

T.C
UNIVERSITE GALATASARAY
INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES
DEPARTEMENT DES SCIENCES POLITIQUES

LE ROLE DU GENRE
DANS LE PROCESSUS D'IMMIGRATION
ETUDE DE CAS : LES FEMMES DE TURQUIE EN ALSACE

THESE DE MASTER DE RECHERCHE

BEGUM SENGUL-WENDLING

DIRECTRICE DE RECHERCHE :

Doç. Dr. Feyza Ak Akyol

FEVRIER 2019

T.C
UNIVERSITE GALATASARAY
INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES
DEPARTEMENT DE SCIENCES POLITIQUES

LE ROLE DU GENRE
DANS LE PROCESSUS D'IMMIGRATION
ETUDE DE CAS : LES FEMMES DE TURQUIE EN ALSACE

THESE DE MASTER DE RECHERCHE

BEGUM SENGUL-WENDLING

DIRECTRICE DE RECHERCHE :

Doç. Dr. Feyza Ak Akyol

FEVRIER 2019

Remerciements

Je remercie particulièrement ma directrice de thèse, Doç. Dr. Feyza Ak Akyol pour le temps consacré à ma thèse et ses précieux conseils structurant ma recherche.

Je remercie également l'université de GALATASARAY de m'avoir permis de réaliser ce travail de fin d'étude et de concrétiser ainsi mon cursus universitaire.

Je remercie enfin le programme ERASMUS+ qui m'a permis de travailler directement sur le terrain de ma recherche, et l'université de NANCY LORRAINE qui m'a accueilli.

Mes remerciements vont également à Dr. Magali Boumaza et à Dr. Uğur Zeynep Güven pour avoir accepté d'être présente à mon jury, de leur temps consacré et de leur attention portée à mon travail de recherche. Je remercie les intermédiaires et les personnes que j'ai interviewées pour leur confiance, leur temps et leur accueil. Et enfin toutes les amis et ma famille qui m'ont entouré, soutenu, aidé dans ce travail.

TABLE DES MATIERES

RESUME	v
ABSTRACT	xi
ÖZET	xvii
TABLE DES ILLUSTRATIONS	xxii
INTRODUCTION	23
I. LES THEORIES CONTEMPORAINES DE L'IMMIGRATION INTERNATIONALE	28
A. L'approche néoclassique : macroanalyse	28
B. L'approche néoclassique : micro-analyse	31
C. L'approche par le genre : De l'immigration masculine à l'immigration féminine	33
II. A LA LUMIERE DES MODELES ET DES APPROCHES : L'HISTOIRE DES POLITIQUES MIGRATOIRES ET D'INTEGRATION DE LA FRANCE	42
A. L'intégration : les modèles et les approches	43
B. L'évolution des approches face à l'intégration : Un Aperçu Historique	48
1. Le début de l'institutionnalisation des flux migratoires	52
2. Les années 1970 : les politiques anti-migratoires	55
3. Centralisation des flux migratoires depuis 1980	64
III. LE REFLET DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE SUR L'INTEGRATION DES FEMMES DE TURQUIE ISSUES DE L'IMMIGRATION	75
A. L'approche méthodologique	75
1. Stratégie de terrain	75
2. L'entretiens semi-direct	77
B. L'approche historique de l'installation des immigrés dans le territoire français	78
1. De migrant d'hier à la minorité ethnique : l'évolution du statut des immigrés	82
C. La place des femmes dans la politique migratoire en France	85
1. Subvenir aux besoins économiques des pays européens : l'arrivée des ouvriers originaires de Turquie en France.	93
D. La migration des femmes originaires de Turquie en France	101
1. Des immigrantes d'hier à des femmes d'ascendance : Le statut social des immigrantes originaires de Turquie	105
2. L'acquisition de la langue française : Les femmes étant les dépositaires et les vecteurs de l'intégration	123
CONCLUSION	128
BIBLIOGRAPHIE	133
ANNEXES	141
Annexe A.1 : Le guide d'entretiens	141
Annexe A.2 : Présentation des interviewés	142



RESUME

Cette recherche décrit le processus d'intégration des femmes immigrées dans les politiques de migration internationale et la transformation possible des rôles de genre tout au long du processus d'intégration et de migration. Dans le cadre de cette recherche, le rôle des femmes en tant qu'acteur fondamental de la migration est analysé à travers le rôle des femmes en politique et leur position dans les études sur les migrations. Dans ce contexte, les femmes de différentes générations et les tendances migratoires seront étudiées dans le cadre de la dynamique de libération / asservissement en termes d'évolution / de stabilité de leur statut dans la société française et de leurs pratiques quotidiennes. Ces groupes de femmes constituent la première génération de femmes immigrées ayant émigré en France à partir du début des années 1970, la deuxième génération en tant qu'enfants de l'ancien groupe et la troisième génération d'immigrantes d'environ vingt ans ou de femmes envoyées en France comme mariée "importée".

La problématique fondamentale des premières études sur les migrants concerne les facteurs qui obligent les individus à migrer. Ici, le migrant (masculin) correspond à un individu rationnel qui considère ses propres intérêts et agit en conséquence. Dans le contexte de la dichotomie public / privé, les femmes immigrées n'apparaissent pas comme des acteurs économiques. En conséquence, la migration en tant que phénomène social est masculine. Une autre raison pour laquelle le genre ne prend pas une place dans les études sur la migration est que la migration est étudiée dans des contextes économiques ; mais pas dans les domaines social et culturel. Cependant, le nombre croissant de recherches liées aux études de genre, en particulier au cours des vingt dernières années, permet d'enquêter sur la migration internationale dans le cadre des rôles de genre.

Dès le début des études sur les migrants, le concept d'immigrant est perçu comme un concept unique, invité célibataire qui retournera dans son pays une fois sa mission terminée. Ainsi, les femmes deviennent les actrices invisibles du processus de migration. Cependant, la visibilité des femmes immigrées devient un sujet de

discussion lorsque la migration vers la réunification familiale apparaît en grand nombre. Néanmoins, cette visibilité a été façonnée par les stéréotypes et les approches sexistes. Par exemple, les femmes immigrées perçues comme l'épouse d'un « acteur essentiel » de la migration, le mari et la mère des enfants immigrés qui seront élevés conformément aux valeurs républicaines françaises. Cela contredit le rôle des femmes modernes dans la société française. Surtout, les femmes immigrées sont soumises à la pression communautaire de leur cercle social et de leurs coutumes et traditions patriarcales. Cependant, en particulier avec le dernier processus de réunification familiale, le permis de résidence des femmes immigrées en France est soumis à la condition d'être « dans » la constitution du mariage. En cas de divorce, les femmes immigrées sont obligées de retourner dans leur pays d'origine. Ainsi, d'une part, les politiques françaises en matière d'immigration tentent de libérer les femmes des relations oppressives de genre ; mais d'autre part, il oblige paradoxalement les femmes immigrées à être dépendantes de leur mari.

Notre méthode de recherche repose sur l'échantillonnage en boule de neige auprès de 22 personnes interrogées dans le cadre de recherches sur le terrain réalisées entre août et septembre 2018 dans la région de l'Alsace, en France. Lorsque nous choisissons les personnes interrogées, nous nous intéressons essentiellement aux différences générationnelles et aux différents types d'immigration. Nous avons interrogé autant que possible différents types de femmes immigrées (regroupement familial et migration de travail). La région Alsace devient un bon choix pour la recherche car sa population turque est nombreuse.

Au cours de la recherche, nous avons observé l'impact de la fragilité des relations politiques en Turquie se reflète également sur la France. Deux des immigrantes à qui nous avons demandé une entrevue nous ont rejetés en raison de leur propre sécurité et de la pression de la communauté. En dehors de cela, certaines personnes interviewées refusent les enregistrements sonores que nous jugeons nécessaires et utiles pour faciliter nos recherches, pour des raisons différentes mais essentiellement pour des raisons de sécurité. Cependant, même certains autres n'ont pas sympathisé avec l'enregistrement, mais ils l'ont finalement accepté.

Le principal point de départ de notre recherche est l'effet des politiques sur les femmes immigrées et le processus d'intégration (harmonie) de ces femmes sur les rôles de genre. Conformément aux entretiens que nous avons tenus, nous avons observé que les femmes font face à des expériences différentes en termes de migration et d'intégration. Cette différence devient particulièrement claire lorsque l'on compare surtout les épouses importées aux femmes immigrées avec leur famille. Les deux femmes immigrées de Turquie qui ont émigré par le biais de relations familiales dans le but de se marier déclarent vouloir retourner définitivement en Turquie. Encore une fois, nous en arrivons à la conclusion que les immigrantes immigrées par le biais de relations familiales ont tendance à mieux s'intégrer que les épouses importées. Nous avons observé que les mariées importées rencontrent d'énormes difficultés d'intégration économique et sociale. Les personnes interrogées expliquent la préférence des familles pour les épouses importées grâce à l'objectif des familles de rester fidèles aux biens sociaux, ethniques et culturels, et les personnes interrogées définissent cette situation comme normale.

Nous en arrivons à la conclusion que les femmes immigrées au premier degré qui ont le statut de citoyenne peuvent toutes deux protéger leur propre appartenance culturelle et que, malgré toutes les difficultés qu'elles rencontrent, elles sont intégrables à l'identité française. Cependant, cette intégration ne correspond pas à une intégration économique. Parce que les rôles attribués aux femmes immigrées par le patriarcat en fonction de responsabilités telles que le fait d'être une épouse ou une mère constituent un travail invisible et gratuit. La position fragile des femmes immigrées s'explique différemment des Français de la région. Parce que ces femmes immigrées ne sont pas les principales actrices du processus de migration, mais les victimes. Lorsque nous avons enquêté sur les politiques créées pour les femmes immigrées par le gouvernement, nous en sommes venus à constater que ces politiques sont à la base de la position fragile des femmes immigrées quant à leur sentiment d'appartenance culturelle. Nous essayons de montrer cette approche stigmatisée en examinant les rapports rédigés par le gouvernement et les institutions, et en particulier les formations proposées par Contrat d'accueil d'intégration (CAI).

La formation de la citoyenneté [formation civique] en tant que partie intégrante de CAI est nécessaire pour les hommes et les femmes immigrés ayant migré avec le regroupement familial. Expliquer la position vulnérable des femmes immigrées en mettant au centre leur sens de l'identité culturelle est notre problématique essentielle. La reconnaissance des valeurs républicaines françaises par les immigrés apparaît comme un objectif essentiel de la formation. Dans ce contexte, les femmes immigrées sont obligées de prendre conscience du mariage pluriel et de la polygamie en soulignant l'interdiction de ces questions en France. Cependant, à la lumière des entretiens que nous avons faits, nous voyons que cette formation reste limitée en ce qui concerne l'objectif essentiel de soutenir l'intégration sociale et économique des immigrés ; et même ne peut développer aucune solution aux problèmes contemporains tels que le chômage et la dépendance des femmes vis-à-vis des maris, etc.

L'intégration des femmes sur le marché va au-delà de l'apprentissage des langues visé par la formation CAI. De même, même les femmes qui ne connaissent pas la langue française peuvent générer différentes stratégies dans la vie sociale. À cet égard, nous avons observé que les rôles de genre motivent également les femmes à apprendre une langue. Deux des femmes interrogées ont déclaré apprendre le français via des réunions de parents et la gestion du travail domestique.

En outre, nous observons que les statuts sociaux de la deuxième génération de migrants sont identiques à ceux de la première génération. À la suite de nos entretiens, même les femmes immigrées ayant suivi une formation en France et maîtrisant le français se retrouvent dans la précarité, en particulier dans la vie professionnelle. Ainsi, nous avons fait de notre mieux pour prouver que l'intégration ne dépendait pas totalement d'une internalisation efficace des valeurs républicaines ou d'une maîtrise de la langue. Outre les entretiens, nous avons également tiré parti des données statistiques proposées par des institutions telles que l'INED et l'INSEE. Comme le montre l'analyse, il n'y a pas d'écart significatif sur les taux de chômage des immigrantes nées en France et ayant émigré au plus tard à l'âge de dix ans. En d'autres termes, les résultats statistiques obtenus grâce aux entretiens sont également corroborés par les données statistiques. En outre, les premières et secondes

génération de femmes immigrées ont des points plus élevés que les hommes immigrés même s'il y a une petite différence. Cependant, cette différence devient plus grande lorsqu'il s'agit d'inactivité. Nous avons affirmé que cette grande partie de l'inactivité des femmes immigrées était due injustement au travail domestique gratuit. Une des personnes interrogées a soutenu notre argumentation en affirmant que le manque d'installations pour la crèche la contraignait à rester chez elle et à s'occuper de ses enfants elle-même. Encore une fois, en faisant appel aux données statistiques, nous avons observé que les taux d'inactivité des femmes immigrées de Turquie étaient plus élevés que ceux des anciennes colonies françaises. Bien que les problèmes sociaux tels que le chômage et les inégalités entre hommes et femmes ne puissent pas être expliqués uniquement par des codes culturels, nous concluons également que ces problèmes peuvent également être causés par des caractéristiques culturelles spécifiques. Cependant, la base de cette conclusion ne peut pas être approfondie, car elle transgresse les limites de nos recherches.

Nous avons également affirmé que l'intégration / indépendance économique ne suffisait pas pour transformer en profondeur les rôles des deux sexes. Deux des déclarations de nos interviewés confirment nos revendications initiales. Aliye qui travaille comme plongeuse dans un restaurant dit qu'elle travaille parce qu'elle doit contribuer au budget familial. Sevda déclare qu'elle doit travailler et s'acquitter de ses tâches domestiques. Ainsi, la vie domestique et la connaissance des rôles de genre ne disparaissent pas simplement par l'intégration économique.

Nous avons examiné les rapports sur l'intégration des femmes immigrées. En examinant le rapport publié en 2011 par le ministère des Droits des femmes, nous avons tenté de montrer que les problèmes rencontrés par les femmes immigrées sont classés comme personnels. Selon ce rapport, le véritable problème des femmes immigrées est fondé sur une faible estime de soi et un manque de connaissance des codes culturels dans la vie professionnelle.

Nous avons examiné les politiques limitant les migrations dans une perspective historique à partir de la période où la France favorise l'émigration de

travail. Même si l'émigration de travail a commencé il y a très longtemps, il est important de comprendre la position des femmes immigrées dans le contexte des politiques de migration. De plus, en analysant les différents gouvernements de différentes ailes politiques, nous concluons que les programmes de ces gouvernements en matière de politique des migrants ne diffèrent pas de manière significative les uns des autres. Un effort important est fait pour limiter, en particulier, le regroupement familial. En enquêtant sur les problèmes des femmes immigrées en provenance de Turquie qui viennent avec la réunification de la famille, nous avons essayé de montrer que le premier effort touchait encore plus les femmes immigrées. Ici, notre principal point de départ est la violence administrative [menace administrative]. Les femmes nées en Turquie et ayant émigré en France hors mariage doivent renouveler leur permis de séjour pour la première fois de quatre ans. En cas de divorce, les femmes qui tentent de renouveler leur permis de séjour doivent remplir certaines conditions. Comme nous l'avons étudié et indiqué dans la section intitulée *La place des femmes dans les politiques migratoires* de notre recherche, ces conditions les obligent à faire du travail domestique et à assurer la continuité des rôles que le système patriarcal veut que les femmes exercent. Nous avons indiqué que cette situation pouvait parfois être utilisée par des partenaires plutôt que par des femmes immigrées comme fil conducteur du divorce et, par conséquent, du retour en Turquie.

Enquêtant sur les traditions et les coutumes patriarcales de la Turquie, la violence à laquelle les femmes sont confrontées, comme nous avons essayé de l'expliquer au moyen d'échantillonnages, est problématique. Ainsi, ce qui est critiqué par les autorités françaises passe sous silence ce qui doit vraiment être critiqué. Dans le cadre de notre recherche, nous avons examiné de manière critique les approches qui expliquent la violence et les liens qui unissent les immigrantes au sens culturel de leur appartenance. En conséquence, nous en venons à constater que la plupart des femmes se sentent seules face à la migration, mènent une vie isolée et rencontrent des difficultés d'intégration sociale et économique ; Cependant, ces problèmes ne peuvent être expliqués que par l'appartenance culturelle.

ABSTRACT

This research depicts the integration process of immigrant women to international migration policies and possible transformation of gender roles throughout the process of integration and migration. In the scope of this research, the role of women as a fundamental actor of migration is analysed through women's role in politics and their position in the migration studies. In this context, women from different generations and migration trends will be investigated under the dynamics of liberation/ subservience in terms of their changing/ stable statuses in the French society and daily practices. These groups of women are the first generation of immigrant women who migrated to France beginning from the early years of 1970s, the second generation as the former group's children and the third generation of immigrant women who are about to be twenty years old or women sent to France as "imported" brides.

The fundamental problematic of the early migrant studies is the factors forcing individuals to migrate. Here, (male) migrant corresponds to a rational individual that considers his own self-interests and acts in accordance with it. In the context of public/ private dichotomy, immigrant women do not appear as an economic actor. Accordingly, migration as a social phenomenon is masculine. Another reason for why gender does not take a place in migration studies is migration is studied under economical contexts; but, not in social and cultural. However, the increasing numbers of gender studies related researches, especially in the last twenty years, enables to investigate international migration within the scope of gender roles.

From the very beginnings of migrant studies, the concept of immigrant is perceived as alone, bachelor guest who will going to turn back to his own country when his mission is completed. Thus, women become the invisible actors of migration process. However, the visibility of immigrant women becomes a matter of discussion when migration of family reunification appears in vast numbers. Nevertheless, this visibility shaped under the sexist stereotypes and approaches. For

example, immigrant women perceived as a wife of “essential actor” of migration, the husband, and the mother of the immigrant children who will be raised in line with French republican values. This contradicts with the role of modern women in French society. Above all, immigrant women are subjected to the community pressure from their social circle and patriarchal customs and traditions. Yet, especially with the last family reunification process, residence permit of women immigrated to France is subjected to the condition of their being “in” the constitution of marriage. In case of a divorce, immigrant women are forced to turn back to her home country. Thus, on the one hand, French migration policies are trying to free women from the oppressional relations of gender; but on the other hand, it paradoxically obliges immigrant women for being dependent to their husbands.

Our method of research is based on snowball sampling with 22 interviewees in field research realized between August- September 2018 in the region of Alsace of France. When we are choosing our interviewees, we basically concern the generational difference and different types of immigration. We interviewed with a variety of different types of immigrant women (family reunification and labour migration) as far as we can. The region of Alsace becomes a good choice for research since its Turkish population is high in numbers.

In the course of research, we observed the impact of the fragile political relations in Turkey also reflects on France. Two of the immigrant women that we asked for interview turned us down due to their own security and community pressure. Apart from that, sound recordings which we find necessary and helpful in order to make our research easier are refused by some interviewees with different reasons but essentially for the reason of security. However, even some others also were not sympathetic with recording, they accepted it in the end.

The main starting point of our research is the effect of policies on immigrant women and the integration (harmony) process of these women on gender roles. In accordance with the interviews we held, we observed that women face different experiences in terms of migration and integration. This difference particularly

becomes clearer with making comparisons especially between imported brides and women immigrated with their family. The two of the immigrant women from Turkey migrated through family relations for the purpose of marriage state that they want to turn back to Turkey for good. Again, we come to the conclusion that immigrant women migrated through family relations are leaning to better integration than the imported brides. We observed that imported brides are having huge difficulties in terms of economic and social integration. The families' preference of imported brides is explained by our interviewees through families' aim of being loyal to social, ethnic and cultural belongings and interviewees define this situation as normal.

We come to the conclusion that the first-degree immigrant women who are at the status of citizen are both can protect their own sense of cultural belonging and at the same time, despite of all the hardship they experience, they are integrable to French identity. However, this integration does not correspond to an economic integration. Because the assigned roles for immigrant women by patriarchy based on duties such as being a wife or a mother is invisible labour and free of charge. The fragile position of the immigrant women is explained differently than the local French people. Because these immigrant women are not the main actors of the of migration process, but the victims of it. When we were investigating the policies created for immigrant women by government, we come to see that these policies are bases the fragile position of the immigrant women to their sense of cultural belonging. We try to show this stigmatized approach by investigating the reports written by government and institutions, and especially formations proposed by *Contrat d'accueil d'intégration* (CAI).

The citizenship formation as a part of CAI is necessitated for immigrant men and women migrated with family reunification. Explaining the vulnerable position of immigrant women by putting their sense of cultural identity at the centre is our essential problematization. The acknowledgement of the French republican values by immigrants is appeared as an essential purpose as a part of formation. In this context, immigrant women are forced to have an awareness on plural marriage and polygamy by stressing the prohibition on these issues in France. Yet, in the light of the interviews we did, we see that this formation remains limited in terms of the essential

purpose of sustaining social and economic integration of immigrants; and even cannot develop any solution for contemporary problems such as unemployment and dependence of women to husbands etc.

The integration of women to market goes beyond language learning aimed by CAI formation. Likewise, even the women who does not know the French language can generate different strategies in social life. In this regard, we observed that the gender roles are also motivates women to learn language. Two of the women we interviewed stated that they learn French via parents meetings and managing domestic work.

In addition, we observe that the social statuses of second generation of migrants are continuous with the first generation. As a result of the interviews we held, even the immigrant women who took education in France and had a command on French find themselves in precarity especially in the business life. Thus, we tried our best to prove that the integration does not thoroughly depend on efficient internalization of republican values or having a command on language. Apart from the interviews, we also benefited from statistical data proposed by institutions such as INED and INSEE. As analysis shows, there is not a significant gap on unemployment rates between immigrant women who are born in France and migrated later than the ten years of age. In other words, the results we reached with interviews are also supported by the statistical data. Also, first and second generation of immigrant women have higher points than immigrant men even there is a little difference. However, this difference becomes greater when it comes to inactivity. We claimed that this high portion of inactivity of immigrant women caused by free domestic labor, unjustly. One of our interviewees supported our argument by stating that the lack of kindergarten facilities forces her to stay at home and taking care of her children by her own. Again, by appealing the statistical data, we observed that the inactivity rates of immigrant women from Turkey are higher than women from the old French colonies. Even though the social problems such as unemployment and inequality of men and women cannot only be explained through cultural codes, we also come to a conclusion that these problems can also be caused by specific cultural

characteristics. However, the base of this conclusion cannot be thoroughly investigated since it transgresses the limits of our research.

Also, we claimed that economic integration/ independence does not suffice a great transformation in terms of gender roles. Two of our interviewees' statements prove our initial claims. Aliye who works as a dishwasher in a restaurant says that she works because she has to contribute to family budget. Sevda states that she both has to work and also carries out her domestic duties. Thus, domestic life and cognition of gender roles do not simply disappear by economic integration.

We examined the reports on integration of immigrant women. By examining the report published in 2011 by the Ministry of Women Rights, we tried to show that the problems faced by immigrant women are classified as personal. According to this report, the real problem of immigrant women is grounded by low self- esteem and lack of knowledge about the cultural codes in business life.

We investigated the policies limiting migration with a historical perspective starting from the period when France is promoting labour emigration. Even if 1960s- the period that labour emigration has started- seems a very long time ago, it is important to understand the immigrant women's position in the context of migration policies. Also, by analysing the different governments from different political wings, we come to the conclusion that these governments' political agendas on migrant policies are not differ from one another significantly. There is a great effort to limit, especially, family reunification. By investigating problems of immigrant women from Turkey who comes with family reunification, we tried to show that the former effort, again, most effects immigrant women in particular. Here, our main starting point is *administrative violence* [violence/menace administrative]. Women who born in Turkey and migrated to France out of the purpose of marriage have to renew their residence permit for first four years in a row. In case of a divorce, women' attempt to renew their residence permit needs certain conditions to be satisfied. As we investigated and stated in the section called *women's place on migration policies* in our research, these conditions force women to domestic work and continuity in the roles that patriarchal system wants women to pursue. We stated that this situation

sometimes can be used by partners over immigrant women as a threat of divorce and accordingly turning back to Turkey.

The violence that women face with, as we tried to explain with samplings, is problematized by investigating Turkey's patriarchal traditions and customs. Thus, what is criticized by French authorities overlooks what really has to be criticized. In the scope of our research, we critically examined the approaches that explains the violence and threads exercised over immigrant women with immigrant women's cultural sense of belongingness. As a result, we come to see that most women become lonely by migration, live an isolated life and have difficulties on both social and economic integration; however, these problems cannot only be explained through cultural belongingness.

ÖZET

Bu araştırma göçmen kadının uluslararası göç politikalarına dahil edilme süreci ve toplumsal cinsiyete dayalı rollerin entegrasyon ve göç sürecindeki olası dönüşümü ile ilgilidir. Çalışmamız kapsamında, göçün temel aktörleri olarak kadının hem siyasal alandaki, hem de göç çalışmalarındaki yeri incelenmiştir. Bu bağlamda, 1970’li yılların başlarından itibaren Fransa’ya giden ilk kuşak göçmenler, onların çocukları olan ikinci kuşak ve artık 20’li yaşlarına yaklaşan üçüncü kuşak göçmen kadınlar ile Fransa’ya evlenmek için giden ithal gelinler gibi farklı kuşaklardan ve göç tiplerinden kadınların Fransız toplumu içinde değişen/değişmeyen statüleri, günlük pratikleri ve tüm bu dinamikler altında özgürleşme/ itaat etme süreçleri incelenecektir.

Bireyi göç etmeye iten faktörler ilk göç çalışmalarının temel problematiği olmuştur. Burada (erkek) göçmen kendi çıkarlarını düşünen ve buna göre hareket eden rasyonel bir bireye karşılık gelmektedir. Kamusal özel dikotomisi bağlamında göçmen kadın ekonomik bir aktör olarak karşımıza çıkmaz. Bu doğrultuda sosyal bir olgu olarak tanımladığımız göç maskülerdir. Toplumsal cinsiyetin göç literatüründe yer almayışının bir nedeni de göçün sosyal ve kültürel olgular çerçevesinde değil ekonomik bağlamlar çerçevesinde ele alınmasıdır. Ancak son yirmi yıldır artan toplumsal cinsiyet çalışmaları, uluslararası göçün de toplumsal cinsiyet rolleri çerçevesinde incelenmesine katkıda bulunmuştur.

Başlangıç itibariyle göçmen; yalnız, bekâr, ülkedeki misyonunu tamamladıktan sonra kendi ülkesine dönecek olan bir misafir olarak ele alınmış, dolayısıyla kadınlar göç sürecinin görünmez aktörleri olmuşlardır. Göçmen kadının görünürlüğü, ancak kitlesel olarak aile birleşmesi göçüyle söz konusu olmuştur. Ancak bu görünürlük stereotipiler ve toplumsal cinsiyetçi yaklaşımlarla şekillenmiştir. Örneğin kadın göçün ‘’esas aktörü’’ olan erkeğin eşi, Fransız cumhuriyetçi değerlerle eğitilecek çocuklarının annesi olarak modern kadından çok farklıdır. Her şeyden önce sosyal çevresi tarafından mahalle baskısına, ataerkil gelenek ve göreneklere tabiidirler. Oysa özellikle son dönem aile birleşmesiyle Fransa’ya göç eden kadınların oturum izinleri evlilik kurumuna bağlı kalma şartına

tabi tutulmuştur. Boşanma durumunda kadının kendi ülkesine geri dönmesi istenmektedir. Dolayısıyla bir yandan göçmen kadını toplumsal cinsiyet ilişkilerinden bağımsızlaştırmak isteyen Fransız göç politikaları, bir yandan da paradoksal olarak, onları eşlerine bağımlı kılmaktadır.

Araştırma metodumuza gelince 22 görüşmeciyi, kartopu yöntemiyle seçerek, saha araştırmamızı, Ağustos-Eylül 2018 tarihlerinde Fransa Alsace bölgesinde gerçekleştirdik. Sahamızı oluştururken kuşak ve göç tipi dağılımına dikkat ettik. Olabildiğince farklı tipten (aile birleşmesi veya işçi göçü) göçle gelmiş kadınlarla görüşmeye çalıştık. Alsace bölgesi bu noktada Türkiyeli nüfusun yoğun olarak yaşadığı bir bölge olması bakımından iyi seçilmiş bir adres oldu.

Araştırmamız esnasında Türkiye'nin içinde bulunduğu kırılgan siyaset ilişkilerinin Fransa'ya da yansıdığına şahit olduk. Görüşme talep ettiğimiz kadınlardan ikisi görüşmelerimizi güvenlik, mahalle baskısı dolayısıyla reddetmiştir. Bunun yanı sıra görüşmelerimiz üzerindeki çalışmalarımızı kolaylaştırmak için gerekli bulduğumuz ses kaydı, farklı gerekçelerle ama esas olarak güvenlik dolayısıyla reddedildiği olmuştur. Kimileri ise bu fikre sıcak bakmadığı halde kabul etmiştir.

Araştırmamızın temel hareket noktası kadın göçmenlere dair politikalar ve bu kadınların içinde bulunduğu entegrasyon(uyum) sürecinin toplumsal cinsiyet rollerine etkisiydi. Yaptığımız görüşmeler doğrultusunda kadınların göç/entegrasyon sürecinde farklı deneyimlerle karşı karşıya olduklarını gördük. Bu farklılığın özellikle ithal gelinler ve ailesiyle göç etmiş göçmen kadınlar arasında yaptığımız karşılaştırma sonucunda daha da netleşti. Ailelerin aracı olmasıyla sadece evlenmek için gelen Türkiyeli göçmenlerin ikisi Türkiye'ye kesin dönüş yapmak istediklerini belirtmişlerdir. Yine aile birleşmesiyle gelen kadınların ithal gelinlere göre daha çok entegre olma eğiliminde olduğu sonucuna vardık. Türkiye'den getirerek evlenen gelinlerin hem ekonomik hem de sosyal anlamda büyük zorluklar yaşadıklarını gördük. Ailelerin ithal gelin tercihinde bulunmalarını sosyal etnik ve kültürel aidiyetlerine bağlılıkla açıklayan görüşmecilerimiz bu durumu normal karşıladıklarını ifade ettiler.

Vatandaş statülerinde olan birinci derece göçmen kadınların, kültürel aidiyetlerini korurken aynı zamanda kendilerini Fransız kimliğine, yaşadıkları tüm zorluklara rağmen, entegre edebilir olduğu sonucuna vardık. Ancak bu entegrasyon ekonomik anlamda bir entegrasyona karşılık gelmiyordu. Çünkü göçmen kadının, ataerkil sistemin onlara atfettiği eşlik annelik rollerine dayalı görevleri görünmez ve ücretsizdi. Göçmen kadının kırılgan konumu yerli Fransızlardan farklı olarak, açıklandı. Çünkü bu kadınlar göçün aktrisleri değil kurbanlarıydı. Biz de devletin izlediği politikaları incelerken, bu politikaların, göçmen kadınların kırılgan konumlarını onların kültürel aidiyetlerine dayandırdığını gördük. Bu yaklaşımın stigmatizan bir yaklaşım olduğunu özellikle Contrat d'accueil d'intégration (CAI) kapsamındaki formasyonları, kurumların ve bakanlıkların çıkardığı raporları inceleyerek göstermeye çalıştık.

Aile birleşmesiyle gelmiş kadın ve erkekler CAI kapsamında *vatandaşlık formasyonu (formasyon civique)*nu zorunlu kılıyor. Bizim sorunsallaştırdığımız özellikle göçmen kadınların hassas (vulnérable) konumlarının kültürel aidiyetlerinin merkeze alınarak açıklanması oldu. Formasyon kapsamında Fransa'nın cumhuriyetçi değerlerinin göçmenler tarafından kavranması esas amaç olarak karşımıza çıktı. Bu bağlamda Fransa'da çok eşliliğin, poligaminin yasaklandığı vurgulanarak kadınlar bilinçlendirilmeye çalışılıyordu. Ancak yaptığımız görüşmeler ışığında, bu formasyonun esas amaç olan göçmenlerin sosyal ve ekonomik entegrasyonunu sağlama konusunda sınırlı kaldığını ve hatta güncel sorunlara (işsizlik, kadının eşe bağımlılığı vs gibi) çözüm bulamadığını gördük.

Kadının piyasaya entegrasyonu CAI formasyonu ile amaçlanan dil öğrenmenin ötesine geçiyordu. Keza kadın dil bilme de özellikle sosyal hayatta farklı stratejiler geliştirebiliyordu. Bu anlamda toplumsal cinsiyet rollerinin de kadınları dil öğrenmeye teşvik edebildiğini gördük. Görüşme yaptığımız kadınlardan ikisi Fransızca'yı çocuklarının veli toplantılarında, ev işlerinin idaresini sağlarken öğrendiklerini ifade ettiler.

Bunun yanı sıra özellikle ikinci kuşak görüşmecilerin sosyal statülerinin birinci kuşakla bir süreklilik halinde olduğunu gözlemledik. Yani Fransa'da eğitim görmüş, dile hâkim kadınlarla yapılan görüşmeler doğrultusunda kendilerinin halen, özellikle iş hayatında, güvencesizlikle karşı karşıya olduklarını gördük. Dolayısıyla

meselenin tam anlamıyla cumhuriyetçi değerlerin kabulüne veyahut dil hâkimiyetine dayanmadığını elimizden geldiğince aktarmaya çalıştık. Görüşmelerin haricinde, istatistik kurumlarının (INED, INSEE gibi) verilerinden de yararlandık. Analizlerin de göstermiş olduğu gibi, Fransa’da doğmuş göçmen kadınlar ile Fransa’ya on yaşından sonra göç etmiş kadınların işsizlik oranlarında büyük bir değişiklik yaşanmıyordu. Yani görüşmelerimizin sonucu istatistiklerle de desteklenmiş oldu. Aynı zamanda birinci veya ikinci kuşak kadınların, göçmen erkeklere oranla bir iki puanla da olsa daha yüksek olduğunu gördük. Bu oran inaktivite ye gelince kadın ve erkek arasında belirgin bir şekilde artıyordu. Ücretsiz ev içi emeğinin bu eşitsizlikte kadınların yüksek orandaki inaktivite durumlarında etkili olacağını iddia ettik. Görüşmecilerimizden biri kreş eksikliğini öne sürerek çocuklarına bakmak zorunda olduğunu ifade ederek bir önceki hipotezimizi destekler nitelikte açıklamalarda bulunmuştur. Yine istatistiksel verilerden yararlanarak Türkiyeli göçmen kadınların inaktivite oranlarının Fransız eski sömürge ülkeleri kadınlarından daha yüksek olduğunu gördük. Her ne kadar işsizlik, kadın erkek eşitsizliği gibi sosyal sorunların sadece kültürel kodlarla açıklanamayacağını ifade etsek de bu durumun kültürel bir takım kendine has özelliklerden de kaynaklanabileceği sonucuna vardık. Ancak bu çıkarımımızın dayanakları çalışmamızın sınırları dolayısıyla detaylı bir şekilde ele alınamamıştır.

Aynı zamanda ekonomik entegrasyonun/bağımsızlığın toplumsal cinsiyet rolleri üzerinde büyük bir dönüşüme olanak sağlamadığını iddia ettik. Görüşmecilerimizden ikisinin yaptığı açıklamalar bunu kanıtlar nitelikteydi. Bir restoranda bulaşıkçılık yapan Aliye bunu aile ekonomisine katkıda bulunmak için yaptığını açıklamış Sevda ise hem çalışmak hem de ev içi işlerini yerine getirmek zorunda olduğunu belirtmiştir. Dolayısıyla ekonomik entegrasyon ile aile içi yaşamın ve buna dayalı rollerin algılanışına dair bir kırılma yaşanmıyordu.

Göçmen kadınların entegrasyonu ile ilgili yayımlanan raporları inceledik. Bu doğrultuda Kadın Hakları Bakanlığının 2011 yılında yayımladığı raporu ele alarak göçmen kadınların karşı karşıya kaldığı sorunların kişiselleştirilmeye çalışıldığını gösterdik. Sorun esasında kadının kendine olan güvensizliğinde, çalışma hayatındaki kültürel kodlara dair eksiklikleriyle temellendiriliyordu.

Göçü sınırlamaya yönelik politikaları, Fransa'nın özellikle emek göçünü teşvik ettiği dönemden başlayarak tarihsel bir perspektifle inceledik. Emek göçünün başladığı 1960'lı yıllar her ne kadar uzak bir tarih olarak gözükse de kadının göç politikaları bağlamındaki konumunu görmemiz bakımından önem teşkil ediyordu. Aynı zamanda, farklı politik kanatlardan hükümetlerin göç politikalarını inceleyerek, göç politikalarına dair, hükümetlerin birbirlerinden keskin sınırlarla ayrılmadığı sonucuna vardık. Özellikle aile birleşmesiyle gerçekleşen göç olabildiğince sınırlandırılmaya çalışılıyordu. Bundan da en çok etkilenenlerin, yine göçmen kadınların olduğunu özellikle aile birleşmesiyle gelen Türkiyeli kadınların sorunlarını inceleyerek göstermeye çalıştık. Burada *kamusal şiddet (violence/menace administrative)* temel hareket noktamız oldu. Türkiye'de yaşayıp evlilik dolayısıyla Fransa'ya göç eden kadınlar dört sene boyunca oturum izinlerini yenilemek durumundaydı. Evliliğin sonlandırılması durumunda kadınların oturum izinlerini yenileyebilmesi belli koşullara bağlanmıştı. Bu koşullar, çalışmamızın *göç politikalarında kadının yeri* bölümünde incelediğimiz gibi kadını eve, patriarkal düzenin onlara atfettiği rollerin devamına bağımlı kılıyordu. Bu durumun kimi zaman eşler tarafından, kullanıldığını, kadınların boşanma, dolayısıyla Türkiye'ye geri dönme zorunda bırakılma tehdidiyle karşı karşıya kalabileceklerini anlattık.

Kadının bu anlamda karşı karşıya kaldığı şiddet örneklendirmelerle açıklamaya çalıştığımız gibi Türkiye'nin ataerkil gelenek ve görenekleri bağlamında incelenerek sorunsallaştırılıyordu. Dolayısıyla eleştirilen, asıl eleştirilmesi gerekeni göz ardı ediyordu. Biz de çalışmamış kapsamında kadınların maruz kaldığı tehdit ve şiddeti, onların kültürel aidiyetleri perspektifiyle açıklayan yaklaşımları eleştirel bir açıdan inceledik. Kadınların çoğunun göçle birlikte yalnızlaştığına, içe kapalı bir hayat sürdüğüne, hem sosyal hem ekonomik alanda entegrasyon konusunda sorunlar yaşadığı sonucuna varırken, bu durumun sadece tek bir nedenle yani kültürel aidiyetlerle açıklanamayacağını gördük.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Figure 1 : tableau 1.3</i>	40
<i>Figure 2 : tableau 3.1</i>	91
<i>Figure 3 : tableau 3.2 Evolution de la population originaire de Turquie en France (en nombre et en pourcentage)</i>	96
<i>Figure 4: tableau 3.3 Evolution de la population originaire de Turquie en France (par sexe)</i>	104
<i>Figure 5 : tableau 3.4 Enquête étude de l'histoire familiale,1999</i>	110
<i>Figure 6 : tableau 3.5 Enquête étude de l'histoire familiale,1999</i>	111
<i>Figure 7 : tableau 3.6 Taux d'activité des immigrés selon l'origine (en%)</i>	117

INTRODUCTION

Après la chute du bloc soviétique, notre siècle est marqué par un effondrement de deux pôles opposants entre les pays capitalistes et socialistes. A la suite de quoi, l'humanité a connu la globalisation. Etant un tournant politique, d'après les nombreuses recherches, celle-ci est un processus permanent et incontournable. La fin de la guerre froide est marquée également dans le monde entier par l'immigration internationale. L'idée centrale est que les interconnexions sociales, économiques et culturelles croissantes incarnées par le concept de mondialisation ont facilité les migrations de plus en plus nombreuses dans un éventail de pays de destination et d'origine de plus en plus divers et géographiquement éloignés. Cependant l'immigration prend ses racines au début de l'histoire de l'humanité. De même, elle s'avère encore et toujours actuelle et capable de façonner le contexte socio-économique des Etats. Actuellement, le nombre de personnes faisant partie de ce phénomène migratoire internationale est incertain. Selon le rapport créé par l'Organisation Internationale pour les Migration, le nombre de personnes immigrées à l'échelle internationale a augmenté de manière significative. En 1965, il y avait à peu près 75 millions de personnes qui se sont déplacés alors que ce chiffre atteint, en 2000, donc une dizaine d'année après fin de la guerre froide, à peu près à 150 millions de personnes.

L'immigration apparait comme un fait social dans l'approche durkheimienne du terme. L'une des raisons pour laquelle le phénomène migratoire constitue un fait social, est qu'il est apte à s'expliquer par les contextes politiques et économiques. En effet, il est doté d'une capacité à changer les géopolitiques et les politiques administratives des Etats tout en créant d'autres faits sociaux. Elle a également la capacité de créer les coercitions et les contraintes entre les pouvoirs politiques et même entre les individus. Avec les mouvements des groupes d'individus juifs, aujourd'hui il existe un "Etat souverain" : Israël. Plus récemment, Le président des Etats Unis a eu l'idée de renforcer la sécurité nationale en construisant un grand mur à la frontière avec Mexique. La France, comme dans la plupart des pays occidentaux, a connu des réactions xénophobes contre la migration.

Les personnes immigrer pour des raisons différentes. Il apparait que le plus souvent, l'immigration s'effectue afin d'avoir une meilleure condition de vie. En

effet, l'immigration de la main d'œuvre, dans le cadre de l'immigration internationale, reflète cette volonté d'avoir une meilleure qualité de vie.

Face à l'immigration, les Etats prennent les positions variées. Malgré les politiques qui se différencient d'un Etat à l'autre nous remarquons une tendance commune : limiter le plus possible les flux migratoires. Donc les Etats occidentaux ont tendance à prendre des mesures sécuritaires afin de conserver leur pouvoir territorial.

De ce fait, en fonction du contexte économique, les pays modifient également leur positionnement face aux flux migratoires. Comme en France, dans la période d'après-guerre, l'Etat soutenait la diversification des flux en signant les accords bilatéraux. L'immigration des ouvriers se réalisait pour combler manque de main d'œuvre. Donc les immigrés ouvriers étaient désirables mais considérés toujours étant « guest workers ». C'est pour cette raison que les problèmes sociaux rencontrés par les immigrés n'étaient pas pris en main. C'est avec l'arrêt des flux migratoire en 1974 que nous voyons une tendance à s'engager dans les politiques migratoires et d'intégration car il apparaissait que l'immigré n'était plus un invité et qu'il ne voulait pas rentrer dans son pays d'origine. Cette prise de conscience était beaucoup plus tardive pour les femmes. Car l'immigré était célibataire, homme. Donc la place des femmes dans les politiques migratoires était, pendant longtemps, négligé.

La féminisation des flux migratoires s'est effectuée plutôt par le biais du regroupement familial en France. Donc cette caractéristique de l'immigration des femmes a causé une approche genrée de l'Etat : la femme migrante est dépendante, démunie, victime de son environnement social, des pratiques patriarcales de son pays d'origine, dépositaires de ses traditions. La prise de conscience des gouvernements face à cette féminisation sera donc au centre de notre problématique. Car il apparaît que les initiatives de l'Etat sont aptes à reproduire les rapports sociaux genrés pour la femme migrante dans le pays d'accueil. Afin de saisir mieux le regard biaisé de l'Etat face à l'intégration des femmes nous allons nous pencher sur des femmes migrantes et des descendants de Turquie car les femmes originaires de Turquie sont arrivées majoritairement par le regroupement familial.

Est-ce que les problèmes sociaux liés au genre sont toujours dus à des particularités, des origines culturelles des femmes migrantes ? Est-ce que les politiques migratoires ont reproduit les rôles attribués aux femmes ? Est-ce que la femme migrante a toujours subi de l'immigration ? Si ce n'est pas toujours le cas, de quels points il y aurait une émancipation ? Est-ce que la politique migratoire de l'Etat se fondant sur les valeurs Républicaines répond aux besoins des descendants ? Pourquoi les femmes immigrées se trouvent dans une situation plus vulnérable que les hommes ? Est-ce que le statut social des femmes issues de l'immigration est façonné par les politiques d'intégration ?

A partir de ces interrogations, nous avons construit les hypothèses comme ainsi :

- A.) Les femmes sont considérées comme des garants des politiques d'intégration de l'Etat.
- B.) Les femmes issues de l'immigration familiale ne sont pas seulement victimes des pratiques patriarcales de leur culture d'origine mais également victime du système patriarcal qui englobe les lois, les rapports des organes étatiques, les regards stigmatisant des différences acteurs.
- C.) Les femmes sont à la fois actrices dans leur processus d'intégration
- D.) La langue n'est pas une barrière pour l'intégration. Les femmes sont capables de développer des stratégies

Afin de trouver les réponses à nos questions et à notre problématique principale, notre échantillon a été composé par les femmes originaires de Turquie qui vivent en Alsace car l'Alsace est une région où la communauté turque est très visible. Les femmes en question représentent les premières, les deuxièmes et aussi les troisièmes générations de l'immigration. Nous parlerons également des brus, ces femmes importées de Turquie par voie de mariage. En prenant en compte le processus d'immigration ainsi que les pratiques dans la vie quotidienne de ces femmes, nous mettrons en valeur les rôles de celles-ci, ainsi que les changements qui sont apparus entre les générations. Comme une femme a présenté son identité nationale étant kurde nous avons évité d'utiliser le mot turc.

Etant une femme immigrée par le biais de regroupement familial, j'ai expérimenté moi même qu'il n'y a pas une vision unifiée dans le monde social. Dans la plupart des recherches, la place subalterne de la femme originaire de Turquie, issue de l'immigration est liée à des problèmes sociaux-culturels. C'est pourquoi nous avons voulu montrer que la vision "moderne" de la France consiste en soi les stéréotypes, une vision globalisante vis à vis des immigrées. En effet nous allons voir comment les politiques de l'Etat contribuent à faire reproduire les rapports sociaux du sexe, et rendre les femmes dépendantes à leur mari.

Afin de nous informer de la place de la femme dans les études migratoires dans le premier chapitre de notre recherche nous allons traiter les approches migratoires. Ensuite, nous allons essayer de voir de comment les femmes ont été traitées étant une immigrée. De même, comment et avec quels points de départ l'insertion de la question du genre va entrer dans les études migratoires.

Dans le cadre de notre recherche le second chapitre sera consacré à la définition du concept d'intégration, et l'évolution des approches des gouvernements vis à vis des flux migratoires. Ensuite nous allons voir les ruptures et les continuités entre les différentes politiques migratoires de l'Etat. A la fin, nous examinerons l'évolution, la stagnation, les éléments de la politique migratoires afin de voir au plus près les politiques migratoires consacrés à l'intégration des femmes issus de l'immigration. La menace administrative rencontrée par les femmes sera également mentionnée.

Notre troisième chapitre consiste à voir l'historique de l'immigration, aux divers procédés empruntés pour venir en France, à l'installation des immigrés dans les régions, et les secteurs d'activité où ils ont été employés. Les chiffres statistiques sur l'arrivée des immigrés en France seront également évoqués.

Dans le quatrième chapitre nous allons traiter la féminisation des flux migratoires de Turquie. Nous aborderons également le statut social des femmes migrantes au sein de la société française. C'est pourquoi leur travail, leur niveau d'étude, leur acquisition de la langue française seront évoqués. Pour voir leur rôle attribué par le système patriarcal nous allons mentionner leurs habitudes sur le partage des tâches.

La nouveauté de l'intérêt pour cette problématique dans les recherches et les politiques a contraint en partie notre position face aux personnes rencontrées. Les interviews ont toujours un caractère particulier. C'est un moment où quelqu'un porte de l'attention à des personnes qui n'ont pas l'habitude ni le sentiment d'être au cœur des problématiques d'autres personnes. A ce titre, et en tant que femme turc, l'enquête a bénéficié d'une grande considération, après un peu de suspicion dans certains cas, et surtout ces femmes ont vu une interlocutrice à leurs problématiques quotidiennes et profondes. Ce facteur humain, riche en émotion, a également grandement magnétisé le débat et les entretiens, qui se trouvent grandement orienté sur la personne. Cet éventuel glissement du cœur du propos lors de l'entretien peut porter préjudice à une exploitation directe de matière première des interviews. Il a fallu qu'elles esquissent l'ensemble du paysage pour y placer les éléments en relation direct avec ma problématique. Inscrits dans ce vaste contexte les données extraites sont moindres, mais de grande qualité. Augmenter de valeur significative le volume de matière première pour notre recherche aurait été extrêmement chronophage à la prise d'information, et de manière exponentielle au traitement. La constitution de notre échantillon se veut un optimum de recherche, dans un temps donné, avec les moyens disponibles. Malgré ce qui peut représenter une faible représentation des données interviews soyez sûr de leur valeur dans le cadre de cette recherche pour une réponse claire à notre problématique de départ.

I. LES THEORIES CONTEMPORAINES DE L'IMMIGRATION INTERNATIONALE

En tant que fait social, la migration est, en soi, une importante composante des structures politiques économiques des pays. Le phénomène migratoire international a un poids important dans le façonnement des questions publiques. Dans cette partie de recherche, notre intention est de montrer les principales théories sociologiques de l'immigration. Afin de pouvoir mieux saisir cet élément social nous allons mettre en lumière les différentes approches des migrations.

Les théories sociologiques apporteront des connaissances scientifiques sur les migrations internationales et mettront en lumière des effets liés aux migrations et leurs relations. Il nous apparaît important de souligner que les analyses migratoires sur lesquelles nous nous appuyons ne sont pas les résultats, les constats définitifs. Premièrement parce qu'ils évolueront avec le temps, deuxièmement parce que nous constatons que l'immigration est vécue de différentes manières et elle est formée par chaque expérience. Dans ces approches nous allons également essayer de voir comment la femme migrante a été prise en considération dans le mouvement migratoire.

A. L'approche néoclassique : macroanalyse

La première approche qui nous semble évidente à mettre en lumière est l'approche néoclassique. Elle contient les plus anciennes théories sur l'immigration. L'approche néoclassique de Adam Smith pourrait être perçue comme la première théorisation de décision de migration. Pourtant en sciences sociales, les premières lois qui ont été promulguées au XIXème siècle par Ernst Georg Ravenstein, ont été considérées comme étant le fondement de l'explication de *pourquoi immigrer* ?¹ En effet, selon lui, ce qui détermine la prise de décision de migration c'est la

¹ Ernst G. Ravenstein, 'The Laws of Migration' **Journal of the Statistical Society of London**, vol. 48, no. 2. (June, 1885), pp. 167–235.

conjoncture économique des pays. En expliquant la migration qui se réalise au Royaume-Uni, Ravenstein explique que les motivations économiques des individus liées à la décision de migration sont le point fondamental de cet acte social.² Ainsi, les migrations révèlent des facteurs socio-économiques des pays, à savoir un environnement social défavorable des pays de départ et un climat attractif au niveau socio-économique des pays d'accueil. Donc la volonté d'améliorer la condition de vie et le niveau économiques est l'une des raisons la plus attractive pour faire le choix de l'immigration.³

Sous l'effet des accords bilatéraux signés entre les pays fournisseurs de main-d'œuvre et les pays d'accueil dans les années 1950 et 1960, comme c'est le cas entre la Turquie, l'Allemagne et la France, les théoriciens se sont penchés sur les intérêts économiques des migrants qui les poussent à se diriger vers le pays qui est en manque de main-d'œuvre. Pour le père fondateur de cette approche macroanalyse W.A. Lewis, la migration est formée par le fossé entre l'offre et la demande de main-d'œuvre et par les différences salariales qui en résultent entre les pays riches en main-d'œuvre et les pays riches en capital. Ayant pour but de répondre à la question de *pourquoi migrer ?* malgré leurs divergences, les défenseurs de cette théorie ont suivi l'idée que le niveau de développement du pays d'accueil motive la décision d'émigrer des individus. Selon eux, les personnes sont aptes à faire leur choix rationnel. Donc les comportements individuels sont purement rationnels et sont déterminés par les intérêts économiques des individus. Selon Douglas Massey, professeur de sociologie à l'Université de Princeton, ce qui détermine la migration sont les bénéfices socio-économiques possibles et imaginaires.⁴ Selon cette hypothèse, une relation linéaire entre les écarts salariaux et les flux migratoires est établie. Plus de 30% de différentiel de salaire a été fixé comme nécessaire pour que les gains de la migration compensent ses coûts.⁵

² Ravenstein, **ibid.** pp.167-235.

³ **Ibid.** p. 175.

⁴ Douglas S. Massey, "Social Structure, Household Strategies, and the Cumulative Causation of Migration", **Population Index**, vol. 56, no. 1, pp. 3-26.

⁵ Ali Mansoor et Bryce Quilin. **Migration and Remittances, Eastern Europe and the Former Soviet Union**, Washington : The World Bank, 2006, pp. 63-75.

Plus récemment, François Dubet, fait également référence à la rationalité des individus. Selon lui, l'expérience partagée par les émigrants avec leurs proches fait du processus d'immigration un acte stratégique.⁶ Par le biais de cette approche Sylvie Mazella souligne l'aspect d'ouverture de la migration. A savoir, que les actes, choix et leurs conséquences structure la construction d'une réalité, évaluée sur une base de concepts pragmatiques de cultures diverses.⁷

De ce fait la migration n'est plus un acte sur-individualisé. La migration n'est pas liée seulement aux choix des individus. Pour Monica Boyd le fait d'expliquer le choix de migration par un simple mouvement des individus est un danger. Remplacer un point de vu "sous-socialisé" de la migration, résultant de décisions individualistes actives, par l'opposé "sursocialisé", l'individu passif emporté par le courant social. La recherche sur la migration a évolué suite à l'introduction des réseaux sociaux et des modifications qu'ils engendrent d'un point de vue structurel et économique sur l'ensemble des migrants. Etudier les liens qui composent la communauté des migrants et non plus uniquement les individus fait place à une étude dynamique en adéquation avec la réalité des échanges des flux d'informations, vecteurs d'éléments constituant de choix. La composition économique, sociale et politique conditionne le message ainsi que sa portée. Les liens et la structure de la société conditionne le message et sa compréhension pour tout un chacun, et les entités qu'il compose.⁸

Concernant la migration des femmes, les premiers théoriciens de cette approche n'ont pas pris en compte le poids du rôle des femmes dans l'immigration. Autrement dit, elles n'ont pas été considérées comme actrices économiques susceptibles d'être un objet d'étude. Étant donné que l'activité salariée a été le concept clef pour parler de migration et que les femmes étaient majoritairement sans

⁶François Dubet, **Expérience Sociologique**, Paris : La Découverte, 2017, pp. 91-114.

⁷ Sylvie Mazella, **Sociologie de Migrations**, Paris : PUF, 2014, p.77.

⁸ Monica Boyd, 'Family and Personal Networks in International Migration : Recent Developments and New Agendas', **The International Migration Review**, vol. 23, no. 3, Autumn 1989, p.542.

emploi, les théories sur l'immigration n'ont pas étudié la place des femmes dans ce processus ; elles sont alors vues comme dépendantes de l'homme, lui étant vu comme acteur de l'immigration et *homo economicus*. En conséquence, les femmes étant inactives dans la sphère économique ne constituaient pas une productivité.

B. L'approche néoclassique : micro-analyse

En se penchant toujours sur l'impact économique des migrations, les représentants de cette approche comme Michel Tadoro, Everett Lee, Larry Sjaastad, insistent sur le postulat que la migration contienne plus d'avantages que d'inconvénients. L'intention de ces chercheurs est de développer la macroanalyse en introduisant de nouvelles notions, à savoir les facteurs d'attraction, les facteurs de répulsion, le capital humain, etc. Dans la recherche de Sjaastad, professeur à l'université de Chicago, la migration a été considérée comme un investissement qui augmente la productivité des ressources humaines. De même, il met en évidence les coûts et les bénéfices de la migration pour les personnes migrantes tout en soulignant que les coûts et les bénéfices des migrations sont des déterminants variables qui, la plupart du temps, dépendent de la situation de la structure du marché, de la mobilité des ressources et des politiques fiscales des gouvernements étatiques et locaux.⁹ En effet, selon lui, nous ne pouvons pas tirer de conclusions décisives sur l'impact personnel ou général de la migration sans avoir consulté les micro analyses de la migration. A partir de ce postulat, Lee développe cette idée en montrant que la prise de décision de l'émigration est affectée par le résultat du calcul entre les facteurs d'attraction et les facteurs de répulsion. A partir du même point de départ, Michel Todaro, économiste américain, explique que le migrant est un individu qui est apte à faire le bon choix en fonction des bénéfices salariaux.

⁹ Larry A. Sjaastad, "Coûts et bénéfices des migrations humaines", Victor Piché (sous la direction de) *Les théories de la migration*, Paris : Ined Editions, 2013, pp. 85-103.

Après la révolution industrielle, les villes sont devenues des espaces de travail par rapport à des zones agricoles qui sont en pénurie d'emploi.¹⁰ Donc prenant en compte cette conjoncture, il est possible que la migration de la zone agricole vers la zone urbaine ait influencé les chercheurs de la migration. Les représentants de cette approche soulignent que la décision de migration est fortement influencée par la possibilité de trouver un meilleur travail avec un salaire plus élevé.¹¹ C'est pour cette raison que les spécialistes des études migratoires classifient ce genre des pensées dans le cadre d'*approche micro individuelle*.¹² Selon Michel Todaro, la migration a un effet positif dans la création d'un bon équilibre entre les zones urbaines et les zones agricoles et elle a été motivée à la fin d'une évaluation individuelle entre les coûts et les bénéfices. Ainsi, la recherche de stabilité et de pérennité économiques pourrait être l'une des motivations dans l'acte de migration. La disparition quantitative de l'emploi dans le secteur primaire, combiné à une « valorisation » du salaire des métropoles agit sur les flux de migration.¹³

En effet, l'approche micro individuelle est fondée sur l'influence de l'essor du système capitaliste industriel. Au centre de ces analyses, il se trouve un individu qui émigre dans le but de maximiser son bien-être et celui des membres de son groupe d'appartenance. Par ailleurs il faut souligner que le niveau du capital social, des compétences, l'âge, le sexe, la profession et le statut sur le marché du travail est effective dans la prise de décision d'émigrer ou pas.

Pour conclure sur les deux aspects de l'approche néoclassique, nous pouvons dire que les individus, tels des éléments mécaniques, émigrent à l'intersection des facteurs de répulsion et d'attraction. En outre, ces approches considèrent que

¹⁰ Flore Gubert, 'Pourquoi migrer ? Le regard de la théorie économique', **Regards croisés sur l'économie**, vol. 8, no. 2, 2010, pp. 96-105.

¹¹ Victor Piché, 'Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs' **Population**, vol. 68, no. 1, 2013, p. 155.

¹² **Ibid.**, pp. 153-178.

¹³ Michel P. TODARO, John R. Harris 'Migration, Unemployment and Development: A Two-Sector Analysis' , **The American Economic Review**, vol. 60, no: 1, 1970, pp. 126-142.

l'individu est un acteur rationnel faisant son choix à partir des profits qui lui conviennent mieux.

C. L'approche par le genre : De l'immigration masculine à l'immigration féminine

Les deux dernières approches économiques des années 1970 et 1980 ont présenté la migration comme le résultat de décisions individuelles et ont fourni une base pour la recherche sur la migration féminine. Le père fondateur des théories sur la migration Revenstein, mentionne le poids de la migration féminine en notant que *“la femme est meilleure migrante qu'un homme”*¹⁴ Par ailleurs, en éludant la précarité des femmes sur le marché économique, ces approches dont nous avons précédemment évoqué négligeaient les différents positionnements des hommes et des femmes dans le processus migratoire. La rareté des commentaires concernant l'impact du genre sur l'immigration pourrait s'expliquer par le système patriarcal qui cantonne les femmes à l'espace privé. Une autre lacune de ces approches, à propos de la question du genre, est que les chercheurs n'examinent pas assez les relations hiérarchiques familiales qui pourraient façonner, voire déterminer la prise de décision de la migration. D'après ces deux approches néoclassiques, seul le rôle de mère et d'épouse attribué aux femmes aurait un effet sur la prise de décision de leur migration. Selon ces théories, ce rôle de mère et d'épouse expliquait à lui seul pourquoi les femmes ne participaient pas assez dans le processus migratoire par rapport aux hommes et était la raison pour laquelle elles n'arrivaient pas à intégrer le marché dès leur arrivée. Par conséquent, les recherches continuaient à produire un stéréotype sur les femmes : les femmes sont passives, dépendantes, reliées à leur famille, etc.

¹⁴ Ravenstein, **op. cit.** p. 196.

Ainsi, puisque notre objectif est de se pencher sur cet aspect oublié dans les théories migratoires, à savoir la question du genre et de la femme, nous allons essayer de voir l'évolution des recherches à ce sujet.

Tout d'abord, façonnant les rôles, les attentes et les comportements associés à 'la masculinité' et à 'la féminité, le genre signifie la construction sociale du celui qui est liée au féminin et au masculin. Il faut souligner que le genre relève des normes socialement construites. Selon Joan W. Scott, le genre doit être traité comme une structure qui a été 'simultanément' construite et qu'en créant et des forces sociales. Faisant une différence entre les hommes et les femmes, le genre représente un pouvoir. De même ce pouvoir est basé sur l'inégalité entre hommes et femmes.¹⁵

Historiquement parlant, l'apparition et l'usage du terme « genre » est le fait des féministes américaines. Ces dernières y ont eu recours pour souligner la différence sociale liée au sexe. Et il a été employé pour se défaire du « déterminisme biologique » lié au champ lexical du mot sexe. Au-delà de ces choix, le genre introduit également « l'aspect relationnel des définitions normatives de la féminité ». Les études ne séparaient alors plus les hommes des femmes, cela souligne l'émergence d'une compréhension globale d'un système dynamique bipolaire.¹⁶

En tant que l'une des plus anciennes forces qui forme le quotidien, le genre aurait un impact important dans le processus migratoire. Pourtant, comme nous l'avons déjà évoqué, la question du genre rentre très tardivement dans les recherches migratoires. Jusqu'ici toutes les théories que nous avons évoquées traitaient la migration seulement du point de vue masculin. Puisque les migrations ont un caractère universel et étant un déplacement dans la géographie sociale et physique, les chercheurs ont négligé pendant longtemps les questions liées au système patriarcal. En conséquence, la question du genre dans ce phénomène n'a pas constitué un objet de recherche dans le domaine des sciences sociales. C'est à partir

¹⁵ Joan W. Scott, "Some Reflection on Gender and Politics" **Revisioning Gender**, FERREE M.M., LORBER J., HESS B.B. (sous la direction de), Oxford : Altamira Press, 1998, pp. 70-99.

¹⁶ Joan W. Scott, "Gender: A Useful Category of Historical Analysis", **The American Historical Review**, vol. 91, no. 5, 1986, pp. 1053-1075.

de 1982 que débute l'étude du genre dans la théorie de migration. Mirjana Morokvasic dans l'*International Migration Review* rappelle que la migration est également féminine. Donc pendant longtemps il s'agissait d'une invisibilité féminine dans les recherches migratoires. Partie invisible de l'ensemble du groupe migrant, à représentation fluctuant en fonction de la spécificité du groupe, dépendant d'une multitude de facteurs présents dans le pays de départ et celui d'arrivée.¹⁷

En d'autres termes, le genre ne représentait pas une problématique sociale. Les hommes migrants ont été considérés comme les seuls représentants de l'immigration et les impacts des hommes migrants dans le pays d'accueil était une des occupations majeures des pouvoirs publics.

Pourtant aux Etats Unis, l'introduction de la question du genre dans l'étude migratoire apparaît un peu plus tôt qu'en France. Dès la fin des années 1960, la recherche sur le migrant et sa famille a pris en compte les questions autour du migrant, de ses enfants et ainsi que son épouse donc 'la femme'. Au cours des années 70, le mouvement des femmes aux Etats Unis et également le mouvement des droits civiques de la population noire, poussent aux certains chercheurs à s'interroger sur la quasi invisibilité des femmes en tant que migrantes. Donc le rôle attribué aux femmes qui sont supposées être au foyer dans le processus migratoire est dominant dans les recherches scientifiques. Dans les années 1970 et 1980, les recherches sur les flux migratoires commencent à inclure les femmes. Néanmoins, au début, il ne s'agit pas d'un changement radical dans les perspectives à l'égard de la place des femmes dans le processus migratoire. L'une des interrogations centrales des recherches de cette époque est de savoir si la migration modernisait les femmes, arrivait à modifier les traditions, etc.

D'un côté il s'agissait d'un intérêt tardif pour cette question du genre dans la sphère académique ; d'un autre coté cette sphère académique ne constitue pas le seul endroit où les rapports sociaux sexués ne sont pas interrogés. La question de

¹⁷MirjanaMoroksavic, 'L'(in)visibilité continue', **Cahiers du Genre**, vol. 51, no. 2, 2011, pp. 25-47.

l'intégration et la politique d'immigration des pays d'accueil a longtemps négligé les difficultés, les inégalités liées au genre, rencontrées par les femmes. La question de l'intégration des femmes à la vie sociale n'est pas considérée comme une problématique majeure de la société. Par la suite, les invisibles, donc les femmes de l'immigration, sont devenues visibles. Par ailleurs cette visibilité, comme on va le détailler prochainement, a formé une seule image des femmes issues de l'immigration. En effet leurs soucis ont été liée à des particularités de leur culture d'origine. *Effet origine* est devenue une explication pour la difficulté qu'elles rencontrent pour s'insérer sur le marché d'emploi, alors que les soucis rencontrés en tant qu'immigré(e) se multipliaient par rapport au genre, à l'appartenance sociale et ethnique etc. En d'autres termes le processus de migration se posait comme un fait social qui produisait et reproduisait des inégalités entre hommes et femmes. Cette invisibilité dans les affaires publiques pourrait s'expliquer par le rôle donné aux femmes à l'échelle socio-politique. Car il s'agissait d'un stéréotype qui confinait les femmes issues de l'immigration au foyer. Les sociétés turque et kurde traditionnelles obéissent au modèle patriarcal dans lequel la femme est le plus souvent reléguée dans la sphère privée (foyer et voisinage), laissant le mari évoluer dans la sphère publique (travail et amis).¹⁸

Si les approches précédentes que nous avons évoquées traitaient principalement des choix personnels comme moteurs du processus, la théorie féministe de l'étude de la migration des années 1980 et 1990 met en exergue la question du genre et les rapports sociaux de sexe dans l'ensemble de l'étude migratoire. Donc dans l'approche par le genre, la question du genre a été traité comme le noyau de l'acte de la migration. Elle sous-tend le processus de la migration, la question de l'intégration, les relations entre le pays d'accueil et le pays d'origine etc. Le point le plus important dans l'évolution de recherche sur la migration est que le genre, en tant que référence à différences construites socialement entre les hommes et les femmes, a été introduit dans l'étude migratoire.

¹⁸ Isabelle Rigoni. "Migration et mutations des rapports familiaux. Le cas des femmes originaires de Turquie" **Cahier du Genre**, no. 30, 2011, pp. 103-120.

Quant à l'insertion d'étude du genre dans les domaines universitaires, elle se réalise d'abord aux Etats Unis à la suite, dans les pays d'Europe. Historien de l'immigration, Gerard Noirel, s'interroge sur prise en position tardive dans le domaine d'histoire à propos de la dimension sexuée de l'immigration. Selon lui, l'Histoire ne s'est d'abord pas penchée sur la question du genre. Ensuite, une fois que l'histoire des femmes est devenue un domaine de recherche, elle ne s'est pas tout de suite intéressée à la question de l'immigration féminine. Ainsi, la femme en lien avec l'immigration est une double victime du manque d'étude : d'abord le fait d'être femme, puis d'avoir migrée.¹⁹

En France l'institutionnalisation des sciences humaines envers les immigrantes tarde également à s'établir dans le domaine universitaire. Tandis qu'aux Etats Unis, dans les années 1980, les recherches sont déjà nombreuses malgré les jugements.²⁰ C'est seulement dans la deuxième moitié des années 1990 que les recherches sur les immigrantes apparaissent dans le domaine des sciences humaines et sociales en France. La femme migrante devient plus visible. Par ailleurs cette visibilité crée une ambiguïté. En 2001, Laura Augustin s'insurge qu'à ce moment de l'histoire de l'humanité, on puisse penser que les motivations identiques des femmes, et des hommes à améliorer leur qualité de vie soit perçu comme le résultat d'une contrainte. Le lien supposé de la femme et du foyer interdit constamment toute migration et la cantonne à l'image *pathétique de la femme innocente arrachée à sa demeure, forcée de migrer, quand elle n'est pas carrément enlevée ou vendue comme esclave*.²¹

¹⁹ Gerard Noirel, **Le creuset français. Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècle**, Paris : Seuil, 1988, p.76.

²⁰ Linda Guerry, "Femmes et genre dans l'histoire de l'immigration : Naissance et cheminement d'un sujet de recherche", **Genre & Histoire**, no. 5, Automne 2009, (consulté le 08.04.2018) <https://journals.openedition.org/genrehistoire/808#quotation>.

²¹ Laura Agustín, "Remettre en question la notion de 'place': Quitter son pays pour le sexe" **ConStellation**, no. 8, vol. 1, 2002, (consulté le 05.11.2018) <http://www.nswp.org/sites/nswp.org/files/AGUSTIN-PLACE.pdf>.

Quant à la préoccupation des institutions étatiques sur la place de la femme immigrée dans les politiques publiques, l'insertion des femmes immigrées dans la vie professionnelle serait l'un des points importants qui débiterait l'attention portée sur elles. Car malgré un contexte réévaluant et réassignant les priorités aux études en vue d'une remise en question de l'universalité et de la Nation. Mais malgré ces grandes volontés, l'histoire de la femme et des migrations ne se sont toujours retrouvée au cœur des préoccupations.²²

En effet, aux Etats Unis, Pierrette Hondagneu-Sotelo, l'une des premières chercheuses qui pointe le genre dans l'étude de migration, note que les problématiques proposées dans les recherches précédentes, à propos des la construction et reconstruction social de la relation du genre, étaient limitées. Considérer la femme uniquement comme composant, sous le joug des hommes, ou encore actrice de la migration d'autre femme et inenvisageable. Ses objectifs sont de définir précisément les éléments constitutifs, leurs liens et les interactions-rejets des systèmes à leur rencontre.²³ Une analyse systémique afin de repositionner la place de la femme.

C'est pourquoi comme nous l'avons évoqué, depuis des années il n'y a pas eu un grand changement dans les perspectives de traiter la question du genre dans la migration. La question du genre a été mentionnée comme étant les soucis des femmes. Les premières "vagues" de recherches sur la migration féminine ont été critiquées ayant gardé une approche toujours masculine. Donc dans les premiers recherches sur la migration féminine, la migrante a été conçu comme quelqu'un qui suivait son époux avec le regroupement familial. Le concept de mère au foyer, gestionnaire et génitrice d'une famille nombreuse sont les stéréotypes qui font diversion de la réalité de la femme active.²⁴

²² Guerry, *ibid.*,p.4.

²³Pierrette HONDAGNEU-SOTELO, **Gendered Transition, Mexican Experiences of Immigration**, London : University of California Press,1994, pp.3-4.

²⁴ Christine Catarino & Mirjana Morokvasic, "Femmes, genre, migration et mobilités", **Revue européenne des migrations internationales**, vol. 21, no.1, 2005, pp.18-27.

Pour le cas des femmes de la Turquie, les recherches apportées sur le sujet, montreraient que l'immigration, le regroupement familial, reproduisait l'inégalité liée au système patriarcal. Nous allons l'approfondir en examinant l'entrée des femmes originaires de Turquie en France.

Les recherches plus récentes sur le lien entre le genre et la migration se focalisent plutôt sur les caractéristiques genrées des relations et des institutions. Les chercheurs s'intéressent au caractère interdisciplinaire des recherches ainsi qu'à l'homme et à la masculinité dans la migration.

De nos jours la médiatisation de question de l'immigration, la multiplication des domaines universitaires de ce dernier a influencé la motivation des chercheurs pour enrichir les approches migratoires. En outre, la forte féminisation des flux migratoires en France comme dans toute l'Europe a joué également un rôle primordial dans l'insertion de la question du genre dans l'étude migratoire. En effet, en 2011, les données statistiques sur immigrants nous montrent que le pourcentage des femmes dans le flux migratoire a atteint à un niveau supérieur que celui des hommes : 52,3%. La répartition de type de l'obtention du titre de séjour se varie par rapport au sexe. Le tableau ci- dessous nous montre que plus de 8 femmes sur 10 ont obtenu leur titre de séjour au motif familial :

FIGURE 1 : TABLEAU 1.3

Motif d'admission au séjour	Hommes (en %)	Femmes (en %)
Migration professionnelle	15,2	3,5
Migration familiale	62,3	81,5
Regroupement familiale	3,3	14,1
Membres de familles françaises	44,1	53,3
Liens personnels et familiaux	14,09	14,1
Réfugiés et Apatrides	15,4	10,0
Autres	7,1	5,1
Total	100,0	100

(Source : Enquête Elipa, 1ère vague (2010), SSM Immigration)

Le rapport préparé en France par le ministre de droit des femmes s'intitulant *l'égalité pour les femmes migrantes* met en lumière le changement du statut de femmes immigrées en France. Avec ce changement, une émancipation féminine apparaît. En effet, l'immigration féminine a longtemps été traité comme un mouvement poursuivi par les femmes pour des raisons familiales et que les femmes deviennent des sujets de double soumission : d'un côté une soumission familiale, d'un autre coté une soumission créée par le contrôle social des communautés. Parallèlement, une nouvelle tendance des femmes migrantes voit le jour, motivée par l'émancipation. Cette dernière se nourrit d'une volonté de rejet du carcan familiale structurant et l'adéquation des opportunités, dans le pays envisagé pour l'immigration, principalement permises par les études suivies.²⁵

²⁵ Olivier Noblecourt, *L'Egalité pour les femmes migrantes*, Ministère des droits des femmes, 20.02.2014, p.10.

Ce changement remarquable dans les motivations de l'immigration chez les femmes, connaîtraient des cas particuliers. Ce constat concernant la motivation d'immigration chez les femmes pourrait se varier selon le pays d'origine même selon l'appartenance sociale. On va s'interroger dans les chapitres suivant si ce changement s'opère sur le cas des femmes originaires de Turquie immigrées en France avec le regroupement familial.



II. A LA LUMIERE DES MODELES ET DES APPROCHES : L'HISTOIRE DES POLITIQUES MIGRATOIRES ET D'INTEGRATION DE LA FRANCE

L'intégration est un thème qui occupe les affaires politiques actuelles. Les émeutes des banlieues, les statistiques sur la discrimination, les contestations politiques des immigrés ont emmené la question d'intégration au centre des débats politiques. Pour Patrick Weil les attentats racistes qui ont eu lieu dans les années 1970 ont touché le processus de l'évolution des action politiques vis à vis des flux migratoires.²⁶ De plus quand nous regardons la situation des femmes en tant qu'immigrante, surtout dans le domaine socio-économique, le fossé apparaît plus creusé par rapport à la situation économique de l'immigré. C'est pourquoi, le fait de traiter des politiques d'intégration qui visent grossièrement à créer "une harmonie sociale" entre tous les citoyens et les citoyennes nous semble inévitable afin de mettre en lumière la situation socio-économique des femmes migrantes.

En effet, dans cette partie de notre recherche nous allons commencer par mettre en lumière les définitions variées du concept d'intégration en se penchant sur les différents types de modèle d'intégration mis en œuvre par les Etats européens et plus particulièrement la France et la Grande Bretagne. Ensuite, en se focalisant sur l'évolution des politiques d'intégration nous allons essayer de voir les différents types de dominations possibles provenant des politiques d'intégration de l'Etat. De nombreuses recherches en sciences sociales se sont interrogées sur la continuité et la rupture entre les politiques migratoires et d'intégrations menés par de les Etats européennes²⁷. A la fin de cette partie de notre recherche, nous allons également nous pencher sur les continuités éventuelles des politiques migratoires malgré les

²⁶Patrick Weil, **La France et ses étrangers ; L'aventure d'une politique d'immigration :1938-1991**, Paris : Folio histoire, 1991, p.23.

²⁷ Pour la critique des modèles d'intégration voir également : Jim Cohen, "Les « modèles d'intégration » face aux particularismes : malentendus et dialogues France/États-Unis", **Mouvements**, vol. 2, no 38, 2005, pp. 41-49.

différents positionnements des autorités politiques concernant l'immigration et l'intégration.

A. L'intégration : les modèles et les approches

Avant de faire un résumé succinct des modèles fondamentaux de l'intégration : britanniques et français nous voulons souligner que les modèles présentés ci-dessous ont été longtemps servi dans l'étude de migrations comparés. Enfin, tous les deux modèles font partie d'une construction des idéales types. Par conséquent, nous avons les utilisé non comme une réalité politique mais comme un guide pour mieux saisir les reflets des politiques publics de l'Etat sur les immigrées originaires de Turquie.²⁸

Dans la logique d'une orientation politique et philosophique, pendant longtemps la question d'intégration est née de l'interrogation sur l'établissement de l'ordre social dans une société donnée. C'est pourquoi depuis le temps de modernisation, au 19ème siècle, et les analyses sur la transition des valeurs de la société, l'intégration est au centre des problématiques de recherche. Par exemple Tocqueville est l'un des philosophes émanant de la question de l'intégration. Dans son célèbre ouvrage, *De la démocratie en Amérique*, il cherche à intégrer la société à l'établissement de la démocratie aux Etats Unis.²⁹

Quand il s'agit de la question d'intégration, par réflexe, il y a une tendance à faire référence à la situation socioéconomique de l'immigré au sein du pays d'accueil. Or au sens étymologique du terme, l'intégration provenant du latin *integrare*, elle désigne le fait de *rendre entier*, c'est à dire insérer les éléments

²⁸ Les modèles dont nous avons évoqué a connu les critiques concernant son caractère normatif. Par ailleurs même quelques accords avec ces critiques, nous ne voulons pas les mentionner pour rester dans le cadre de notre recherche. Pour les critiques concernant ces modèles voir : John Bowen, 'A viewfrom France on the internalcomplexity of national models. Journal of Ethnic and Migration Studies'', vol.33, no.6 , pp.1003-1016.

²⁹ Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Paris : Folio Histoire, 1986.

différents à la construction d'un ensemble créée. En science politique, la définition de l'intégration renvoie au degré de cohésion de l'ensemble qu'il est important de mesurer. Il peut s'agir de la socialisation des descendants, d'une nation nouvelle ou du consensus et de la participation active des citoyens à la vie de la collectivité.³⁰

Actuellement, les chercheurs font référence à quatre dimensions variées de l'intégration : structurelle (acquisition des droits et accès au marché et aux services publics), culturelle (changements d'attitudes), sociale (relations entretenues, engagement dans les institutions ou les associations politiques) et celle qui concerne l'identification (attachement aux valeurs républicaines). Malgré son caractère multidimensionnel, l'intégration est considérée comme un élément clé des recherches sur l'étude migratoire dans laquelle l'insertion des immigrés dans le nouveau contexte est problématique.

A partir de 20^{ème} siècle, l'intégration est devenue un terme inéluctable quand il s'agit d'une fondation d'une communauté en se conformant à tous les éléments nationaux. La question d'intégration renvoie au terme de nation. Tout en faisant référence à des dispositifs nationaux, la différence entre mieux ou mal intégrée est devenue une question tranchée dans le domaine de politiques publiques.

Selon Jacqueline Costa-Lascoux, l'intégration n'est plus une simple insertion des individus dans une société donnée. Le terme n'est pas dans un mouvement linéaire mais désigne un processus dynamique. L'intégration concerne non seulement, les immigrés mais toutes les composantes de la société.³¹ Selon l'approche durkheimienne, l'intégration signifie le fait de vouloir vivre ensemble.³²

³⁰ Madeleine Grawitz, **Lexique des Sciences Sociales**, Paris : Dalloz, 1998, p. 215.

³¹ Jacqueline Costa-Lascoux, "L'intégration « à la française » : une philosophie à l'épreuve des réalités", **Revue Européenne des Migrations Internationales**, 2006, vol. 22, no : 2, pp. 105-126.

³² Emile Durkheim, **De la division du travail social**, Paris : Presses Universitaires de la France, 1967.

En donnant une importance à l'individu la sociologue Mark Granovetter met en avant que le fait que l'intégration sociale contient différentes dimensions. La dimension majeure est la fréquence. La fréquence concerne les liens qui sont entretenus avec l'environnement par un individu ou les groupes d'individus. En donnant l'exemple des relations familiales, Mark Granovetter souligne que la fréquence des relations menées ne sont pas suffisants en soi pour parler d'une intégration. Par exemple, pendant les heures d'une journée de travail, beaucoup de gens voient plus leurs collègues que leur famille à la maison, et pourtant leurs liens avec leur famille peuvent être beaucoup plus proches. Dans ce cas, la deuxième dimension apparaît ; l'identification. Plus on s'identifie aux autres, plus les liens sont étroits. Cependant, une identification forte ne présuppose pas nécessairement des contacts fréquents ou intenses. De nombreux migrants, par exemple, s'identifient fortement à leur pays d'origine, même si la plupart de leurs contacts peuvent se situer dans le pays de résidence.³³

Quant à des modèles proposés par les Etats Européens, nous pouvons dire que les politiques de l'intégration se différencie au sein de l'Union Européens. Les pays mènent leur politique d'intégration et de l'immigration par rapport aux contextes politico-sociales. En science sociales, les politiques publiques de l'intégration des migrants et des minorités issues de l'immigration sont souvent classifiés au tour de deux modèles, l'un est la politique de l'intégration de la France, sous nommée étant "le modèle français" et l'autre est la politique d'intégration de Grande Bretagne, sous nommée étant le modèle britannique.

Tout d'abord nous pouvons dire que le modèle français de l'intégration et de l'immigration se résume dans le parole de General de Gaulle: "France is all the French". Il y a une tendance à mettre le point sur l'approche étatique qui se focalise sur les individus. La totalité des groupes, autres que étatiques, ne sont pas pris en

³³ Mark Granovetter, 'The Strength of WeakTies', **American Journal of Sociology**, 1973, vol. 78, no :6, pp.1360-1380.

compte. En résumé, le mode d'intégration de la France se concentre sur le rôle de l'Etat.³⁴

Les différences dans les identités religieuses ou culturelles ainsi que les revendications possibles pour l'indépendance régionale ont été surmontées en transformant les individus en citoyens français, c'est-à-dire en créant une vision universaliste des citoyens. En effet, en France, la tendance dominante de la politique publique vis-à-vis de tous les groupes de différentes ethnicités, consiste à encadrer tous les dilemmes politiques des pays en termes d'idées républicaines, comme par exemple : la citoyenneté et l'intégration. En conséquence *civicindividualism*³⁵ and *national modernity* ont été élaboré afin d'unir les citoyens sous une identité nationale.³⁶ La citoyenneté française s'inscrit dans un cadre d'individualisme civique et de modernité nationale. L'individualisme civique considère l'individu abstrait comme le seul centre de droits et refuse toute distinction sur des lignes ethno-raciales dans la sphère publique, considérée comme un lieu où la citoyenneté partagée peut s'épanouir. La modernité nationale, en revanche, en prêtant à la nation une souveraineté presque monolithique, a fait de l'identité nationale une notion affective pour contrebalancer la définition très abstraite des membres de la communauté de citoyens.³⁷

Le modèle français de l'intégration se réfère à des exigences républicaines comme la citoyenneté acquise par la naissance dans le territoire français. C'est à dire qu'une fois que l'enfant est né dans le territoire français, peu importe ses origines, l'enfant est considéré comme français. Dans la vision d'intégration "à la française"

³⁴ Manuel Boucher, **Les théories de l'intégration entre universalisme et différentialisme : Des débats sociologiques et politiques en France : analyse des textes contemporaines**, Paris : L'Harmattan, 2000, p. 34.

³⁵ Ce terme se réfère au fait que chaque citoyen accomplit ses devoirs et acquie ses droits pour l'Etat et pour son bien-être.

³⁶ Christophe Bertossi, "French and British models of integration Public philosophies, policies and state institutions", **Policy and Society**, ESRC Centre on Migration, Oxford :University of Oxford, 2007 p.18.

³⁷ Dominique Schanapper, **La communauté des citoyens : Sur l'idée moderne de nations**, Paris : Gallimard, p. 45.

il s'agit d'une identification politique volontariste des citoyens avec la nation qui écarte les différences culturelles et qui les repoussent dans la sphère privée. De ce fait selon cette idéologie, tout ce qui ne provenait pas de la nation a été vu comme suspect en termes d'identité. En effet, l'assimilation est remarquable dans la vision des politiques publique de l'Etat visant introduire les immigrés et ses descendants dans les valeurs étatiques.

Quant au modèle britannique, il s'agit d'un libéralisme pluriel qui se réfère à une connaissance multiculturelle. La mise en avant du caractère multiculturel de l'intégration est due aux discriminations raciales apparues dans les années 1960 et 1970. Le contrôle de l'immigration et les politiques d'intégration sont considérés par les deux partis comme relativement peu efficiente et pertinente. Malgré ce constat elles bénéficieront d'une relative tranquillité concernant leur remise en question. Bien au contraire, le rejet de l'uniformité et l'expression des différences culturelles ne sont pas des obstacles mais presque des préconisations dans la sphère publique.³⁸

L'approche britannique et français à propos des regards vis-à-vis des appartenances culturelles diffèrent bien à des égards. Le modèle britannique renvoie à un modèle de citoyenneté alors que l'autre reste dominé par l'idée de conserver la notion.³⁹ Donc il s'agit d'une recherche à l'homogénéité de la nation. Les valeurs de la nation se sont mises en avant pour accéder à un programme d'égalité, aux droits de la société britannique.

Malgré les divergences entre les modèles, les politiques d'intégration renvoient à un processus de longue durée concernant les nouveaux arrivés et les descendants. Avant tout, les politiques d'intégration concernent à l'adaptation à des règles sociales des pays d'accueil. Processus long et lent se déroulant sur plusieurs génération, l'intégration se base surtout sur l'accompagnement du regroupement

³⁸Englandin 1966 : Racism and ignorance in the Midlands, Rebecca Woods, **BBC news**, 01.06.2016, (consulté le 03.05.2018), <https://www.bbc.com/news/uk-england-birmingham-36388761>

³⁹Jean-René Tréanton, "Genèse de la nation, naissance du citoyen" **Revue française de sociologie**, vol.36, no. 3, 1995, pp. 551-558.

familiale. La génération d'après devenant le but et le moteur de cette transformation. Regroupé sous l'instruction des nouvelles générations, la langue, la scolarisation et la formation professionnelle sont les éléments les plus connus.⁴⁰

B. L'évolution des approches face à l'intégration : Un Aperçu Historique

Tout d'abord, l'intégration est un terme qui connaît des différentes variations selon le domaine qui en traite. Dans le domaine politique, malgré les différentes approches, sur lesquelles nous allons nous interroger dans cette partie de notre recherche, l'intégration, en tant qu'une préoccupation politique de l'Etat, vise à fonder une harmonie entre différents positionnements des individus au niveau socio-culturelle. Le but des politiques d'intégration met en avant une dimension qui, sur une base la plus égalitaire possible, tend à construire une volonté commune qui engloberait tous les citoyens. Alors que dans le domaine sociologique, d'après Emile Durkheim, dans *le Suicide*, qui traite des phénomènes qui conduisent au suicide, l'intégration est devenue un domaine de recherche scientifique. Dominique Schnapper fait le point sur la différence de l'approche entre le domaine politique et sociologique concernant l'intégration. Selon lui, en terme sociologique, l'intégration fait référence à un processus social susceptible, comme tout processus, d'avancées différentes selon les domaines, de décalages, de retournements, d'invention de modalités nouvelles ou de contre-tendances.⁴¹ Elle renvoie au processus pendant lequel les personnes font partie de la société entière tout en participant à l'activité professionnelle, en acquiesçant des normes de consommation matérielle, des codes

⁴⁰ André-Clément Decouflé. "L'intégration : quelques idées simples", **Revue Française des Affaires Sociales**, no. 2, avril- juin 1997, p.2935.

⁴¹ Dominique Schanapper, "Intégration nationale et intégration des migrants : un enjeu européen", **Fondation Robert Schuman**, no : 90, 2008, p.1-6, <https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-90-fr.pdf> (consulté le 09.08.2018)

culturelles. Les relations avec l'environnement avec les institutions communes sont également l'une des repères qui reflète le niveau d'intégration.

Vis-à-vis des pouvoirs politiques concernant l'intégration, l'approche étatique évolue par rapport à des idéologies variées et de conjonctures socio-économiques du pays. A part la définition étymologique du terme, l'intégration dans le sens politique subit différentes approches qui la forment. En effet, la notion d'« intégration » témoigne une évolution par rapport à la tendance dominante. Ce changement relève de conception employée pour la première fois par Jacques Soustelle, le gouverneur général de l'Algérie dans les années 1950 et 1960 où il s'agissait de l'incorporation des Algériennes dans la République.⁴² Il précise la mission de la République face à des immigrés venant des colonies françaises. Sa description était concentrée sur l'incorporation des indigènes dans la République Française. Dans ces années de colonisation, l'intégration était employée pour désigner le fait d'abandonner toutes les différences culturelles entre le pays d'accueil et le pays d'origine. A partir de la fermeture des frontières dans l'année 1974, la perspective qui prône l'abandon des spécificités culturelles a été rejetées. Une autre perspective de l'intégration de l'Etat a été mise en place. Il s'agit d'une inversion du paradigme. Le lancement des programmes langues et culture d'origine, et le développement de l'interculturalité laissent plus de place aux origines des migrants. Cela mis en parallèle au programmes politiques de retour au pays d'origine tend à envisager un retour au pays pour le migrant, en tous les cas à toujours laisser cette porte ouverte.⁴³

En effet, d'un côté entre l'approche de gauche et de droite, l'intégration apparait dans les discours politiques en la traitant de différentes manières : à la fin des années 1970 la droite commence à utiliser l'intégration comme étant un substitut de l'assimilation.⁴⁴ Tandis que la gauche met en avant l'insertion sociale des

⁴² Alain Herbeth, **Jacques Soustelle, l'homme de l'intégration**, Paris : l'Harmattan, 2015, pp.102-145.

⁴³ Catherine Withol de Wenden, « L'intégration en France à la lumière de deux rapports récents du Haut Conseil à l'intégration », **Hommes & Migrations**, no. 1294, 2011, p.19.

⁴⁴ Danièle Lochak, « L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration », **Cultures & Conflits**, no. 64, 2006, pp. 131-147

travailleurs immigrés. La parole de Françoise Gaspard, maire PS de Dreux, fait l'exemple de l'approche de gauche sur l'intégration. Elle envisage cela avec deux solutions qui se côtoient, mais perméables. A savoir, laisser la place à un éventuel retour au pays d'origine ou un accompagnement culturel, mais plus personnalisé, respectueux de la culture d'origine de la personne.⁴⁵

La définition politique de l'intégration a évolué également en s'adressant aux différentes composantes du pays. Car au début, au sens politique du terme l'intégration a été employé dans le discours politique en s'adressant aux migrants, particulièrement, à des populations venant des pays plus pauvres. Par la suite, avec le temps, le principal acteur de l'intégration est devenu l'ensemble de la société.

Le Haut Conseil à l'immigration institué en 1989 définira l'intégration comme suit :

“Le processus, inscrit dans la durée, est celui d'une participation effective de l'ensemble des personnes appelées à vivre en France à la construction d'une société rassemblée dans le respect de principes partagés (liberté de conscience et de pensée, égalité entre homme et femme par exemple) telles qu'elles s'expriment dans des droits égaux et des devoirs communs.”⁴⁶

Avec cette définition du Haut Conseil à l'intégration, le terme d'intégration dépasse une simple définition qui ne concerne que des migrants et leurs descendants. Le changement de signification du terme d'intégration et des tendances politiques vis à vis des immigrés, est liée à des politiques de gouvernement. Auparavant l'intégration n'apparaissait pas dans le discours politique tandis que dans les années 1970, lorsque l'on prend conscience que l'immigration des travailleurs, perçue

⁴⁵ “Les immigrés : ils sont trop nombreux ‘’, **L'Action républicaine**, 16.10.1981, Cet article peut être consulté aux Archives départementales d'Eure-et-Loir, sous la cote PER 1981 10.

⁴⁶ **Haut Conseil à l'intégration**, <http://archives.hci.gouv.fr/-Mots-de-l-integration-.html> (consulté le 07.08.2018)

comme temporaire, a progressivement évolué vers une immigration durable, l'intégration des immigrés entre dans le champ des préoccupations des pouvoirs publics avant de devenir un sujet de débat politique.

Mettant de côté les approches portées par les différentes ailes de la politique, il est important de souligner que le modèle à la française a imposé son poids sur la question d'intégration des immigrés, surtout des immigrés musulmans. L'intégration à la française signifie une approche Républicaine placée au-dessus de tous les diversités socio-culturelles des étrangers/immigrés. Le communautarisme a été refusé voire ignoré par cette idéal type Républicaine.⁴⁷ C'est à dire tous les éléments provenant des cultures différentes ont été négligées sous une idéale Républicaine. Donc une approche assimilatrice a été mise en avant. Cette idéale a pour but de rassembler toutes les diversités culturelles en son sein. Chez Gérard Noirel cette approche étatique est interprétée comme *le creuset français*⁴⁸ Le premier rapport préparé par le Haut conseil à l'intégration met en avant les principes de la politique d'intégration. Dans le rapport il est considéré comme évident que le fondement de la politique d'intégration prendrait ses racines dans les valeurs Républicaine. Il part du constat que l'immigration en France repose sur des principes et des lois qui sont fondamentales. A ce titre, le Haut Conseil s'interdit de modifier cela dans un contexte politique animé. L'unicité Républicaine en France interdit le point de vue adaptés par les Pays-Bas et la Grande-Bretagne. A savoir, la reconnaissance de communautés ethniques qui en tant qu'élément de diversification et des diversités du peuple Républicain. Reconnaître cela à des immigrés revient, au nom des principes Républicain d'unicité à l'exclure.⁴⁹

Toutes ces démarches nous montrent l'évolution de l'attention porté sur les immigrés. Car ils ne sont plus qu'une simple population qui vient uniquement pour

⁴⁷ Mirna Safi, 'Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation'' **Revue française de sociologie**, vol. 47, no. 1, 2006, p. 3-48.

⁴⁸ Noirel, *ibid.*, p. 97.

⁴⁹ Pour un modèle français d'intégration, **Premier rapport annuel**, Haut Conseil à l'intégration, p.52, (consulté le 08.07.2018) <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000544.pdf>

combler les lacunes des mains d'œuvre de l'Europe. Malgré les politiques publiques tardives, *l'immigré n'est plus seulement une force de travail, il devient un habitant de la cité.*⁵⁰ Donc, comme nous l'avons indiqué, les politiques publiques commencent à les percevoir comme des étrangers installés durablement sur le territoire. En conséquence, *leur visibilité durable* a attiré l'attention au sein de la politique publique. Elle a été vue comme une question sociale à laquelle s'atteler. Cette situation s'explique par le contexte socio-économique au sein duquel la France se trouve. En temps de redressement économique lié à la crise pétrolière, la tendance à chercher un coupable a développé chez une partie des Français un esprit xénophobe à l'encontre des migrants. En conséquence, les conditions de vie des immigrants sont devenues une préoccupation politique dont le but est l'intégration dans le marché, dans la vie politico-sociale du pays.

1. Le début de l'institutionnalisation des flux migratoires

Etant donné que l'évolution de la politique migratoire est au centre de cette partie de notre recherche, nous visons à nous pencher sur les débuts des tentatives étatiques. Malgré son histoire de la colonisation et de l'immigration il n'y a pas eu des initiatives concrètes de l'Etat pour régler et mettre en place les politiques migratoires. L'année 1932 marque une date dans l'histoire de la législation des flux migratoires car la France, pour la première fois, promulgue une loi pour limiter les flux migratoires. La loi qui limitait pour la première fois l'immigration était due à la conjoncture économique où la France se trouvait. En effet, en 1929 la crise économique provenant des Etats Unis a vite affecté les pays d'Europe notamment Royaume Unis et la France. La crise a provoqué une forte montée du chômage et des prix ainsi qu'une baisse de la production industrielle. Dans cette atmosphère tendue, les travailleurs étrangers ont été pris pour cible et désignés comme responsables du taux de chômage des travailleurs natifs. En effet, les travailleurs étrangers sont devenus des concurrents indésirables. A la suite, cette réaction a pris la forme de

⁵⁰ Frédérique Cornuau et Xavier Dunezat, "L'immigration en France : concepts, contours et politiques", **Espace Populations Sociétés**, no. 2, 2008, p.332.

quotas dans certaines professions et établissements où les travailleurs étrangers sont soumis à un quota. Ainsi, l'article premier de cette loi :

“Les cahiers des charges des marchés de travaux publics ou de fournitures passés au nom de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics, [...] devront déterminer la proportion des travailleurs étrangers qui pourront être employés dans les chantiers ou ateliers [...]”⁵¹

La loi d'Aout 1932 renforçait aussi l'obligation pour les travailleurs étrangers. Sans avoir une autorisation de ministère du Travail les ouvriers étrangers n'ont pas le droit de rentrer dans le territoire français. En conséquence cela permettrait à l'Etat de refuser le séjour des ouvriers sur des critères arbitraires.⁵²

Ensuite, s'ajoute à cette nouvelle démarche deux décrets, qui ont pour but de régler la place des étrangers dans le monde de travail. L'un est du 23 octobre 1933 et l'autre, du 6 février 1935. Dans le contexte de crise économique, le gouvernement de l'époque essaie non seulement de restreindre l'infusion des immigrants dans le marché, mais aussi de ne plus accueillir de nouveaux étrangers sur le territoire français. Les étrangers en tant qu'ouvriers deviennent l'une des questions dans le discours politiques. Et l'idée que les étrangers sont les ennemis de la nation se retrouve dans les discours politiques.⁵³

A partir des années 1940, la France connaît une forte institutionnalisation des questions des flux migratoires. A partir de l'années 1945, ce processus pourrait se résumer institutions. La création du premier établissement publique concernant la question migratoire et d'intégration se nomme ONI (Office National de

⁵¹ Loi du 10 août 1932, **protégeant la main d'œuvre nationale**, J.O., 12 août 1932, art. 1.

⁵² Catherine Borrel, “Immigration, emploi et chômage : Un état des lieux empirique et théorique” **Les dossiers de cerc-association**, no. 3, 1999, (consulté le 03.08.2018) <https://www.gisti.org/doc/presse/1999/cerc/dossier.pdf>.

⁵³ Pour en savoir plus consultez l'ouvrage suivant: Olivier Milza, **Les français devant l'immigration. Questions au XXe siècle**, Bruxelles : Editions complexe, 1988.

l'Immigration). Ayant pour but de fixer le nombre d'étrangers par départements et par nationalités, l'ONI a été créé par ordonnance datant du 2 novembre 1945. La deuxième institution concerne le changement du nom d'institution de l'OFII; qui devient OMI (l'Office des Migrations Internationales) créée en 1988. Par la suite l'OMI devient l'Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrations (ANAEM). Selon Jacqueline Costa-Lascoux, ces tentatives de l'Etat visant à maîtriser la condition socio-économique des migrantes a échoué. En effet malgré la création des institutions, l'Etat a largement donné l'initiative aux associations en particulier au le Service social d'aide aux émigrants (SSAE). La période dites des trente glorieuses sera contrastée et contradictoire, dans le sens où il y aura de nouveaux travailleurs immigrés pour les emplois délaissés à des fins d'ascension sociale, qui bénéficieront de mauvaises conditions de travail, de faibles rémunérations et de « logement » dans des bidonvilles.⁵⁴

En résumé, l'intention de contrôler les flux migratoires se heurte aux initiatives concernant la faiblesse de la maîtrise des exigences économiques. Après la deuxième guerre mondiale, pendant la reconstitution de la conjoncture socio-économique en France, les flux migratoires continuent peut-être pas par le biais de l'appel de l'Etat mais par le biais du regroupement familial. En conclusion, les politiques migratoires de l'Etat ont échoué sous la pression du marché.

Les années 1960 ont marqué une nouvelle démarche dans les politiques concernant les migrants. Les conséquences des recrutements des ouvriers étrangers deviennent plus visibles avec l'apparition de bidonvilles, l'embauche à des conditions inférieures. Les conditions socio-économiques des immigrés étaient visiblement difficiles. Fernand Braudel explique cela par le modèle économique en pratique. Le modèle capitaliste nécessite de nombreux emplois à bas salaire. Ces derniers ne sont pas acceptés par les français qui leur préfère des emplois plus rémunérateurs. L'immigré se voit donc confié ces tâches contraignantes.⁵⁵

⁵⁴ Jacqueline Costa-Lascoux, 'Les aléas des politiques migratoires : 1945-1981', **Migrations Société**, vol. 3, no. 117-118, 2008, pp.63-70.

⁵⁵ Fernand Braudel, **Identité de la France : Espace et Histoire**, Paris : Flammarion, 2009, p. 58.

Les mesures prises par l'Etat se reflètent dans la création de la Direction de la population et des migrations (DPM) dont les trois buts sont significatifs : le contingentement des entrées de travailleurs algériens ; la baisse du taux de régularisation de 94 % en 1968 à 44 % en 1972 ; l'ébauche d'une action sociale.

En résumé, jusqu'à la mise en place des politiques publique afin de réguler les flux, les immigrées comme souligne ont été perçues comme des "accidents historiques" et non pas comme des composants de la nation.⁵⁶ Avec les règlements, les lois que nous avons évoquées, ils commencent à devenir un objet des politiques publiques. Cependant, comme nous allons le voir dans la partie suivante, la véritable question concernant l'intégration de ces immigrés qui ne rentrent plus dans leur pays d'origine, se pose seulement à la fin des années 1970.

2. Les années 1970 : les politiques anti-migratoires

Dans cette partie de notre recherche nous allons examiner cette fois, les démarches politiques qui sont entrées en vigueur à partir de la crise pétrolière. La complexité réside principalement en la multiplicité des acteurs non étatiques dans la mise en application des politiques migratoires. Nous allons nous concentrer dans cette partie de notre recherche uniquement sur les mesures étatiques prises dans les années 1970.

Tout d'abord, il est clair que les différents moyens qui donnent l'accès à la nationalité nous donnent une idée sur le positionnement du pays par rapport à sa politique d'intégration. C'est pourquoi une simple comparaison des règles appliquées dans les pays occidentaux pourrait être utile pour traiter de la manière dont les

⁵⁶ Laura Osos Casas, "Femmes, actrices des mouvements migratoires In : Femmes en mouvement : Genre, migrations et nouvelle division internationale du travail" Graduate Institute Publications, 2004, p.163-193.

immigrés en situation régulière disposent des droits civils et également pour traiter des raisons pour lesquelles l'obtention de la citoyenneté diffère selon les pays. En effet, certains États facilitent l'accès à la nationalité par le droit du sol et par la naturalisation tandis que d'autres exigent des procédures rigoureuses. Nous allons essayer de mettre en lumière les différents types de positionnement des États vis-à-vis de l'accès à la nationalité dans les politiques d'intégration.

Premièrement aux États-Unis et au Canada, donc dans les pays qui ont connu l'immigration depuis plus longtemps que les autres, la citoyenneté est définie de façon plus ouverte. Les immigrés sont encouragés afin qu'ils acquièrent la citoyenneté avec la naturalisation. Toutes les personnes nées sur le territoire sont considérées automatiquement comme citoyennes. Deuxièmement, en Allemagne et en Suède, dans les pays qui ont connu l'émigration de façon plus significative, la citoyenneté est liée au sang, c'est-à-dire que le droit à la citoyenneté passe par le droit qui attribue aux enfants la nationalité de leurs parents quel que soit leur lieu de naissance. Les immigrés ne peuvent acquérir la citoyenneté que par naturalisation. Quant à la France et à la Grande-Bretagne, des pays qui ont connu l'immigration en masse après-guerre, surtout à la suite de la colonisation, les règles du droit à la citoyenneté sont beaucoup plus complexes que les autres modèles. Certains immigrés en Grande-Bretagne ou en France ont obtenu leur citoyenneté à leur arrivée, comme c'était le cas aux États-Unis ou au Canada ; d'autres sont devenus des citoyens par le droit du sol ; d'autres encore, surtout en France, ont été naturalisés ou ont acquis leur citoyenneté par une simple déclaration ou enregistrement.⁵⁷

La politique d'intégration de la France pourrait être divisée en quatre indicateurs fondamentaux : les écoles républicaines, la politique d'urbanisme, c'est-à-dire le logement, les lois anti-discrimination, et enfin lois sur la nationalité. L'objet principal de ces indicateurs est bien les descendants des immigrés plutôt que les immigrés. C'est pourquoi le poids des écoles républicaines, porteuses de la laïcité, est plus remarquable que les autres domaines d'intégration. Le but d'intégration au sein

⁵⁷ William R. Brubaker, **Immigration, Citizenship and the Nation-State in France and Germany : A Comparative Historical Analysis**, Harvard University Press, 1992, p. 78.

l'école républicaine est bien intégrer les descendants d'immigrés dans une nation française cohérente malgré leur origine réelle.⁵⁸ Pour arriver à cet état, comme on l'a rappelé au début de cette partie de notre recherche, nous trouvons important de mettre en lumière le processus de la mise en œuvre des politiques d'intégration de l'Etat.

En France dans les années 1970, la question de l'immigration devient un affaire politique permanente. Les conditions de travail et sociales des immigrés ont été abondamment dénoncées pendant les mouvements de mai 1968 qui ébranlèrent la France. Donner une importance au phénomène migratoire en tant que domaine d'action a des causes variées selon les chercheurs. Afin de faire des reforms dans le domaine, l'Etat donne des raisons économiques. Ainsi le taux de chômage, surtout chez les jeunes qui sera au cœur des discours politiques pour entreprendre des réformes.⁵⁹

En sciences sociales, les reforms qui restreindraient les flux migratoires ont été appréhendés par les chercheurs de manière complètement variées. De même, les chercheurs se positionnent différemment par rapport à l'explication économique des choix étatiques concernant l'immigration. Pour certains, la situation économique et les réformes menées par le gouvernement sont strictement liées. Le renforcement du contrôle des pouvoirs publics qui caractériserait les années 1970 serait pour eux le résultat du taux de chômage.

Selon Sylvain Laurens, une explication économique de ces réformes placerait l'État comme étant un acteur unique cohérent et rationnel. Mais pour lui, l'État, face à la situation économique en difficulté, ferait prévaloir une logique de compensation

⁵⁸ Dominique Schanapper & Pascale Krief, 'French Immigration and Integration Policy : A Complex Combination', **The Integration in European Societies, National Differences and Trends of Convergence**, (ed), Friedrich Hekmann & Dominique Schanapper, Stuttgart : Lucius & Lucius, 2003, p.20.

⁵⁹ En 1974 la France comptait 2.8% de chômeurs contre 1.6% en 1966.

nationale par anticipation de la crise de l'emploi à venir.⁶⁰ Il s'agit bien d'un ensemble de causes qui pourraient être trouvées pour expliquer la décision. La cause économique mise en avant permettait de justifier l'arrêt des flux migratoires. D'après Patrick Weil, les vagues d'actes xénophobes qui ont eu lieu en 1973 dans les grandes villes du pays ont déclenchée un processus d'évolution des actions politiques vis-à-vis des flux migratoires. En effet la conjoncture économique en situation de récession entraîne également de la xénophobie, la réponse politique face à cette situation, serait une limitation des flux migratoires afin de rassurer la population. De même, Marie- Claude Blanc-Chaléard souligne que les approches gouvernementales vis-à-vis des flux migratoires sont liées à l'hégémonie de giscardisme⁶¹ des années 1970. Pour Vincent Viet, les restrictions en matière de flux migratoires avaient pour but de montrer que le pouvoir public est capable de concentrer son effort sur la population étrangère. Donc selon lui, loin d'un choix économique, il s'agissait d'une prise de position politique.⁶²

En conséquence le premier effet de la conjoncture socio-économique sera donc la fermeture des frontières. Ensuite les actions gouvernementales en matière de l'immigration se concentrent sur les mesures juridiques. La France n'accueillera plus les étrangers pendant trois mois. La suspension provisoire va se poursuivre au cours des années qui suivent. A partir de l'année 1974 la politique d'immigration se focalise sur la maîtrise des flux. Les immigrés non qualifiés deviennent indésirables aux yeux du gouvernement. La transition en matière de la politique migratoire qui s'effectue au cours de ces années est remarquable à l'échelle juridique. Les droits des immigrés font l'objet de réformes gouvernementales.

Sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, l'immigration prend un intérêt particulier. Ainsi dans les premières semaines de son mandat, au 7 juin 1974,

⁶⁰Sylvain Laurens, '1974 et la Fermeture des Frontières Analyse critique d'une décision érigée en turning-point', *Politix*, no.2 vol.2, 2008, pp. 69-94.

⁶¹Valéry Giscard d'Estaing, élu président de la République au mai de 1974.

⁶²Vincent Viet, **La France Immigrée : Construction d'une politique 1914-1997**, Paris : Fayard, 1998, pp. 53-65.

il rétablira le secrétariat d'Etat chargé des travailleurs immigrés qui avait été supprimé en 1938. Le ministre du travail et le secrétaire d'Etat chargé des travailleurs immigrés ont fait approuver les orientations d'une politique nouvelle de l'immigration. André Postel Vinay va être nommé pour la direction du poste. Selon les discours politiques⁶³, l'objectif est d'inverser la courbe grimpante de chômage, de mettre en avant la situation d'emploi du pays et de remplacer la main d'œuvre étranger à la main d'œuvre nationale, les flux migratoires sont suspendus à titre provisoire. En outre, les perspectives démographiques mondiales, les problèmes de logement auxquels sont confrontés les immigrés seront les deux autres facteurs qui motiverait le gouvernement à décider l'arrêt des flux migratoire.

A la suite des mesures juridiques qui vise à contrôler les flux migratoires, un nouveau terme entre dans l'agenda du gouvernement : l'intégration. L'intégration est devenue une préoccupation officielle de la politique d'immigration. En effet, l'arrêt de l'immigration se poursuit, un élargissement des angles d'approches au sein des démarches administratives. Avant l'année 1974, l'approche gouvernementale des flux migratoires se concentrait plutôt sur le besoin des mains-d'œuvre. Et quand il n'y en avait plus besoin, en période de récession, ils étaient renvoyés dans leur pays d'origine. A partir de l'arrêt des flux migratoires, la préoccupation des pouvoirs publics concerne la participation à la vie collective des migrants qui se stabilisent sur le territoire français.

Enfin, Paul Dijoud a été nommé en tant que secrétaire d'État aux travailleurs immigrés. Les nouvelles perspectives de la politique d'immigration mettent la priorité sur l'insertion sociale des migrants. L'immigration a été considérée comme quelque chose qui abîmait la cohésion sociale sur le territoire français. "La nouvelle politique de l'immigration" parue en 1978 nous démontre l'approche de l'État vis-à-vis de la politique d'intégration et de l'immigration. L'Etat Français évoque cela de manière critique. N'ayant pu imposer un ordre à un phénomène qui se déroule sur une courte période avec une intensité importante. L'inadéquation de tous les moyens

⁶³ Pour le discours politique lancé dans le journal télévisé d'André Postel Vinay, voir : <https://youtu.be/DWTyI3UBsTQ>(consulté le 3.08.2018)

qui auraient dû accompagner et guider ce phénomène. L'Etat a conscience son manque de perception de l'ensemble des grandes difficultés que rencontre les migrants, et déplore la vision simpliste et uniquement quantitative qu'il en a eu. D'autre part l'intensité du phénomène s'est réellement ressenti à des points particuliers où le paroxysme du phénomène était hyper localisé. Dépendant de l'offre du marché du travail, les zones les plus « touchées » furent les grandes villes et les zones de forte concentration industrielle.⁶⁴ Nous nous intéresserons plus loin à la question de la condition des femmes migrantes, mise en question dans ce texte préparé par le Secrétariat d'État aux travailleurs immigrés.

De même, le champ d'intervention du FAS (Fonds d'Action sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie en métropole et pour leur famille, fondé en 1958) a été élargi au moyen de subventions d'État supplémentaires. Outre le logement des isolés et des familles, secteur d'intervention traditionnel du FAS, son action s'étend peu à peu à des mesures d'insertion : action éducative de préformation et de formation professionnelle, autres actions de promotion sociale grâce à l'aide de multiples associations.⁶⁵

Une année après le tournant de juillet 1974, c'est à dire après le rétablissement du secrétariat d'État à l'immigration, deux types d'interventions ont été mises en place afin d'intégrer les migrants dans la société française. La première est la mise en place la mission du Réseau national d'accueil (RNA) qui a été créé en 1973 dans le but de prendre en main les difficultés auxquelles font face les pouvoirs publics. Ses objectifs affichés étaient l'accueil, l'information et l'orientation des travailleurs immigrés, de leur famille, de leurs enfants, etc. Comme disait François Gremont, membre de l'Union ISM (Association Inter Service Migrants), dans un entretien, même si l'intégration n'est pas explicitement formulée dans les objectifs affichés, il s'agissait bien d'intégrer ces travailleurs immigrés et leurs familles dans

⁶⁴ Secrétariat d'État aux travailleurs immigrés, **La nouvelle politique d'immigration**, vol. 1, p. 164

⁶⁵ Withol de Wenden, 'Politique de l'immigration', **Hommes & Migrations**, no. 1119, 1989, pp.10-15.

les structures de droit commun.⁶⁶ Ensuite, le deuxième type d'intervention a été la création de l'Office National de Promotion Culturelle des Immigrés et du CEDIM (Centre d'Étude de Documentation sur l'Immigration), qui constituaient une première tentative des pouvoirs publics de s'adresser au grand public sur la question de l'immigration à travers un volet dit « culturel ».⁶⁷

La politique d'intégration de l'État peut se résumer en deux volets : d'un côté il y a les politiques répressives qui visent à arrêter le plus tôt possible l'immigration de main-d'œuvre non qualifiée, de l'autre côté il s'agit de la mise en œuvre d'une politique envers les personnes présentes régulièrement sur le territoire afin de les intégrer à la société. Dans les premiers discours à ce sujet, l'arrêt des flux migratoires a été présenté comme une condition pour l'intégration des immigrés réguliers. Alors que, comme le souligne Danièle Lochak, une politique de plus en plus répressive, en dehors même du fait qu'elle mobilise les énergies et les crédits au détriment de la politique d'intégration, produit nécessairement des effets désintégrateurs en engendrant insécurité et précarité, en désignant la population immigrée comme étant « en trop », en encourageant la suspicion et, au-delà, la xénophobie.⁶⁸

En effet, avant les années 1970, la politique publique de l'intégration concerne seulement une population d'hommes ouvriers célibataires. A partir des années 1970, elle doit prendre en considération également une population ayant une vie professionnelle et familiale. Ensuite les femmes qui se sont expatriées viennent en masse sur le territoire français à partir du changement d'orientation dans la politique migratoire à savoir le durcissement de l'accueil des immigrés. Bien que nous étudions plus en détail dans une autre partie l'insuffisance de la politique

⁶⁶ Grémont François & Dewitte Philippe, «Le réseau national d'accueil. Un entretien avec François Grémont», **Hommes et Migrations**, no. 1136, octobre 1990, pp. 13-16.

⁶⁷ Angéline Escarfet-Dublet, **Etat, culture, immigration : La dimension culturelle des politiques française d'immigration 1958-1991**, Thèse de doctorat en Histoire, Paris : Institut d'études politiques, soutenue en 2008, p.53.

⁶⁸ Danièle Lochak, «L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration», **Cultures & Conflit**, no. 64, hiver 2006, (consulté le 06 août 2018) <http://journals.openedition.org/conflits/2136> ; DOI : 10.4000/conflits.2136 p.131-147.

d'intégration vis-à-vis des femmes, il est important de souligner qu'il n'y a pas eu d'approche globalisante des institutions étatiques vis-à-vis des femmes migrantes, surtout celles qui sont arrivées tardivement avec le regroupement familial. Nous allons détailler cela en fin de chapitre.

Jusqu'au moment où l'immigré a appelé sa famille de s'installer dans le territoire français, par la crainte de ne plus voir sa famille résidante dans le pays d'origine en faisant des allers retours, ni la différence culturelle existante ni l'intégration de ces gens ne sont pas guère posées étant une problématique. Enfin cette négligence des différences culturelles est également liée au système du marché qui prône la domination de l'argent et du marché.⁶⁹ Sous cette atmosphère chacun a envie d'être reconnu en tant qu'individu appartenant à un groupement ethnico-social. Avec la globalisation, à la suite de l'histoire des colonisations et ses effets, à savoir les flux migratoires et l'émergence des différences ethniques dans les lieux publics deviennent de plus en plus visible. En conséquence la question de l'intégration, la mobilisation commence à être interrogée par les diverses institutions étatiques.

A l'approche des années 1980, un unique texte de loi, intitulé la loi Bonnet (du nom de Christian BONNET, ministre de l'Intérieur de 1977 à 1981), entre en vigueur après une dizaine d'années de l'immigration de main d'œuvre posant des conditions d'entrée plus strictes qu'auparavant. Selon la loi du 10 janvier 1980 relative à la prévention de l'immigration clandestine et portant modification de l'ordonnance n°45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'Office national d'immigration, il s'agit bien plus d'une préoccupation sécuritaire que d'un souci de régler les flux migratoires clandestins. Ce texte de loi est disponible en intégralité dans les annexes de ce document. Les alinéas suivants sont les plus significatifs pour se rendre compte du changement de perspective.

⁶⁹ Michel Wiviorka, "L'intégration : un concept en difficulté", **Cahiers internationaux de sociologie**, vol. 2, no. 125, 2008, p. 221-240.

"3° Si l'étranger ne peut justifier être entré régulièrement sur le territoire français à moins que sa situation n'ait été régularisée postérieurement à son entrée ;

"6° Si l'étranger auquel le renouvellement d'une carte de séjour temporaire a été refusé s'est maintenu sur le territoire."⁷⁰

En effet cette loi renforce les conditions d'installation sur le territoire, fait de l'entrée et du séjour irréguliers un motif d'expulsion et prévoit l'éloignement de l'étranger expulsé. Elle institue le principe de la rétention pour l'étranger qui n'est pas en capacité de quitter le territoire immédiatement. En résumé, avec cette loi, les pouvoirs politiques, comme l'administration, assument un pouvoir énorme vis-à-vis de la gestion des flux migratoires.

Sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, pour la première fois "le problème d'intégration" a été traité de manière différente. Un nouveau regard vis à vis de l'intégration a émergé. De ce fait la création de l'Office national pour la promotion des cultures immigrées (ONPCI) chargé de mettre les émissions culturelles provenant des pays d'origine des immigrés voient de jour. Dans le cadre de ces émissions, l'idée est de créer un lien entre le pays d'accueil et le pays d'origine des immigrés. Cette intention porte bien une ambiguë en soi, car les immigrés sont considérés comme étant les personnes susceptibles de partir dans leur pays d'origine. Ce traitement réservé aux cultures des immigrés se traduit par la volonté de limiter le nombre d'immigrés vivant sur le sol français.⁷¹

Avant de nous intéresser aux années 1980, nous pouvons dire que dans la période qui suit la fermeture des frontières aux immigrés jusqu'au septennat de François Mitterrand, le gouvernement avait assumé un rôle d'anti immigration, et tout était fait pour réguler, voire arrêter, les flux migratoires, qui pesaient de manière

⁷⁰Loi du 10 janvier 1980 relative à la prévention de l'immigration clandestine et portant modification de l'ordonnance n°45-2658 du 2 novembre 1945.

⁷¹ Angéline Escarfet- Dublet, 'L'Etat et les cultures des immigrés, 1974-1984', **Histoire@Politique**, vol. 4, no. 1, 2008, p.15.

importante sur la finance de l'État. Donc, dans une atmosphère où la politique essayait d'empêcher le plus possible la fréquentation des immigrés vis-à-vis de leur pays origine, il est difficile d'intégrer des immigrés à la vie publique de l'État. Il est aussi important de souligner l'échec de la politique d'immigration rigoureuse de l'État. En effet, malgré les lois mises en place afin d'arrêter les flux migratoires, le nombre d'étrangers résidant dans le pays n'a pas diminué. En particulier, le nombre de personnes non régularisées résidant sur le territoire français est resté stable. Malgré la difficulté de donner un chiffre précis concernant le nombre des personnes en situation irrégulière, selon les estimations de différentes sources, en 1974, il y avait à peu près 385 000 étrangers en situation irrégulière, tandis qu'en 1980 ce nombre atteint environ 400 000.⁷²

3. Centralisation des flux migratoires depuis 1980

En mai 1980, à la suite de plusieurs grèves et manifestations organisés par des travailleurs sans papiers et des étudiants, le gouvernement a annoncé la mise en place d'une régularisation des travailleurs ayant une famille, entrés dans le territoire avant le premier mars 1980. Cette amnistie concernait plutôt les ouvriers, surtout originaires de Turquie et de Yougoslavie qui travaillaient clandestinement dans le secteur du textile. Les grèves de la faim menées par les jeunes immigrants au cours de la campagne électorale ont incité les candidats socialistes à promettre de mettre un terme à la pratique de l'expulsion. Car comme nous l'avons étudié précédemment, la loi Bonnet, en vigueur, donnait des énormes droits aux pouvoirs publics en expulsant les gens, même les mineurs, sans leur attribuant une démarche juridique.

Pendant le septennat de François Mitterand, la politique d'immigration est devenue moins rigoureuse. Tout d'abord, la première action de Mr Mitterand, concernant les politiques d'immigration, était d'abroger la loi Bonnet qui avait causé

⁷² Jacqueline Costa-Lascoux & Catherine de Wenden, **Immigres : le travail clandestine**, Paris : Encyclopédie Universelle, 1982, pp. 286- 7.

des mécontentements au sein de la gauche. Ensuite, le gouvernement a permis la régularisation d'environ 130 000 immigrés clandestins.

Avant de se pencher de façon plus détaillée sur les mesures variées qui ont été prises par le gouvernement de Mr Mitterand, nous trouvons important de souligner qu'il s'agissait de trois missions fondamentales qu'assumait le nouveau gouvernement concernant le développement de ses politiques. Ces objectifs fondamentaux sont :

Premièrement, de limiter l'entrée des nouveaux étrangers en raison de la récession économique prolongée dans le pays. Deuxièmement, mettre fin à la précarité que les familles migrantes subissent et enfin d'examiner le problème d'immigration à travers les contrats bilatéraux avec les pays d'origine.⁷³

Quant aux gouvernances des flux et également à l'intégration des immigrés dans les affaires publiques et sociales de l'Etat, nous pourrions dire qu'il y a eu une nouvelle ère par rapport aux gouvernements précédents. Après avoir aboli la loi Bonnet, le gouvernement Mr Mitterand, est engagé pour assurer l'égalité des droits entre les travailleurs étrangers et français. De ce fait, il est important de souligner que les grèves de faim, les manifestations organisées par les syndicats ont eu un effet sur cet engagement du gouvernement.⁷⁴ L'effet inéluctable de ces manifestations et des mécontentements sur les politiques de Mr Mitterand, sera la fondation de l'égalité dans le monde du travail, entre les travailleurs français et étrangers.

Dans le cadre de la politique d'intégration à la vie culturelle, le gouvernement de Mr Mitterand prend des mesures importantes afin d'assurer une insertion dans la vie culturelle chez les immigrés. Le fait de donner le droit aux immigrés de s'associer librement à une association illustre un exemple d'assouplissement des

⁷³ Margo Deley, "French Immigration Policy Since May 1981", **The International Migration Review**, no. 2 vol. 17, 1983, pp.196-212.

⁷⁴ Pour en savoir plus : Lure Pitti. "Grèves ouvrières versus luttes de l'immigration : une controverse entre historiens", **Ethnologie française**, no. 3, vol. 31, 2001, pp. 465-476.

strictes mesures prises par les gouvernements précédents. Ensuite, l'année suivante le droit de représentation syndicale a été rassuré par loi Auroux suivi d'une autre loi s'intitulant *les institutions représentatives du personnel, la négociation collective et les comités d'hygiène, de sécurité et d'améliorations des conditions de travail* en 1982. Par ailleurs, la loi du 9 octobre qui donnait le droit d'expression au sein des associations abrogerait le décret-loi de 1939 qui avait la mention obligatoire de la nationalité des responsables de l'association. Ce qui a pour conséquence, les immigrés étaient pendant longtemps soumis au contrôle de l'Etat au niveau du droit civil. En causant des mécontentements au niveau politique, la plupart des immigrés se sont sentis obligés de changer de nationalité afin d'être engagé dans les associations⁷⁵

Selon Mogniss Abdallah, la réforme entreprise par le gouvernement de Mr Mitterrand a été limitée dans les droits culturels et elle n'est pas arrivée jusqu'à définir les droits concrets vis-à-vis de la liberté d'expression politique des immigrés.⁷⁶ Finalement, la promesse de campagne de Mr Mitterrand concernant le droit de vote des étrangers n'a pas été retenue. C'est pourquoi le droit donné aux immigrés de s'associer a servi comme un outil politique afin de ne plus parler des attentes plus "exigeantes" des immigrés.

Le droit d'expression des immigrés a été conditionnée par les organes étatiques. Le pouvoir des décisions des organes locaux était mis en question. Au final, tout en donnant une caractère plutôt consultative qu'autonome l'Etat n'a pas arrêté de conditionner la liberté d'expression et d'association des immigrés.⁷⁷

C'est pourquoi le gouvernement de Mr Mitterrand a mené une politique de contrôle qui n'ouvraient pas les nouvelles perspectives au niveau des politiques

⁷⁵Voire: l'interview in **Snas Frontiere**, fait avec Mejid Amar Deboussi, " Le 6 Mars 1983: et si on votait?"

⁷⁶ Mogniss H. Abdallah, "La longue du mouvement associatif pour transcender les frontières politiques de la citoyenneté", **Hommes & Migrations**, no. 1229, 2001 p. 12.

⁷⁷ Abdallah, **ibid.** p. 15.

publiques. C'est-à-dire que l'inquiétude portée sur l'étranger devançait l'intégration de l'immigré à la vie politique. Les interrogations sur le droit de vote et au passage à la représentation politiques des personnes issue de l'immigration au sein des élections municipales ont été occulté pendant l'année 1980 par la mise en place des droits d'association.

En 1986, avec l'arrivée au gouvernement de la droite, les restrictions des droits des immigrés deviennent incontestables et la question d'intégration s'est poursuivie. La loi Pasqua est un exemple qui transforme l'immigration en un problème institué. Adopté au 9 Septembre 1986, la Loi Pasqua régularisait les conditions d'entrée et séjour en mettant en œuvre des critères strictes. En revenant sur un certain nombre de droits reconnus aux immigrés que nous avons rappelés précédemment. En éliminant une certaine stabilité de vie sur le territoire français, la loi de Pasqua a causé la précarité générale de la population immigrée résidant en France. De même par l'intermédiaire de cette loi le préfet a été doté par d'un immense pouvoir exécutif. Car le préfet a eu le droit d'expulser les étrangers en situation irrégulière et rétablit aussi le régime d'expulsion existant avant la loi du 29 octobre 1981.⁷⁸ Le poids de l'arrivée du Front National sur scène est non négligeable sur les mesures restreintes et arbitraires, générales des gouvernements de droite en France.⁷⁹

Malgré son histoire qui prend ses racines dans le passé, la France en tant que vieille terre d'immigration connut officiellement l'intégration seulement dans les années 1990. L'élaboration de la définition du Haut Conseil dont nous l'avons rappelé précédemment sera le premier pas vis-à-vis de la création de la politique d'intégration des années 2000.

⁷⁸ "Les conséquences de la loi du 9 septembre 1986 sur l'entrée et le séjour des étrangers". In: Hommes et Migrations, no.1118, janvier 1989, pp. 22-28, (consulté le 07.07.2018) https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1989_num_1118_1_1246

⁷⁹ Danièle Lochak, "Devoir d'intégration et immigration. Revue de droit sanitaire et social", Sirey, Dalloz, 2009, pp.18, (consulté le 03.07.2018), <https://hal-univ-paris10.archives-ouvertes.fr/hal-01671855/document>

En 2005 sous la présidence de Jacques Chirac, une nouvelle tentative a été faite par le ministre de l'intérieur et prochain président de la France, Nicolas Sarkozy. En s'appuyant sur une rupture de la politique migratoire de l'Etat il a proposé une réforme qui indique un quota pour les prochains arrivants. Au profit d'une immigration sélective cette réforme vise à cibler les immigrants hautement qualifiés. Par ailleurs par raison d'équité, l'introduction des quotas proposée a été rejetée par Mr Chirac.

La France sous la présidence de Nicolas Sarkozy en 2007, a poursuivi ses héritages en matière de la politique d'immigration. L'intégration apparaît de nouveaux comme étant le centre des politiques publiques. "Mieux accueillir pour mieux intégrer" marque les années de 2000 dans toute l'Europe centrale. D'un côté, une volonté renforcée de sélectionner les immigrants, notamment d'accueillir les immigrés les plus qualifiés parmi les autres est remarquable. De l'autre, une priorité donnée à l'intégration des immigrés est accrue. Dans le fait de mener une politique d'immigration à la priorité, il se trouve plutôt l'idée que cela pourrait résoudre les problèmes d'intégration au moins pour les futurs immigrés.⁸⁰ Concernant la mise en place des réformes migratoires, la première tentative du président sera la création du ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire placé sous la responsabilité de Brice Hortefeux. Cela signifie que l'immigration et l'intégration des immigrants sont des préoccupations fondamentales centralisées de et par l'Etat.

Les années 2000 ont marqué un problème identitaire à l'égard des flux migratoires. La crise morale et identitaire a été menée d'une façon assez centrale dans les discours politiques : "Celui qui entre clandestinement en France, celui qui n'est fait aucun effort pour s'intégrer, celui-là ne doit pas s'attendre à se voir connaître les mêmes droits qu'un Français"⁸¹

⁸⁰ Joao Carvalho & GEDDES Andrew, "La politique d'immigration sous Sarkozy : Le retour à l'identité nationale", **Les politiques publiques sous Sarkozy**, éd. Yves Surel & Jacques de Maillard,, Paris: Sciences Po Les Presses, 2012, pp.279-296.

⁸¹ Discours du président Sarkozy à Caen, 9 mars 2007.

En effet, la pression, créée par les attentes d'électorat, joue un rôle important dans la mise en place des politiques publiques concernant l'immigration. Cette pression électorale s'apparaît plus clairement dans les élections présidentielles de mai 2007. Car selon les recherches 30% de ceux ayant voté pour Jean-Marie Le Pen en 2002 vote pour le premier tour pour Nicolas Sarkozy. Ce chiffre atteint à un chiffre élevé jusqu'au 67% pour le deuxième tour.⁸²

Comme nous l'avons rappelé la perspective, prise par le gouvernement de Sarkozy, était d'encourager la migration hautement qualifiée. De ce fait, le mouvement migratoire réalisé par le biais de regroupement familial est vue comme étant indésirable. Dans une lettre co-signée par le premier ministre, Fillon, en 2007, Sarkozy met en évidence sa perspective de l'immigration : *“Vous fixerez chaque année des plafonds d'immigration selon les différents motifs d'installation en France et vous viserez l'objectif que l'immigration économique représente 50% du flux total des entrées à fin d'installation durable en France”*⁸³

Eric Fassin interprète cette politique. La construction de l'argumentaire migratoire de campagne présidentielle du candidat Sarkozy s'articulait sur deux points de vue opposés. L'immigration positive et négative. Une vision quasi manichéenne qui classait les personnes selon leur potentiel d'apport à la France. Une « immigration subie » qui n'est plus souhaitable et une « immigration choisie » qui est nécessaire. Ce discours se concrétisait en une réduction de l'immigration familiale et un maintien du taux actuel d'immigration professionnelle. En faisant cela, il prive les professionnels qualifiés de vie de famille, et les « incite » à renoncer

⁸²Pascal Perrineau, ‘‘Analyse de l’élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2007’’, **Enjeux et analyses**, 2007, (consulté le 03.09.2018) <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-00972984/document>.

⁸³‘‘France : Nicolas Sarkozy fixe un objectif de 50% d'immigration économique’’, **Les Echos**, le 09.07.07, https://www.lesechos.fr/09/07/2007/lesechos.fr/300185615_france---nicolas-sarkozy-fixe-un-objectif-de-50--d-immigration-economique.htm (consulté le 15.08.2017)

à une vie de famille, ce qui les place une fois de plus au ban des personnes respectables.⁸⁴

Ensuite, dans le Contrat d'accueil et d'intégration pour la famille (CAI) généralisé et rendu obligatoire au 1^{er} janvier 2007, les critères restreints ont été appliquées qui comportes deux volets majeurs :

- la connaissance des devoirs et des obligations des valeurs républicaines
- l'apprentissage de la langue française.

D'après ce texte de loi toute personne étrangère, demandant un visa de long séjour pour rejoindre un membre de sa famille vivant en France devra se soumettre, dans le pays de demande du visa, à une évaluation de son degré de connaissance de la langue française. Un contrat d'accueil et d'intégration est instauré, obligeant notamment les parents à veiller à la bonne intégration de leurs enfants arrivant en France.

Le premier volet dont nous avons parlé met en évidence une nouvelle approche étatique vis-à-vis des nouveaux arrivants. Etant donné que ce texte de loi demande un apprentissage de la langue et une exigence de l'insertion professionnelle, nous pouvons considérer ce contrat comme étant susceptible de faciliter l'intégration sociale de l'immigrant. Par ailleurs, pour certain, quand on regarde de près il s'agit bien d'imposer les valeurs républicaines. Car, le budget qu'il a été alloué et le temps de réalisation de ces projet limité, nous montre l'incapacité de son intervention possible et imaginaire.⁸⁵ Ce type d'intégration dite républicaine a été envisagé par Sarkozy sous l'effet du poids électoral de Front National.

⁸⁴ Eric Fassin : "Et si le problème n'était pas l'immigration mais la politique d'immigration ?", <https://www.telerama.fr/idees/eric-fassin-et-si-le-probleme-n-etait-pas-l-immigration-mais-la-politique-d-immigration,60748.php>

⁸⁵ Mirna Safi, "Une refondation manquée : Les politiques d'immigration et d'intégration en France", **La Vie des Idées**, 2014, pp.1-9.

Quant à l'apprentissage de la langue, il s'agit bien évidemment une sorte de facilité incitée par les autorités politiques. Par ailleurs, ce n'est pas par le biais de CAI que les immigrants prenaient la formation linguistique. Les associations, les organismes locaux et nationaux comblaient toujours le manque de formations linguistiques organisés par l'Etat. De ce fait, cette "obligation" pourrait se traduire par « l'Etat considère l'apprentissage de la langue comme un "problème d'intégration" chez les immigrants. ». En plus, il s'agit de l'intention de centraliser ces entraides associatives. L'intégration a été considéré comme un sujet majeur de l'Etat tout en forçant une resocialisation institutionnalisée. Ainsi elle oblige l'accès à un statut de résident légal pour donner le service étatique.⁸⁶

Le fait de contrôler le flux migratoire continue à être le centre des pouvoirs publiques en matière de l'immigration et l'intégration. En 2011, dans le cadre de l'adoption de la loi de 2011 sur l'immigration Claude Guéant, ministre de l'intérieur, pose son objectif : « que l'on réduise le nombre de personnes admises au titre de l'immigration du travail [20 000 arrivées par an]. (...) Nous allons continuer à réduire le nombre d'étrangers venant en France au titre du regroupement familial [15 000 arrivées par an] ». ⁸⁷

A la suite de ce discours la circulaire de Guéant a été promulgué. Concernant les étudiants ressortissants des pays hors de l'Union Européen, le texte exigeait aux préfetures de mettre en place des stricts contrôles vis-à-vis du changement du statut étudiant et d'employeurs.

L'annonce rhétorique et le circulaire de Guéant reflètent bien une divergence par rapport aux discours politiques du président au début de son mandat que nous avons déjà évoqué. D'"exalter l'immigration choisie" à renvoyer les immigrants, on pourrait dire qu'il y a eu un changement de l'approche vis-à-vis des flux migratoires.

⁸⁶ **Ibid.**,p.7.

⁸⁷ Carl Meeus, "Claude Guéant souhaite réduire l'immigration légale", **Le Figaro**, 07.04.2011, (consulté le 17.08.2018)

Toutefois, il faut bien souligner que malgré les restrictions de regroupement familial menés par le gouvernement, le taux de l'immigration dite choisie restait très bas.

Sous le mandat de Hollande, la circulaire Guéant a été abrogé sous prétexte d'effectuer une intégration professionnelle des immigrants. Une nouvelle tentative de refonder la politique d'immigration et d'intégration a été accentuée dans le discours politiques. En annonçant "un renouvellement de la politique d'intégration" le premier ministre, Jean-Marc Ayrault, dévoile une feuille de route par le biais de laquelle l'intégration des migrants occupe une place centrale.⁸⁸ Ensuite deux axes ont été soulignés :

-le premier vise à un meilleur accompagnement, un apprentissage des valeurs républicaines, et de la langue française en vue de délivrer le titre de séjour avec la perspective de la délivrance de la nationalité française.

-Le second s'oriente vers l'égalité du droit et la protection contre les discriminations d'un point de vue générale dans la politique de l'Etat.⁸⁹

A la suite de ces axes annoncés, une création d'un délégué interministériel a été faite. Du coup, en juin 2013, Matignon mobilise une dizaine de ministères pour bâtir le socle d'un nouveau programme politique en matière d'intégration, de citoyenneté et de services. Pour la première fois sous la cinquième République, une mobilisation interministérielle s'appuie sur les acteurs de terrain directement concernés. Les principes d'action de cette nouvelle gouvernance se fondent sur une distinction très claire entre la politique d'immigration, qui vise la gestion des flux, et la politique d'intégration qui renforce la cohésion sociale, en luttant contre les discriminations. De ce fait, une articulation aux valeurs Républicaine continue à être

⁸⁸ "Intégration : les rustines de Jean-Marc Ayrault", **Le Monde**, 12.02.2014, (consulté le 17.08.2018), https://www.lemonde.fr/idees/article/2014/02/12/integration-les-rustines-de-jean-marc-ayrault_4364993_3232.html.

⁸⁹ Feuille de route pour l'égalité républicaine et l'intégration, archive gouvernementale, (consulté le 17.08.2017), <http://archives.gouvernement.fr/ayrault/presse/feuille-de-route-pour-l-egalite-republicaine-et-l-integration.html>.

inséré dans les politiques publique de l'Etat. Les concrétisations en matière de législation ne cessent pas avec les changements de gouvernements.

En conséquence, nous constatons que pendant des années, les autorités étatiques ont cru que les immigrants et leurs descendants qui ont acquis leur nationalité française, ont la même égalité des chances que les français de naissance. Car au sens juridique du terme, ils ont les mêmes droits civiques et sociales. Par ailleurs les études sociologiques des années 1990, et les émeutes des banlieues qui ne cessent pas, ont montré que ce n'était pas le cas et qu'il s'agissait d'une discrimination raciale vis à vis des français issus de l'immigration. Des nombreuses études sociologiques ont montré les obstacles que rencontrent les personnes issues de l'immigration permis lesquelles Wim van Meurs⁹⁰ met l'accent sur la persistance des inégalités entre générations liées à l'immigration.

Enfin de compte, malgré les politiques d'intégration menée par les gouvernements de différentes ailes de politique et les précautions juridiques des gouvernements précédents concernant la discrimination, la tentative répétitive de "refondation politique" s'avère être uniquement des nouvelles institutions étatiques qui créent des amalgames au niveau des démarches administratives. Pour mieux conclure nous voulons en finir avec ce que Catherine Withol de Wenden écrit. L'échec de la gestion de l'immigration ne peut être évoqué d'un point de vue politique, mais c'est bien le refus d'énoncer le constat qui pose problème. Mme Withol de Wenden contourne ce refus en indiquant que l'on ne lutte pas assez contre les obstacles à la réussite de l'immigration. Elle prend l'exemple de ce qui est considéré comme le sentiment le plus majoritairement évoqué par les immigrants, le fait d'avoir un emploi contribue au sentiment d'être français. Elle évoque également les retards, vis-à-vis de l'histoire et des autres pays européens. Intégrer les gens à la politique locale et nationale participera grandement à créer un sentiment d'appartenance. Elle argumente également par le faible coût de ce type de mesure et aux énormes progrès que cela pour engendrer.⁹¹

⁹⁰Wim van Meurs, **The Unfinished History of European Integration**, Amsterdam : Amsterdam University Press, 2018.

⁹¹Withol de Wenden. **Ibid.**, 2011.

L'espoir Obama avait soufflé, un temps, un espoir. Mais après deux ministres de l'intérieur, devenu tous deux premier ministre et candidat à la dernière élection présidentielle, (Mr Valls et Mr Sorkozy) ayant des origines étrangères, on peut dire que la France n'avance pas.



III. LE REFLET DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE SUR L'INTEGRATION DES FEMMES DE TURQUIE ISSUES DE L'IMMIGRATION

A. L'approche méthodologique

Notre enquête de terrain s'est déroulée d'août à octobre 2018. Nous avons auparavant consulté aux professeurs de la langue turque en Alsace afin d'avoir une idée sur la condition de vie des mères immigrées. Cette expérience de travail nous avait permis de nous familiariser avec les femmes et leur expérience migratoire. Nous avons eu l'occasion dans le cadre de nos fonctions de rencontrer les enseignantes de la langue turque pour avoir le contact plus facilement avec les femmes dont certains étaient d'ailleurs membres de la communauté comme DITIB (Union des Affaires Culturelles Turco-Islamiques de Strasbourg) et ASTU (Actions Citoyennes Interculturelles). Parmi ceux-ci, certaines sont devenues des informatrices-clés qui m'ont profondément guidé et inspiré dans ce processus de recherche.

1. Stratégie de terrain

La stratégie d'enquête de ce projet consiste plusieurs méthodes (analyse documentaire, socio démographique, enquête terrain) afin de permettre de prendre en compte les facteurs objectifs et subjectifs contribuant au processus de l'intégration des femmes ainsi qu'à la reproduction des rapports sociaux du sexe. Notre approche méthodologique est concentrée sur l'étude de cas. Cette approche répandue et utilisée très tôt en sciences sociales nous a permis de voir au plus près l'impact des politiques migratoires de la France sur le niveau d'intégration des femmes originaire de Turquie.

Jusqu'à tout récemment les femmes migrantes, se sont considérées comme victimes de l'authenticité de leur tradition patriarcale. Etant conscience de la particularité des appartenances sociales de ces femmes, nous voulons montrer qu'il

se n'agissait non pas seulement une pression sociale de leur communauté mais bien un défaut de la politique migratoire consternant leur insertion socio-économique dans la société. C'est pourquoi nous avons tenté de voir quelles évolutions ont été vécues entre la première, deuxième et troisième génération des immigrés. Dans ce cadre notre recherche s'est focalisée sur deux objectifs :

- Le regard sur la migration des femmes
- Le statut social des femmes migrantes et le partage de tâche domestique

Nous nous sommes centrés sur la sphère privée où les relations dynamiques qui distribuent le sexe est beaucoup plus visible. Rappelons que la sphère privée relève du domaine femmes où il s'agit d'une construction sociale des rapports de genre.⁹²

Pour cette recherche, nous avons voulu centrer notre collecte de données qualitatives sur les immigrées originaires de Turquie. Alsace est en effet une région privilégiée pour analyser les rapports des femmes avec l'immigration et la politique de l'Etat car elle contient une grande majorité de la communauté des personnes originaires de Turquie. Nous avons réalisé nos interviews dans le centre de Strasbourg, dans la conurbation de Strasbourg, dans des villes de petite importance comme Barr, Mutzig ou Sélestat, et enfin dans des villages tels Oberhaslach.

Au début de notre choix d'échantillon, nous avons porté une attention particulière sur la différente génération des immigrées car l'une de notre problématique était le statut social des femmes dans le pays d'immigration. Donc nous visons montrer la différence du niveau d'intégration entre les femmes qui ont immigrées en bas d'âge et les femmes qui ont immigrés par le biais de leurs conjoints. De ce fait les femmes qui ont immigrées avec le mariage arrangé fera également partie de notre échantillon. Afin de voir les éventuelles stratégies développées par les femmes pour gérer leur processus d'immigration, nous nous

⁹² Estelle Soudant-Depelchin, "La prise en compte des rapports sociaux de sexe dans les migrations. L'exemple des femmes migrantes dans le camp de Calais", *Pensée plurielle*, vol. 42, no. 2, 2016, pp. 121-130.

cédons les paroles aux femmes qui ont immigrées en âge d'adulte sans savoir parler la langue. Pour saisir la difficultés face aux quelles les femmes se retrouvent

2. L'entretiens semi-direct

L'entretien semi-direct a été un moyen privilégié de recueillir des informations sur le processus de l'intégration socioéconomique et les rapports sociaux de sexe dans ce processus. Ce choix est fait pour créer une atmosphère de confiance avec les immigrés. Nous avons évité d'enfermer l'interviewée avec les questionnaires rigides. De plus, cette méthode nous permet de mieux adapter l'entrevue afin de tenir compte des obstacles de langues ou de culture de l'interviewé.

Nous avons réalisé 22 interviews avec des femmes au profil démographique varié sur le plan des de l'âge, des catégories sociales, de type d'immigration (conjoint d'Immigrée ou parents immigrées), la date d'arrivée, le niveau d'étude. Le principe de saturation est intervenu pour terminer l'enquête terrain. Nous avons également employé les techniques « boule de neige » en prenant en considération les conseils de nos interviewés. Nous avons sélectionné des femmes par des différentes générations. Nous avons fait attention au niveau d'étude des femmes pour voir si leur activité joue sur une égalité de partage de tache domestique. En plus les informations sur leur niveau d'étude nous semblaient important pour voir si les femmes ayant eu un enseignement français ont vécu une ascension sociale.

Dans le cadre de notre entretien, il s'agissait de discussion asymétrique car les personnes interviewées racontaient également leur propre expérience. L'expérience personnelle nous apporteraient également des informations profondes sur le regard à propos de relations fondé sur le genre.

Nos entretiens se sont déroulés souvent chez les interviewés. Chacune a duré entre 40min et une heure. Afin de réviser les interviews effectués nous avons essayé de les enregistrer sur les appareils d'enregistrement audio. Les analyses ont été faites à travers de ces documents écrits.

B. L'approche historique de l'installation des immigrés dans le territoire français

L'histoire de l'immigration en France peut se résumer en trois parties. La première partie a été marquée pendant la période de forte industrialisation au cours de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle pendant laquelle les ressortissants des pays voisins sont les principaux fournisseurs du manque de main d'œuvre. A cette période le but est de combler le manque démographique et démarrer la croissance économique dont les Italiens les Suisses et les Belges constituent la population la plus nombreuse. Ensuite la deuxième vague d'immigration vers la France se réalise à partir du déclenchement de la Première Guerre Mondiale en 1914. Pour subvenir aux besoins militaires et économiques, la France amplifie sa politique du recrutement et en créant un office d'immigration en 1916. Le "Service Ouvrier" voit le jour dont la mission principale est de recruter des citoyens des alliés ou neutres. Les tentatives officielles afin d'accueillir dans la condition la plus surveillée et contrôlée sont mises à jour. Le premier article du décret datant du 2 Avril 1917 "portant création d'une carte d'identité à l'usage des étrangers" est comme le suivant : "Tout étranger devant résider en France plus de quinze jours, et âgé de plus de quinze ans, est tenu, dans les quarante-huit heures de son arrivée dans la première localité où il doit résider, de demander au préfet du département une carte d'identité. Récépissé de sa demande lui est donné (...)"⁹³

Donc pour la première fois, l'Etat prend en charge de la question d'immigration sans parler de l'*ouvrier immigré*. Malgré des ruptures, la régulation politico-institutionnelle va se poursuivre dans les années suivantes.

L'autre tentative de l'Etat consiste à modifier la condition de travail. En ce temps de guerre la France a adopté le principe de l'égalité salariale entre l'ouvrier étranger et français de même profession. Donc elle cherchait à attirer le plus grand nombre et plus vite possible la main d'œuvre étrangère. A la fin de cet appel la

⁹³ **Les étrangers pendant la première guerre mondiale**, no. 30, mai 2016, (consulté le 02.06.2018), http://www.archives04.fr/depot_ad04v3/articles/787/les-etrangers-1er-guerre-mondiale_doc.pdf

France va compter 420 000 Italiens, 287 000 Belges, 105 000 Espagnols, 102 000 Allemands et 72 000 Suisses.⁹⁴

Etant un pays qui est classé dans les pays les plus attractifs au regard des migrants, la France commence à devenir un pays d'immigration dans la période de l'entre-deux guerres où les Arméniens, les Polonais, les Russes, les Italiens représentent la majorité parmi les autres nationalités.⁹⁵

Enfin le troisième grand flux migratoire se déroule entre 1945 et 1973. Cette période est surnommée les Trente Glorieuses pendant laquelle le rythme économique correspondant à un taux de croissance annuel moyen de + 5,5 %, est nettement supérieur au rythme plus modéré de la croissance de la Belle Epoque (+ 2 %) et surtout de l'entre-deux-guerres (+ 1 %). Donc il y a eu une expansion économique sans précédent.⁹⁶

A la fin de la sortie de la guerre, comme *le baby-boom* n'est pas encore apte à servir au besoin de cette expansion économique, la France se trouve de nouveau dans une pénurie de main d'œuvre. Et c'est ainsi que la France connaît sa troisième vague migratoire. Il faut souligner que cette troisième vague d'immigration qui se situe entre l'année 1945 et l'année 1973, elle a été marquée par un autre type de raisonnement d'immigration. Cette fois-ci ce n'est pas seulement le fait de palier au besoin de main d'œuvre mais bien le regroupement familial qui jouera sur l'immigration.

⁹⁴ Gérard Noiriel, **Le creuset français - histoire de l'immigration, XIX-XX. siècles**, Paris : Édition du Seuil, 1988, p. 53.

⁹⁵ Corrine Balleix, **La politique migratoire de l'Union européenne**, Paris : La documentation Française, 2013.

⁹⁶ Pascal Gauchon, **Le modèle français depuis 1945**, Paris : Que je sais, 2015, pp. 53-55.

En 1945, à propos de l'immigration, une nouvelle politique a été menée par l'Etat. L'établissement de l'Office Nationale de l'Immigration (ONI) est le fruit de cette nouvelle démarche. La politique de contrôle officiel des immigrés se poursuit au cours des années 1950. Les établissements nationaux comme OFPRA (Office français de protection des réfugiés et des apatrides), Sonacotra (Société Nationale de construction de logement de travailleurs) et FAS (Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés) font partie de ces organismes de contrôle.

Pourtant malgré les évolutions concrètes. Le terme "étranger" employé pour désigner les immigrés reste pendant longtemps dans la langage politique. Le terme "étranger" a été progressivement remplacé par le terme "immigré". L'historienne de l'immigration Blanc-Chaléard explique cette période comme ayant un caractère assez paradoxal.⁹⁷ Car au début de période des 30 ans la politique de l'Etat envers l'immigration est assez ouverte. Par ailleurs une fois que la mission a été accompli en reconstruisant le pays et le système économique, à partir de l'année 1955, il y'a eu un engouement visant mettre en place un tas des règlements de contrôle l'immigration . Ce contrôle s'explique par la limitation des immigrés par rapport à leur nationalité. Le déclenchement de la guerre algérienne pousse la France a chercher à conclure des accords avec les autres pays : l'Espagne, le Portugal, la Yougoslavie, et la Turquie. Le tableau ci-dessus met en lumière l'évolution de l'immigration vers la France selon la nationalité , la partie hors OCDE est arrivé en flèche par le biais de la demande de main d'œuvre ou de l'histoire de colonisation du pays.

A partir de l'année 1970, les raisons de recruter les personnes des pays en développement avec les accords bilatéraux prolifèrent. Pourtant comme nous pouvons l'examiner dans le cas de l'Allemagne, l'une de ces raisons qui semble être plus essentielle pour les pays européens est de combler les besoins de main d'œuvre

⁹⁷Marie-Claude Blanc-Chaléard, **Histoire de l'immigration**, Paris : La Découverte, 2001, p. 61.

dans le domaine industriel. Pour le cas de la France, la finalité ne semble pas différer des autres pays. Dans la période des ‘‘Trente Glorieuses’’⁹⁸ l’Office national d’immigration (ONI), fondé en 1945, met en avant la double mission : la première mission est d’assurer la main d’œuvre dont la France a besoin au sortir de la guerre c’est à dire que la contribution des immigrés au développement économique devient une motivation de la France pour accueillir des ouvriers étrangers. Car la reconstruction de l’économie nécessitait un certain nombre de main d’œuvre. Avant l’ONI, ni le recrutement, ni l’acheminement des ouvriers étaient monopolisés par l’Etat. La fondation de l’ONI nous montre l’intensité de l’Etat vis à vis de la gestion de l’immigration. Quant à la deuxième mission, c’est de reconstituer une population qui a été diminuée un million sept cent mille individus après la guerre.⁹⁹ La situation économique de la France dans les années 1950 pérenise cette demande de main d’œuvre. Dès 1956, un afflux d’immigré s’installe par le fait d’une période économique très faste. Cette période fait retrouver à la France de 1975 le niveau de population étrangère de 1931, à savoir 7% de la population totale.¹⁰⁰

Philip Ogden note que pendant cette période de troisième vague de l’immigration la totalité de population étrangère se double et le rôle des ouvriers étrangers sur l’économie du pays atteint son sommet.¹⁰¹

Pour conclure le phénomène migratoire en France ne peut pas se résumer à son histoire de la colonisation. Une grande partie des immigrés venus en France dans le 19. et 20. siècle ne sont pas liés à la colonisation. En revanche ils sont issus des pays européens ou extra européens sans lien avec la colonisation. Actuellement parmi les 28 autres pays de l’Union Européenne, après l’Allemagne et la Grande

⁹⁸ L’expression a été employé pour la première fois par l’économiste Jean Fourastié qui concerne de l’année 1945 jusqu’en 1973, la France se trouve dans un état économique où il ya eu une forte expansion. En prenant en main l’approche marxiste nous pourrions dire que la guerre a été le moteur de l’accélération de l’économie.

⁹⁹ Yves Lequin, **Histoire des étrangers et de l’immigration en France**, Paris : Larousse. p.385

¹⁰⁰ Blanc-Chaleard, **ibid**, p. 57.

¹⁰¹ Philip Ogden, ‘‘ International Migration in Nineteenth and the twentieth Centuries’’, **Migrants in Modern France : Population Mobility in the Later 19th and 20th Centuries**, (ed.) Philip Ogden& Paul White, London : Unwin Hyman, 1989, p.13.

Bretagne, la France se classifie dans le 3^{ème} rang qui accueille plus d'immigrées. Selon une enquête réalisée par INSEE la France comptait en 2014 65,8 millions d'habitants hors Mayotte : 58, nés en France et 7.6 millions nés à l'étranger. Parmi ces 7,6 millions, 1,7 million sont nés avec la nationalité française, au moins un de leurs deux parents étant français, et 5,96 millions sont nés de nationalité étrangère et sont immigrés. En 2014, il y avait donc 5,9 millions d'immigrés en France. Soit 8,9 % de la population résidant en France. Parmi les immigrés, 3,6 millions sont de nationalité étrangère et 2,3 millions, soit 39 % d'entre eux, ont acquis la nationalité française.¹⁰²

1. De migrant d'hier à la minorité ethnique : l'évolution du statut des immigrés

Tout d'abord, comme nous l'avons évoqué, la question de l'immigration constitue une préoccupation majeure au sein des débats politiques. La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs immigrés adoptée au 18 décembre 1990 par la 69e session plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies englobe les migrants étant réguliers ou irréguliers, les personnes employées dans le cadre de programme de coopération, les étudiants, les stagiaires, les marins, les employés d'installations maritimes, ainsi que les réfugiés et apatrides.¹⁰³ Donc par principe les personnes étant parties d'un autre pays étrangers afin de travailler, peu importe la durée ou la régularité du séjour, pourraient avoir automatiquement un statut migrant. Faute de ratifications des états membres, ainsi que des Etats Unis, des pays européens, des pays du Golf, l'article mentionnée est resté inapplicable.

Pourtant au cours des années 50 et 60, les textes nationaux qui sont mis en vigueur par les pays d'Europe comme la France et l'Allemagne sont utilisés comme

¹⁰² "Populations française, étrangère et immigrée en France depuis 2006", Paris : **INSEE**, no. 38, 2015, (consulté le 08.09.2018) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1410693>.

¹⁰³ Marie Berral, "La Convention des Nations unies sur les droits des migrants : un luxe pour l'Union Européenne?", **Notre Europe Policy**, ed. Stephen Boucher, no. 24, (consulté le 05.06.2018) http://www.institutdelors.eu/wp-content/uploads/2018/01/policypaper24-immigration-fr_01.pdf?pdf=ok

prétexte afin de ne pas mettre en application les textes des Nations Unies à propos de la protection des ouvriers migrants. A la suite des flux migratoires marqués par la colonisation, les contrats bilatéraux et la fin de guerre d'Algérie (1954-1962), la France a ratifié les textes juridiques, parmi lesquels le Décret du 24 Avril 1964 et celui du 14 septembre relatif à l'organisation de l'action sociale en faveur des travailleurs étrangers sont les principales précautions juridiques vis à vis du contrôle des flux migratoire.¹⁰⁴ Au cours des années, les mesures juridiques et les séries des réformes commencent à former le terme 'travailleur étranger' et 'travailleur migrant'. Donc selon la Convention internationale, nous pouvons dire que les ouvriers originaires de Turquie qui sont arrivés en France avec l'accord bilatéral avaient obtenu un statut de travailleur immigré.

Selon le dictionnaire de la langue française (Le Petit Robert) immigration signifie « entrée dans un pays de personnes non autochtones qui viennent s'y établir. »¹⁰⁵ Pourtant comme nous l'avons évoqué, chez ces gens la volonté de loger à l'étranger ou de s'y établir tout au long de leur vie ne représente pas une « volonté » partagée par la majorité du peuple. Monica Bayond les classifie comme étant des *ouvriers invités* (guestworkers)¹⁰⁶ De même, Abdelmalek Sayad définit les immigrés comme étant des acteurs qui ont pour but de combler la lacune de main d'œuvre. Ils sont accueillis par l'Etat sous condition qu'ils restent provisoirement dans le territoire français.¹⁰⁷

En résumé, en France une personne immigrée est considérée comme un étranger. Les personnes nées à l'étranger issus des parents français ne sont pas incluses dans cette catégorie. Concernant l'approche de la définition de l'immigration Abdelmalek Sayad, s'appuie sur la confusion entre l'étranger et l'immigré et la

¹⁰⁴ Janine Ponty, *L'immigration dans les textes France, 1789-2002*, Paris : BELIN, 2003, pp. 304-305.

¹⁰⁵ **Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française**, ed. Josette Rey Debove & Alain Rey, Paris : Dictionnaire le Robert, 2003, p. 1312.

¹⁰⁶ Monica Beyond, "Family and Personal Networks in International Migration: Recent Developments and New Agendas", *The International Migration Review*, vol. 23, no. 3, Automne 1989, p.638.

¹⁰⁷ Abdelmalek Sayad, "Qu'est-ce qu'un immigré ?", *Peuples méditerranéens*, no. 7, 1979, p. 3-23

situation de ce dernier dans le pays d'accueil notamment en France : « Désormais, être immigré en France et être en même temps, de nationalité française ne constitue plus, comme on pourra penser, une contradiction dans les termes. ».

Ainsi, le fait d'accéder à la nationalité ne fait pas disparaître le fait d'être immigré ou encore de provenir d'un autre pays. D'un point de vue économique ou d'un point de vue « esthétique » rien ne change. Il s'agit uniquement d'une strate supplémentaire qui compose l'identité de l'immigré. Etant bien souvent dans les classes les plus défavorisées, la population l'associe avec l'origine nationale et identitaire.¹⁰⁸

Quant à la minorité au sens juridique du terme, elle renvoie à l'intention de la construction d'une communauté ethnique ou religieuse dans le territoire de résidence. La recommandation adoptée le 1er février 1993 par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la minorité est un groupe de personnes dans un Etat : « Résident sur le territoire de cet Etat et en sont citoyens; entretient des liens anciens, solides et durables avec cet Etat; présentent des caractéristiques ethniques, culturelles, religieuses ou linguistiques spécifiques; sont suffisamment représentatives, tout en étant moins nombreuses que le reste de la population de cet Etat ou d'une région de cet Etat; sont animées de la volonté de préserver ensemble de ce qui fait leur identité commune, notamment leur culture, leurs traditions, leur religions ou leur langue. ' ».¹⁰⁹

Nous pouvons y ajouter les hommes désirant rester temporairement dans le pays d'accueil. Une fois que leurs missions professionnelles et économiques sont accomplies la majorité a tendance à retourner dans le pays d'origine.

¹⁰⁸ Abdelmalek Sayad., **L'immigration ou les paradoxes de l'altérité 3. La fabrication des identités culturelles**, Paris : Raisons d'Agir, 2014, p.42.

¹⁰⁹Relative à un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'Homme sur les droits des minorités nationales, Texte adopté par l'Assemblée le 1er février 1993 (22e séance)

C. La place des femmes dans la politique migratoire en France

Dans cette partie de notre recherche nous visons à montrer l'évolution de la place de la femme migrante dans l'application des services publics. La représentation basée sur la construction des rôles par la répartition des tâches entre hommes et femmes trouve ses reflets dans les lois promulguées par les institutions européennes. De l'invisibilité des femmes issues de l'immigration à la visibilité des celles-ci, les évolutions concernant la place de la femme dans les politiques publiques semblent être ambiguës.

La problématique de la question du genre dans le cadre juridique concernant les politiques migratoires des Etats a été mise en lumière par les théoriciens féministes du droit. Selon ces théoriciens le droit fait partie d'un des domaines dans lesquelles le genre se reproduit. Ainsi le programme épistémologique critique de l'analyse féministe du droit avance l'idée que les lois parlent du genre, et y trouve une tribune statutaire. Au-delà de ce statut, cela ne participe que très peu à améliorer la situation ayant même une capacité à accentuer les problèmes, et à leurs donner un aspect juridique qui va à l'opposé du but initial. Un des exemples les plus parlant, et couramment repris est le droit à l'intégrité physique. « Ne pas pénétrer la frontière d'un corps avec le monde ». ¹¹⁰

Pour mieux saisir le fait que le cadre juridique soit déjà genré nous allons nous pencher sur les programmes juridiques destinés aux femmes migrantes en France. Nous allons essayer de nous focaliser également sur les approches portées sur la femme migrante en sciences sociales. Car nous pensons que les recherches portées sur les femmes migrantes sont l'un de départ pour lesquels la politique publique de l'Etat agit de façon stéréotypée.

Comme nous l'avons montré, la condition des femmes migrantes a été longtemps négligée par les politiques publiques et également par les recherches des

¹¹⁰ Stéphanie Hennette-Vauchez et Charlotte Girard, "Théories du genre et théorie du droit", *Savoir/Agir*, vol. 20, no. 2, 2012, p. 55.

sciences sociales. C'est pourquoi elles constituaient ('les femmes migrantes') une minorité (étant femme) dans la minorité (étant migrants.)¹¹¹ Mais avec l'image diabolisée des femmes voilées dans les médias, les migrantes commencent à attirer l'attention des pouvoirs publics.¹¹² Les femmes commencent à être visibles dans la préoccupation étatique. Cependant, comme nous l'avons évoqué précédemment l'image créée est assez réductrice, comme dans les problématiques des femmes conduisant avec niqab. De même la présence des femmes migrantes a été souvent liée aux problèmes sociaux comme la violence conjugale, le repris social subi par les femmes etc.

Le stéréotype de la femme immigrée se constitue. Elle serait analphabète, seule, perdue dans un environnement complexe, dépourvu des perspectives de compréhension liées à son univers patriarcal, et misogyne. Par son rôle de « gardienne des traditions », elle ne ferait de plus que perpétuer cet enfermement.¹¹³

Le rapport préparé par le Haut conseil à l'intégration en 1995 évoque la condition féminine des migrantes relevant autant des problèmes familiaux que du modèle Republicain de l'intégration, que nous avons évoqué, n'est pas compatible. Selon ce rapport qui s'intitule 'Liens culturels et intégration : rapport au Premier ministre', l'image de la femme créée est assez réductrice et l'inégalité relevant du genre est liée aux problèmes appartenant à l'espace privée dont souffrent les femmes migrantes. Certaines pratiques s'avèrent être totalement incompatibles avec les valeurs République et le droit français : mariage forcé, mariage forcée des jeunes filles, l'enfermement des femmes au domicile, la répudiation de la femme, la soustraction des jeunes filles à l'école obligatoire. Le sujet de la scolarité se constate facilement et le rapport souligne le fait de le combattre avec une grande fermeté.¹¹⁴

¹¹¹ Noria Boukhobza, 'Les filles naissent après les garçons', **Revue européenne des migrations internationales**, vol. 21, no. 1, 2005.

¹¹³ Sabah Chaïb, 'Femmes immigrées et travail salarié', **Les cahiers du CEDREF**, no. 16, 2008, 209-229.

¹¹⁴ 'Liens culturels de l'intégration', (consulté le 06.08.2018) <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/954126500.pdf>

L'ensemble de ce spectre réducteur a longtemps dominé dans les institutions publiques. Ceux qui sont concernés pour la mise en œuvre des politiques d'intégration étaient les femmes soumises repliées par sa communauté ethnique et religieuse. Et il faut aussi souligner que les femmes ne sont pas présentées en tant qu'actrices indépendantes de leurs époux. Donc ce qui provenait des mœurs patriarcales a été renforcé par les institutions publiques créant des stéréotypes des femmes migrantes. La femme migrante en tant qu'épouse et que mère, poussait ainsi les femmes dans des travaux non déclarés. D'autre part, par la perception globalisante des pays d'origine et de leurs populations sous l'angle d'une identité culturelle figée, qui ne tient pas compte de leur réalité socio-politique.¹¹⁵

Crée en 1945, le *Haut Comité consultatif de la population et de la famille* aborde le sujet des conditions des femmes migrantes dans le rapport intitulé en 1963 "l'accueil des étrangers en France". Ce rapport nous démontre la représentation publique des femmes migrantes qui est liée à des constats genrés. Dans ce rapport "l'isolement des femmes" prenait une place centrale dans la question de l'accueil des immigrants. En effet, leurs difficultés rencontrées dans le pays, ont été liées à des particularités des conditions féminines.¹¹⁶

Camille Gourdeau, dans ses recherches, traite de cette approche des institutions qui reproduisent les rapports sociaux inégalitaires entre les femmes et hommes : « Par exemple, Sandrine va davantage prescrire la formation « Vivre en France » à des femmes : "Dans le cadre des regroupements familiaux, c'est important que la personne la fasse puisqu'elle ne parle pas français, elle est un peu perdue ici, souvent il y a des enfants. Je pense que c'est bien qu'elle la fasse, surtout si elle n'a pas trop de contacts ici, si elle n'a pas de famille." Comme on l'avait déjà vu, après avoir mis "la nouvelle politique migratoire" à la fin de l'arrêt des flux migratoire, l'intégration des migrants dans la société française avait été mise en

¹¹⁵ Chahla Beski-Chafiq, "Femmes en migration : enjeux et défis d'une approche genrée", **Migrations et mutations de la société française : L'état des savoirs**, ed. Marie Poinot, Paris : La Découverte, 2014, p. 266-274.

¹¹⁶ Haut Comité consultatif de la population et de la famille, **L'Accueil des étrangers en France**, rapporteurs MM. Roux et Le Vert, Paris, La Documentation française, 1963, p. 70.

question. Pour la première fois la femme migrante devienne une cible des politiques publiques de l'Etat. Il est annoncé qu'un « effort nouveau est entrepris en faveur des femmes », car pour la femme musulmane la migration est une expérience embarrassante, bouleversante, dramatique.¹¹⁷ Elle se traduit, une fois en France, par la fermeté, par la crainte, en raison tant des difficultés d'expression que de l'absence assez fréquente de toute activité professionnelle et sociale.

Le Secrétariat d'Etat au travailleur immigré explique dans son rapport sur « la Nouvelle politique d'Immigration » les difficultés des femmes algériennes et Tunisienne du fait de leur grande différence culturelle entre le pays d'origine et le pays où elle vive. Et également et simplement le fait d'être étrangère.¹¹⁸

Le style de vie des femmes migrantes, surtout les femmes musulmanes, est l'une de motivation des chercheurs et des professionnels des médias afin de se focaliser sur « la question des femmes migrantes ». Entre autres, le fait d'être voilé et d'avoir des conditions défavorisées deviennent le centre des problématiques des recherches en sciences sociales.¹¹⁹ Une autre approche portée sur les femmes migrantes est celle qui se focalise sur les femmes qui se sont enfuit de l'Union Soviétiques. Ces femmes ont attiré l'attention. Elles sont « victimes » de l'immigration. Car elles sont nombreuses à faire la prostitution en France. Cette approche, attention excessive portée sur les femmes soviétiques étant victime de l'exploitation sexuelle, victime de l'immigration sous entendue aide à nier qu'il s'agissait une immigration économique basée sur une rébellion à l'égard de leur condition sociale de leur pays d'origine.

¹¹⁷ Camille Gourdeau, « Une politique d'intégration au service des femmes étrangères ? », **Hommes & migrations**, no. 1311, 2015, p. 25.

¹¹⁸ **La Nouvelle politique de l'immigration**, Secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés, vol. 1, 1977, p.96.

¹¹⁹ Pour en savoir plus: MOUJUD N., POURET D., « Traite des femmes migrantes: Domesticité et Prostitution. A propos des migrations internes et externes », *Cahiers d'Etudes Africaines*, Vol, 45, 2005, (consulté le 01.07.2018, <https://www.jstor.org/stable/pdf/4393532.pdf?refreqid=excelsior%3A8b0891fe1fc411763fbc0d89c081f441>)

Mme Nassima et Alssa, résument parfaitement et très précisément un faisceau de facteurs en ces termes : « migration et prostitution féminine ne peuvent se comprendre séparément si l'on ne tient pas compte des rapports sociaux de sexe, de classe et d'origine, ainsi que de l'attrait des sociétés occidentales ». ¹²⁰ Et leur point de vue peut s'envisager de manière bien plus global qu'uniquement au Maghreb.

En effet, une attention assez particulière a été portée sur les femmes soumises de 'l'immigration'. ¹²¹ En conséquence une image globalisante vis-à-vis des femmes migrantes se reproduit. Les cas emblématiques constituent les éléments les plus repris par les médias. Ainsi la prostituée, la victime de trafic, rejoignent les stéréotypes que sont la mère au foyer, la femme de ménage. Mais Dimitru et Marfuk préviennent que sans réelle décompte, la migration féminine ne peut s'émanciper car prisonnière de ces « mythes ». ¹²²

En 2005, un rapport est rédigé en collaboration du ministère de la parité et de l'égalité professionnelle et du ministère de la justice. Les propositions doivent garantir aux femmes de l'immigration toute leur place dans la société. ¹²³ L'une des propositions du rapport, concernant la lutte contre la difficulté des femmes à propos de l'accès au marché d'emploi, est de sensibiliser les directions des ressources humaines, les principaux acteurs du monde professionnelle aux obstacles que rencontre les femmes d'immigration. D'autres rapports ont fait suite à ce dernier. Le plus récent, publié en 2014 par le ministère du Droits des femmes, s'intitule 'L'égalité pour les femmes migrantes' dont nous l'avons déjà mis en lumière dans

¹²⁰ Kadri Aissa & Moujoud Nassima, **L'institutionnalisation du genre au Maghreb et en contexte migratoire**, Paris : EME éditions, 2015, p.108.

¹²¹ Alain Corbin est l'un de l'auteur qui met en avant la condition inférieure des femmes migrantes. Pour en savoir plus : Alain Corbin, **Les filles des nocces: Misère sexuelle et prostitution au XIXe siècle**, Paris : Flammarion, Réédition, 1982.

¹²² Speranta Dumitru & Abdeslam Marfouk 'Existe-t-il une féminisation de la migration internationale ? Féminisation de la migration qualifiée et invisibilité des diplômés', **Hommes et Migrations**, vol.1311, 2015, pp. 31-41.

¹²³ **Femmes de l'immigration. Assurer le plein exercice de la citoyenneté à part entière à parts égales** <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/054000387.pdf>

le premier chapitre de notre recherche. Ce rapport reflète une évolution de l'image des "femmes migrantes" dans l'action publique. Car il n'est plus question de créer un stéréotype vis à vis des femmes venant des pays non européens.

A la suite des rapports et des propositions publiées par le Haut Conseil à l'intégration, Le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) avait été mise en application dont les conditions avaient été évoqués dans le sous chapitre précédent. Afin de saisir l'approche étatique vis à vis des femmes migrantes, nous voulons mettre en lumière la place des femmes qui ont été donné dans ces contrats :

La formation obligatoire imposée par le CAI est basée sur l'apprentissage des valeurs Républicaines parmi lesquels l'égalité homme-femme a été mise en priorité. La figure de la femme migrante stéréotypé, subit de l'immigration a affecté cette formation. Car la violence conjugale devient l'une des préoccupations de cet affaire et que les femmes sont appelées venir seules, sans leur conjoint par les officiers. En conséquence, l'image des femmes migrantes unifiées est devenue visible dans la mise en place de la politique d'intégration.

Il existe des « mécanismes » qui tendent à rendre invisible ces femmes. L'aspect multi activité les soustrait réellement en tant que partie prenante de la vie économique du pays. A l'inverse les « maux » dont souffre les femmes bénéficie d'une visibilité importante : la traite, le voile islamique, l'esclavage domestique. Certains sujets sont « cachés » : violence, violences liées à la tradition, les recluses au profit de sujets tels que : « les mafiosi albanais dans le cas des 'filles de l'Est' par exemple), est un sujet porteur pour les médias, la production cinématographique et littéraire.¹²⁴

Afin de rendre plus claire de l'évolution de la femme migrante dans les politiques migratoires, un graphique nous guidera comme celui-ci :

¹²⁴Mirjana Morokšavić, "L'(in)visibilité continue", *Cahiers du Genre*, no. 2, vol. 51, 2011, p. 47.

FIGURE 2 : TABLEAU 3.1

Evolutions	Stagnations	éléments de la politique migratoire :
• -Victime « caché » à victime « exhibée » • sensibilisation RH	• constats genrés • image globalisante de la femme migrante	• formations CAI • 2014 : L'égalité pour les femmes

Avant de conclure cette partie de notre recherche, nous voulons souligner que la violence conjugale, la polygamie, la dépendance des femmes issues de l'immigration pourraient être les problèmes que rencontrent ces femmes. Dans ce cadre, premièrement la mise en priorité des problèmes sociaux des femmes issus de l'immigration ne posent aucun problème. Par ailleurs, le fait de lier ces problèmes à des particularités des "différences culturelles" nous semble problématique. Deuxièmement, la politique migratoire visant à contrôler les flux migratoires rend la situation des femmes plus vulnérable que celle des hommes. Car comme nous l'avons évoqué la plupart arrive avec le regroupement familial. Pour mieux dire elles se trouvent déjà dans une situation "dépendante". Les lois concernant le règlement des flux migratoires reproduisent ces dépendances. Nous allons revenir sur le sujet après la lecture de cet article de loi ci-dessous l'article 432-1¹²⁵. (Ce dernier se retrouve dans son intégralité dans l'annexe de ce document.) « En cas de rupture de la vie commune ne résultant pas du décès de l'un des conjoints, le titre de séjour [...] peut, [...] faire l'objet d'un retrait ou d'un refus de renouvellement. »¹²⁶ Donc comme l'article indique, pour ceux qui obtiennent un titre de séjour vie privée et familiale, autrement dit ceux qui viennent avec le regroupement familial sont face à un obstacle juridique. Lors de divorce, il est possible qu'ils puissent perdre leur droit de séjourner, travailler dans le territoire français. Pour revenir à la question du genre ;

¹²⁵ article 431-2 du CESEDA

¹²⁶ article 431-2 du CESEDA

étant donné que les femmes constituent une majorité par rapport aux hommes concernant le pourcentage de type d'immigration familiale, elles peuvent être démunies de leur travail actuel. Et vu qu'elles sont souvent dans le secteur informel, elles ne peuvent pas faire un changement de statut. Car le travail informel n'est pas suffisant pour obtenir un titre de séjour. Donc, dans ce cas il s'agit d'un paradoxe. D'un côté on essaie de libérer les femmes de l'immigration subit. D'un autre côté, on rend les femmes dépendantes dans les règlements de regroupement familial.

De même, même si dans la plupart des recherches, on parle de leur souci d'intégration, aujourd'hui il y'a un manque d'approche critique vis-à-vis de la politique migratoire de l'Etat. Il s'opère que les femmes migrantes sont de plus en plus face à une violence administrative. Cette violence a été faite souvent par leur mari ayant une nationalité ou une carte de séjour à temps indéterminés. Ce type de violence a été mis en lumière avec les interviews effectuées dans le cadre d'un rapport préparé par Yiğit Binzet et Alina Marchenko. L'une de leurs interviewées explique la menace que les femmes originaires de Turquie rencontrent : « La femme [migrante], elle ne sait rien. Elle ne connaît même pas son statut juridique. Alors c'est la cause d'une menace administrative. La totalité des femmes importées en France obtiennent leurs cartes de séjour à travers leurs maris. Donc c'est une dépendance totale à son conjoint. Dans ce cas, les papiers sont des instruments de menace voire de chantage : [Sinon tu perds tes papiers !!!]' »¹²⁷

Donc comme leur interviewée l'indique, la femme est soumise à une violence administrative de son mari car 'la femme ne sait rien'. Il n'est pas question de s'interroger sur leur régulation de carte de séjour dans le territoire français. A la base elle est déjà dépendante de son mari par les politiques administratives qui visent à réguler les flux migratoires. La femme migrante, se trouve, en conséquence, dans une double « soumission ».

¹²⁷ Interview effectué dans le cadre du rapport du stage, Yiğit Binzet & Alina Marchenko, **Les difficultés devant les femmes migrantes victimes des violences conjugales à l'égard de l'accès aux services sociaux à Strasbourg : l'exemple des femmes turques et d'originaires de Turquie**, stage de terrain, Strasbourg : Institut d'Etude Politique de Strasbourg, janvier 2019, p. 16.

L'une de nos interviewées était également témoin de menace administrative, de violence physique de son ex-mari.

Pendant ma grossesse, j'étais victime de la violence physique. Je voulais au début divorcer. Une fois par deux jours il me tapait dessus. Il a eu peur du divorce. Quand j'étais enceinte il a déclaré que c'était un faux mariage et que le bébé n'était pas de lui. Après il l'a accepté mais l'Etat n'a pas cru. Donc j'ai vécu pendant 5 ans en France sans avoir une régulation. (E21)

En conséquence, le système patriarcal a été renforcé par ces lois qui obligent les femmes rester fidèles à leurs époux afin de ne pas perdre leur titre de séjour. Les politiques publiques, apparemment neutres, produisent des effets genres et créent notamment des situations de dépendance ou d'illégalité qui touchent plus les femmes immigrées que les hommes.

1. Subvenir aux besoins économiques des pays européens : l'arrivée des ouvriers originaires de Turquie en France.

En regardant l'histoire migratoire de la France, l'entrée des personnes originaires de Turquie en France semble être récente par rapports aux autres populations migrantes. Selon Stéphane de Tapia, spécialiste de l'immigration turque, les turcs sont perçus comme la « dernière population immigrée » de France.¹²⁸ Pourtant de nombreuses recherches nous montrent qu'au départ, cette population est

¹²⁸ Stéphane de Tapia, 'L'immigration turque en Europe Communauté(s), population immigrée(s) : Grille de lecture des échelles géographiques et des structures sociales', **Migrations Turques dans un monde globalisé : Le poids du local**, ed. Stéphane de Tapia, Martine Wadbled, Anne Y. Guillou, Rennes : Presses Universitaires de, 2007, p. 19.

loin de présenter une population immigrée au sens stricte du terme. Car la volonté de rester dans le pays dit d'accueil de cette population n'est pas équivalent à ce que le terme « immigration » nous évoque. Pour éviter la moindre confusion terminologique, notre but sera d'abord de montrer les définitions des termes à savoir immigrer, émigré, et minorité, ainsi que les diverses approches sur les définitions de l'immigration. Donc dans cette partie de nos recherches nous avons l'intention d'examiner ces termes sociologiques tout en sachant que ses définitions renvoient à des catégories socialement construites. Ensuite nous allons essayer de voir quelles seront les étapes du processus dans le passage du migrant d'hier et à la minorité ethnique.

Aujourd'hui le nombre des personnes originaires de Turquie résidant en France se multiplie d'après les recherches et les recensements des différentes institutions. En 1993 les estimations sur le nombre de la population turque sont : l'un selon le ministère du Travail d'Ankara 240.000 et l'autre selon les autorités françaises 197.712.¹²⁹ Selon les derniers recensements affichés en 2013 par le ministère de Travail et la Sécurité Sociale, ces chiffres atteignent à 611.000 personnes.

A la suite de l'accord signé en 1961 entre la Turquie et l'Allemagne, les ouvriers originaires de Turquie sont appelés afin de développer la condition économique allemande. Par la suite l'Allemagne devient le premier pays d'immigration des turcs, suivi de près par la France avec l'accord d'échange de main d'œuvre signé en 1965.¹³⁰ Les autres pays industrialisés de l'Europe comme la Belgique, la Suisse, Le Pays Bas deviennent également les destinations les plus privilégiées des migrants turcs. Pourtant malgré l'accord franco-turc, la population issue de l'immigration turque ne représente que 7.000 des personnes en 1970.¹³¹ Une

¹²⁹ "Alsace : le ghetto turc" **Le Point**, 26.01.2007, (consulté le 02.02.2018) <http://www.lepoint.fr/actualites-societe/2007-01-26/alsace-le-ghetto-turc/920/0/98005>

¹³⁰ Stéphane de Tapia, "L'immigration turque en France : Ancrages territoriaux et Identités composées", **Migrations et mutations de la société française**, ed. Marie Poinot, Paris : La Découverte, 2014, p. 111-120.

¹³¹ Derya Firat, "Population issue de migration turque en France", **Migrations études**, novembre 2007, no. 140, p. 4.

partie des ouvriers originaires de Turquie sont orientés vers la France car la capacité d'accueil des ouvriers de Turquie en Allemagne atteint à un niveau assez élevé. Ce type d'immigration a été appelé comme *l'immigration anonyme*. L'autre partie des immigrés ouvriers arrivent en France avec les offres d'emplois annoncés par le secteur privé. L'immigration qui a eu lieu par ce biais a été appelée comme *l'immigration nominal*. L'immigration en chaîne dont nous avons récemment parlé a été intensifiée avec l'immigration nominal. En conséquence les ouvriers issus de même village et de même groupe d'ethnique ont placé au même endroit.¹³²

C'est à partir de la fin des années 1970 que les turcs commencent à constituer leur communauté à la suite des regroupements familiaux. En effet, l'immigration turque a été la plus forte entre 1973 et 1992, avec plus de sept cent migrants par an. Selon les recensements du nombre de la population originaire de la Turquie se multiplie 2 fois plus en 1990 par rapport au démarrage de l'immigration turque. L'évolution de l'immigration des personnes originaire de Turquie a été montée de façon plus claire dans le tableau suivant :

¹³² ‘‘Fransa-Türkleri: Cumhuriyetçi Entegrasyon Modelinin Eleştirisi, İstanbul : Bilgi Üniversitesi Yayınları p.37

FIGURE 3 : TABLEAU 3.2 EVOLUTION DE LA POPULATION ORIGINAIRES DE TURQUIE EN FRANCE (EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE)

Années	Population turque	En % des étrangers
1946	7770	0.4
1954	5273	0.3
1968	7628	0.3
1975	50860	1.5
1982	122260	3.3
1990	197712	5.5
2008	459000	3.8
2010	553.973	4.6
2013	611.515	5.1

(Source :INSEE)

A la suite de recensement économique la France met fin aux contrats bilatéraux conclus avec divers pays. De ce fait, les années 1970 correspondent également au regroupement familial des immigrés installés en France. Donc la forte augmentation de proposition des immigrés qui est apparue s'explique souvent par le rassemblement familial. La deuxième raison pour laquelle la population immigrée originaire de Turquie s'augmente en flèche dans les années 1990, est le taux de naissance. Les recherches ont montré que les migrants originaires de Turquie ont tendance à entraîner la première naissance dans l'année du mariage. Donc cela a eu pour conséquence de rajeunissement de la population turque.¹³³

¹³³ Elif Aksaz, **L'émigration turque en France : 50 ans de travaux de recherche en France et en Turquie : Bibliographie commentée, proposée à l'occasion du 50e anniversaire de la signature d'un accord bilatéral de main-d'œuvre entre la France et la Turquie le 8 avril 1965**, Istanbul : Institut français d'études anatoliennes, 2015 (consulté le 02 avril 2018), <https://books.openedition.org/ifeagd/1200?lang=fr>

Pour les chercheurs cette multiplication du nombre de présence turque à été expliquée également sous le nom de 'migration en chaîne'. En effet le déclenchement d'une migration ouvrière et surtout temporaire s'est ensuite transformé en une migration en chaîne. La migration en chaîne signifie le fait que chaque migrant encourage les membres de sa famille à se joindre à eux, soit en facilitant l'émigration des membres de leur famille, soit en mariant leurs enfants à d'autres membres. Serge Weber, met en avant la différence entre la notion de migration en chaîne et de réseaux sociaux constitués par les migrants. Le concept de chaîne migrante est un processus dynamique qui nécessite l'impulsion de démarrage, à savoir une première génération d'immigrants installés. Ces « pionniers » vont ensuite aider les « suiveurs ». Et les nouveaux arrivants deviendront à leur tour des éléments moteurs capable d'aider les nouveaux « suiveurs ». Cela est très différent du réseau social que se créer le migrant à son arrivé. Les liens de ces réseaux sociaux ont différentes natures. Il y aura des liens sociaux de la chaînes, des liens sociaux créés pendant le processus d'immigration, et les liens sociaux créés une fois sur place.¹³⁴

La migration en chaîne a été perçue comme la plus importante caractéristique de l'immigration turque dans le monde entier.¹³⁵ L'installation des personnes originaires de Turquie s'est réalisée par les réseaux sociaux. Le plus souvent ils ont été appelés par un proche et envisagent eux même une fois installé d'appeler un autre proche.

Ayant but d'exercer une ascension sociale favorable chez les travailleurs turcs, l'immigration des personnes originaires de Turquie démarre surtout dans les petites villes industrielles à savoir Mulhouse, Saint-Etienne, etc. Il y a une forte concentration des turcs dans la région Alsace.

¹³⁴ Serge Weber, "De la chaîne migratoire à la migration individuelle des Roumains à Rome", *Hommes et Migrations*, no. 1250, juillet-août 2004, pp. 38-48.

¹³⁵ Saniye Dedeoğlu, *Migrant Work and Social Integration : Women's Labor in the Turkish Ethnic Economy*, London : Springer, 2014, pp. 72-104.

D'après ces chiffres nous pourrions constater que la concentration géographique de la population turque en France serait dû à des attentes économiques. Comme les autres immigrés, chez les immigrés originaires de Turquie, il y avait/a un fort engouement vis-à-vis de l'installation dans les zones urbaines. Selon une enquête effectuée par INSEE, les immigrés nés en Turquie résident presque exclusivement dans l'espace des grandes aires urbaines. Plus de la moitié d'entre eux vivent dans les aires urbaines de Paris, Lyon, Marseille, lieux de forte implication industrielle à l'époque des vagues d'immigration importante de la population.¹³⁶ Le consulat turc dénombre 134.139 turcs résidant à Strasbourg, 129.062 résidant à Lyon et finalement 269.090 résidents à Paris.¹³⁷

Dans le processus de la constitution de la minorité, au début les immigrés originaires de Turquie sont loin d'avoir des critères pour pouvoir parler d'une construction d'une communauté ethnique. C'est dans le cadre de la sociologie anatolienne que les liens sociaux, susceptible de fonder une communauté, pourraient être expliqués. Tout d'abord, il faudrait noter que la migration des personnes originaires de Turquie s'est déroulée plus de manière par les réseaux sociaux que de manière institutionnelle. Ensuite ce sont les réseaux sociaux-traditionnelles qui regroupent ces immigrés turcs. *Hemshehrilik* (rassemblement des individus qui ont les mêmes racines territoriales) et *akrabalık* (rassemblement des individus par le liens familiaux), sont les deux termes turcs qui ont une place primordiale pour nouer les liens sociaux.¹³⁸ Dans ses recherches sur des théories migratoires, la théorie des réseaux sociaux développée par Czarina Wilpert¹³⁹ s'avère correspondre au type de

¹³⁶ INSEE, "La localisation géographique des immigrés, ed. 2016, (consulté le 06.03.2017). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121524>.

¹³⁷ "Fransa'da yaşayan Türk vatandaşlarının sayısını resmi rakamlara göre açıklıyoruz", **France 24**, (Consulté le 06.03.2018) <http://www.fransa24.com/fransali-turklerin-nufusunu-acikliyoruz-resmi-rakamlara-gore-611-bin-515/>.

¹³⁸ Rivo Kastoryano, "Individus, communautés, Etats", **Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le monde Turco-Iranien**, no. 26, 1998, p.110.

¹³⁹ Czarina Wilpert, A. Gitmez, "A Micro Society or an Ethni Community ? Social Organizations and Ethnicity amongst Turkish Migrants in Berlin" **Immigrant Associations in Europe**, ed. John Rex, England: Gower, 1987, 102.

rassemblement des immigrés originaires de Turquie à savoir *hemsehrilik* et *akrabalık*. En effet, il y a différentes formes des liens entretenus dans lesquels la région d'origine, le voisinage, intérêt économique et politique joue un rôle primordial. En conséquence tous ces liens entraînent une *migration en chaine*.¹⁴⁰ Les nouveaux réseaux créés par les immigrés turcs ont des liens de nature multiple : la région d'origine, le voisinage, des intérêts économiques, des intérêts politiques ou idéologiques.¹⁴¹ L'une de notre interviewé explique par quels liens elle a immigré avec sa famille en France.

On a appelé ses oncles. Ses oncles ont appelé ses amis ici est devenue la grande Turquie. (E12)

Moi, je suis arrivée à l'âge de 9 ans avec ma mère et mes sœurs. Tout d'abord nous habitons à Colmar, après il y'avait mes oncles à St. Dié nous avons déménagé là-bas. (E18)

Après mon mariage, les proches de mon mari ont voulu marier l'une de leurs cousines c'est comme cela que mon frère est venu ici. (E20)

Dans les micros analyses de migration, ces réseaux sont importants pour décider de partir à l'étranger. Donc le choix, d'un départ du pays d'origine pour un autre, a été affecté par les relation entretenues des immigrés. Une fois que ces réseaux se développent, les immigrés encouragent et soutiennent les autres migrations possibles.¹⁴² C'est à partir de l'établissement de ces réseaux que les turcs commencent à constituer une minorité sociologiquement parlant. Comme cela sera le cas à propos des migrations féminines turques, nous allons voir en détail comment

¹⁴⁰ La migration en chaine est un terme employé depuis les années 1960 pour signifier l'enroulement de migrations grâce auquel l'intermédiaire de la connaissance

¹⁴¹ Riva Kastoryano 'Être Turc en France et en Allemagne', **L'immigration turque en France et en Allemagne**, CEMOTI, 1992, no. 13, p. 7.

¹⁴² Nina Toren, 'Women and Immigrants : Strangers in à Strange Land'', **Immigrant Women**, ed. Rita J. Simon, London : New Brunswick, 2001, p.158.

ces réseaux s'intègrent dans la migration féminine et la vie social des immigrés dans le pays d'origine.

A part les réseaux sociaux, l'expérience vécue pèse également sur les immigrés soit pour le choix de partir, soit pour le choix du retour au pays d'origine. François Dubet, sociologue, spécialiste en mouvements sociaux, souligne que chaque cas social est lié à des différents décisives qui comportent une subjectivité pour chaque individu. Une fois que l'intégration sociale s'effectue, ce que Weber définit pour 'tradition', elle devient des actes consciemment acceptés. Selon François Dubet, l'intégration sociale rassure l'individu à trouver son identité et sa place attribuée par la société elle-même.¹⁴³ Ainsi l'immigration d'origine turque incarne une expérience variable dans la mesure où les individus font leur choix à partir des stratégies, des profits. Le chercheur Salvatore Palidda va encore plus loin en considérant que ce « fait social total » devient un « fait politique total » par sa portée constructive et son influence sur la politique. Et devient pour lui un champ d'étude à part entière.¹⁴⁴

Les premières recherches menées par les sociologues sur la migration des personnes originaires de Turquie ont fait émerger l'idée d'une exception turque. Autour de cette idée d'exception concernant les migrants turques, le postulat est que les communautés turques ne vont pas s'intégrer de la même manière que les autres communautés. Michèle Tribalat, constate en analysant les enquêtes statistiques qu'il s'agit des obstacles pour leur assimilation. Toujours d'après elle, les résultats des recherches en direction des turcs, en comparaison des autres communautés, montrent une fermeture identitaire volontaire des turcs. Les immigrés originaires de Turquie opposeraient plus de résistance à l'intégration que les autres groupes d'immigrés. Bien qu'ils soient aptes dans l'apprentissage des langues, ils préféreraient parler le turc quand ils sont à la maison. Elle ajoute qu'ils fondent des associations dont les membres sont recrutés dans leurs propres frontières ethniques, qu'ils ne veulent pas

¹⁴³ François Dubet, **Expérience Sociologique**, Paris : la Découverte, 2017, pp. 91-114.

¹⁴⁴ Salvatore Palidda, "Sur la construction de la science néo-libérale des migrations", **Migrations critiques : Repenser les migrations comme mobilités humains en Méditerranée**, ed. Salvatore Palida, Paris : Karthala, 2011, p. 111.

se marier avec des français, et ne s'intéressent pas beaucoup à l'éducation. Ces données sont les résultats du travail de Michèle Tribalat qui est critiquée par beaucoup d'académicien du fait des jugements qu'elle porte.¹⁴⁵

D. La migration des femmes originaires de Turquie en France

Il existe des points de vue différents à propos du début de la féminisation de l'immigration des personnes originaires de Turquie. Les spécialistes de migration originaires de Turquie en France, distinguent, le processus de l'émigration en 3 étapes en soulignant que la première correspond à l'arrivée d'une main-d'œuvre dont la caractéristique est masculine.¹⁴⁶ La seconde phase correspond à l'arrivée des épouses des ouvriers souvent avec leurs enfants après la suspension des flux migratoires dans les années 1970. Finalement la dernière phase est marquée par le rassemblement familial des jeunes qui sont nés ou qui ont grandi en France.

Hamit Bozarslan, docteur en histoire et en sciences politiques, et Czarina Wilpert, sociologue, spécialiste notamment en réseaux sociaux de l'immigration, soulignent que la féminisation des migrations de Turquie en France et en Allemagne existait d'ores et déjà. C'est à dire que les femmes ne venaient pas seulement par le biais de regroupement familial. Le rapport homme –femme est très dépendant du pays d'origine de la migration. Lorsque Sayad évoque le Mali ou encore l'Algérie à travers les travaux de 1977, le rapport était tel que pour rencontrer réellement la population féminine il fallait se rendre dans les villages d'origine. Mirjana Maroksavić pointe les statistiques des nationalités espagnoles, portugaises ou encore yougoslaves qui montraient une population plus mixte. Malgré cette variabilité, c'est une vision d'un phénomène masculine qui s'est imposée. Ce qui a contribué à

¹⁴⁵ Pour voir l'une des critiques concernant l'exception turque de Michele Tribalat : Stéphane de Tapia, 'Permanences et mutations de l'immigration turque en France', **Hommes & migrations**, no. 1280, 2009, 8-20.

¹⁴⁶ Stéphane de Tapia, **L'impact régional en Turquie des investissements industriels des travailleurs émigrés**, Paris : l'Harmattan, 1996.

marginaliser voir masquer la présence des femmes alors que dans certains cas elles étaient bien présentes, y compris sur le marché du travail.¹⁴⁷

Malgré la diversité de type d'immigration, la pluralité de tendance de féminisation entre des différentes nationalités Hamit Bozarslan met en avant également une féminisation de l'immigration de Turquie qui est apparu très tôt. Par ailleurs cette féminisation n'a pas été étudié pendant longtemps.¹⁴⁸

Ainsi selon Czarina Wilpert l'histoire de la féminisation de migration de Turquie peut s'expliquer en quatre phases. Premièrement il s'agit de la migration qui s'effectue par les femmes seules, qualifiées, diplômées des études supérieures, d'origine urbaine. Deuxièmement elle évoque les femmes qui ont immigré par le biais de migration conjointe avec leurs maris. Ensuite il s'agit des femmes mariées recrutées pour travailler. Dans ce cas leurs maris les suivent plus tard ou viennent directement. Enfin, elle y ajoute également les femmes mariées qui immigrèrent suivant leur mari plus tard.¹⁴⁹ On voudrait ajouter une autre phase qui n'est pas mentionnée : Femmes mariées avec *le mariage endogamique*. Donc les brus.

Avec cette tendance une notion est entrée dans la littérature de sociologie : les belles-filles importées (*ithal gelin*) et les beaux-fils (*ithal damat*) importés. Des descendants d'immigrées sont plus aptes aujourd'hui de faire un mariage endogamique. Cette tendance s'explique par le fait que les immigrés soient attachés à leur appartenance religieuse, sociale à leur communauté. Selon Mirna Safi cela reflète un réel défaut d'intégration.

¹⁴⁷Mirjana Maroksavić, "Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard retrospectif", **Les cahiers du CEDREF**, no. 16, 2008, p.47.

¹⁴⁸Hamit Bozarslan, "Femmes originaires de Turquie en France où en est l'intégration ?" **Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien**, no. 21, Paris: Cemoti, 1996, no: 21, <https://journals.openedition.org/cemoti/560> (consulté le 23 mai)

¹⁴⁹Czarina Wilpert, "Deux générations de femmes d'origine turque en Allemagne", **Cahier d'étude sur la Méditerranée et le monde turco-iranien**, Paris: Cemoti, no:21, 1996, <https://journals.openedition.org/cemoti/561#quotation> (consulté le 23 mai)

Cette tendance peut s'expliquer également par la volonté des immigrés qui consiste à conserver l'enveloppe culturelle.¹⁵⁰ Donc par la peur d'acculturation les familles originaires de Turquie préfèrent "importer" les jeunes femmes généralement de leur village d'origine.

Quand tu regardes au tour de toi ici il n'y a que des nanas snobes. Elles font du maquillage, quant aux cheveux c'est bizarre quoi. Les turques et françaises sont pareils. C'est pourquoi les parents emportent les belles filles. (E2)

Les femmes étant immigrée "brus" elles souffrent plus par rapport aux femmes immigrée avec leur famille :

Ici dans la culture turque il y'a une tendance générale. Les mariées(brus) sont vues comme les servantes. La situation devrait être le contraire. Elles devraient être traité comme la fille de la famille. (E6)

Je connais quelques belles filles emportées. Leur cas est plus différent que nous. Nous n'avons pas fait beaucoup d'étude ici. Par exemple j'ai connu une femme comme cela, elle était esthéticienne là-bas, ici elle est la femme de ménage. (E18)

Malgré une faible présence, par rapport au niveau de l'immigration des hommes, nous pouvons parler d'une forte féminisation de la migration. Mettant en évidence l'augmentation du nombre des femmes, le tableau ci-dessous nous montre le processus migratoire jusqu'en 1974 où le recrutement de la main-d'œuvre atteint son niveau maximum :

¹⁵⁰Ce terme se réfère à un système de références, des codes culturelles, des représentations des cultures des communautés.

FIGURE 4: TABLEAU 3.3 EVOLUTION DE LA POPULATION ORIGINNAIRE DE TURQUIE EN FRANCE (PAR SEXE)

Années	Hommes	Femmes
1961	96.9	3.1
1962	96.1	3.9
1963	91.5	8.5
1964	93.6	6.4
1965	78.3	21.7
1966	71.6	28.4
1967	60.5	39.5
1968	73.7	26.3
1969	80	20
1970	83.9	16.1
1971	83.9	16.1
1972	78.1	21.9
1973	80.1	19.9
1974	93.4	6.6

(Source : Statistiques du Service de l'Emploi)

Comme nous voyons dans le travail d'Abadan Ünat la proposition des femmes en Europe représentaient 15.6% de l'immigration entre l'année 1961 et 1967.¹⁵¹ Juste avant l'arrêt des flux migratoires, les femmes représentaient 25.7% donc 13.070 personnes de cette immigration. Par ailleurs dans le processus de la féminisation de la migration, la migration en chaine sera un point significatif. Vers la fin des années 1970, c'est après une dizaine d'année du déclenchement de l'immigration turque que l'immigration féminine en chaine voit le jour. La migration des femmes originaires de Turquie a augmenté de façon continue, en 1982, les femmes représentaient 42,3% (51 480 personnes); en 1990, 44,8% (89 626 personnes). En 1996, le nombre des femmes originaires de Turquie résidant en France représente 46% parmi les immigrés originaires de Turquie. Parmi elles, selon une étude de INSEE la proportion qui représente les femmes originaires de Turquie

151 Nermin Abadan Ünat, **Turkish Workers in Europe**, 1960-1975: A Socio-economic Reappraisal, Leyde : E.J Brill, 1976.

qui sont émigrées en France en raison du regroupement familial a atteint 90% en 1990.¹⁵² Donc une grande majorité des femmes sont expatriées en raison des regroupements familiales. Un autre rapport plus récent mené par INSEE indique qu'en Alsace comme partout en France, les femmes d'immigration représentent une majorité tout en soulignant que le part des immigrées se varie par rapport à leur appartenance du pays. Par exemple les femmes originaires de Turquie se constituent une majorité tandis que les immigrées qui sont originaires de l'Europe du sud ou de l'Afrique ne représentent pas la majorité.¹⁵³

1. Des immigrantes d'hier à des femmes d'ascendance : Le statut social des immigrantes originaires de Turquie

Aujourd'hui en France le chômage et les inactivités dans le marché des femmes issues de l'immigration occupent une place importante dans les recherches sociales et les statistiques. De même, les débats politiques se sont également centrés sur le statut social des jeunes issus de l'immigration.

Rappelons que le terme d'intégration est employé pour définir un processus d'insertion des immigrés concernant également la seconde génération des immigrés. Donc l'intégration s'inscrit dans un long terme tout en incluant la seconde génération. Pourtant malgré une préoccupation publique vis-à-vis de l'intégration de ces femmes, dans les statistiques nationales, il est noté que la place de la femme dans le marché, même celles qui sont nées et ont grandi en France, continue à poser une problématique.¹⁵⁴

¹⁵² Les immigrés en France, **INSEE**, ed. 1997.

¹⁵³ L'immigration récente d'abord féminine **INSEE**, ed. 2012, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1293077>, (consulté le 26.05.2018)

¹⁵⁴ Pour en savoir plus consultez le site suivant "Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration", **France Stratégie**, : https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na2015_hors_serie2_insertion_jeunes_issus_immigration-web.pdf

Nous voulons également mettre en lumière les différentes variables du statut social de la femme migrante originaires de Turquie. Comme nous l'avons évoqué, la femme migrante constituait une image stéréotypée : dépendante, soumise à l'immigration par le regroupement familial. Notre but sera donc de montrer qu'il y a des différentes expériences vécues dans leur processus d'intégration et que la plupart du temps la vision stéréotypée vis-à-vis ces femmes est dominante.

Isabelle Rigoni explique la raison pour laquelle les jeunes issues de l'immigration sont face à une situation plus vulnérable que les natives. Elle fait référence aux modèles d'intégration des Etats que nous avons précédemment évoqué. Selon Rigoni, le statut social des jeunes femmes issues des parents immigrés est formé par des politiques d'intégration et des relations entretenues avec la communauté turque et la cité.¹⁵⁵

En donnant un exemple à l'influence des politiques migratoires des Etats dans l'insertion des femmes, à part des données concernant le statut social des femmes, les politiques migratoires des pays d'accueil ont une importance dans l'insertion des femmes dans le marché. La proportion des femmes actives en Allemagne est supérieure de celle des immigrantes de la France. Celles qui sont arrivées en Allemagne dans le cadre d'immigration ouvrière représentait 6%-7% de toute l'immigration ouvrière. Au fil des ans, cette proportion atteint jusqu'à 20% de la population immigrante de la Turquie. Alors qu'en France, avant la fermeture des frontières, entre l'année 1967-1974, le nombre de femmes originaires de Turquie qui travaillait était seulement de 700 parmi 80.000 hommes ouvriers originaires de Turquie. En 1982, selon une étude d'INSEE, le nombre des femmes prenant part à la vie active atteint à 3.920 contre 36.860 hommes dans la vie active.¹⁵⁶ En conséquence la femme migrante originaire de Turquie ne portait pas une exception

¹⁵⁵ Isabelle Rigoni, 'Migration et mutation des rapports familiaux : Le cas des femmes originaires de Turquie', **Cahier du genre**, no. 30, vol. 1, 2001, pp. 103-120.

¹⁵⁶ Hamit Bozarslan, 'Femmes originaires de Turquie en France où en est l'intégration ?', **Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien**, no. 21, 1996, p. 1.

par rapport aux femmes originaires d'autres pays, mais on note une progression de 1% à 10%. Dans la même idée avec Rigoni, en Grande Bretagne les femmes sont plus actives qu'en France. Cette différence peut trouver son explication dans les différentes mise place de politiques d'insertions sociales des femmes. Les immigrantes originaires de Turquie semblent être plus actives dans le domaine professionnel. Le pourcentage élevé des immigrantes actives dans le marché de la Grande Bretagne peut s'expliquer par différentes variables. Premièrement la spécificité de la démarche de l'immigration peut avoir un impact sur la place de la femme dans le marché. Car, jusqu'en 1968 les Chypriotes pouvaient voyager sans visa en Grande Bretagne. En conséquence cet avantage a ouvert une fenêtre pour l'insertion au marché chez les femmes de Chypre.¹⁵⁷ Deuxièmement, les contrats bilatéraux signés par les deux états, comme le contrat d'Ankara, incitaient les femmes et les hommes, originaires de Turquie, à créer leur propre entreprise. Finalement, comme nous l'avons évoqué dans le deuxième chapitre de notre recherche les modèles des politiques migratoires, c'est-à-dire la vision des Etats sur l'accueil des immigrants et l'approche de citoyenneté auraient un impact important dans l'intégration des femmes sur le marché.

Pour Mirjana Morokšavić, le type de titre de séjour est important dans l'intégration des femmes. La féminisation de l'immigration des personnes originaires de Turquie est marquée par le regroupement familial. Il jouait un rôle primordial dans l'immigration des femmes originaires de Turquie en France surtout dans les années 80. *L'immigration de travail (8 % des flux d'immigration permanente en 2006, 14 % en 2009) comprend entre 25 % et 30 % de femmes.*¹⁵⁸ A la suite, une immigration ouvrière qualifiée des femmes voit le jour dans les années 2000. Par ailleurs, comme nous voulons mettre en lumière le reflet de la politique d'intégration sur les femmes de la Turquie qui sont nées en France ou qui y habitent depuis longtemps, nous pensons que cela serait mieux si on examine l'immigration de

¹⁵⁷ Talip Küçükcan, **Politics of Ethnicity Identity and Religion: Turkish Muslims in Britain**, Brookfield: Ashgate Publishing Company, 1999, pp. 55-70.

¹⁵⁸ Tableaux de l'économie française, édition 2017, paru le 02.03.2017

« cerveaux » plus détaillé sous une problématique d'une autre recherche, considéré comme un marché « particulier » et de niche.

La situation socio-économique des femmes migrantes est devenue une cible d'intervention des politiques publiques très tardivement. Nous avons déjà évoqué que la mise en place de politique publique après le regroupement familial a rendu visible les femmes migrantes. Mais cette attention portée sur les femmes migrantes (également d'origine de Turquie) ne concernait pas la situation socio-économique de ces dernières. Actuellement les rapports étatiques concernant des femmes migrantes et leur accès à l'emploi essaient de briser cette négligence. Dans le rapport préparé par la Ministère des droits des femmes, il existe différents points d'action où agir :

- Le développement des accords pour lutter contre la discrimination des femmes à l'embauche.

- Inscrire à l'ordre du jour de la grande conférence sociale l'engagement des fédérations professionnelles à l'encontre des femmes migrantes, surtout si les accord cadres existent déjà.

- Organiser la formation des formateurs d'insertion surtout dans les domaines du bâtiment de la grande distribution et du service à la personne.¹⁵⁹

La situation socio-économique des femmes migrantes, surtout celle de la première génération est liée à différentes variables. Tout d'abord, étant donné que les femmes sont majoritairement arrivées par le biais de regroupement familial, elles ont été nommées étant "les mères des descendants" ou "les épouses des ouvriers originaires de Turquie". Ils font partie de l'immigration subit comme désignait Sarkozy.

Feyza Ak Akyol souligne que la vie des femmes immigrées est dépendante de leur statut. Elles sont femmes, mères, ou femmes à marier. Le statut dans le pays

¹⁵⁹ Noblecourt, *ibid.*

d'origine est importé et défini leur relation dans leur nouveau lieu de vie. Il en résulte que la migration masculine est justifiée aisément par une nécessité économique, alors que l'on cherche à expliquer les raisons de l'immigration des femmes.¹⁶⁰

Pour certains, le fait de définir les immigrantes originaires de Turquie comme étant dépendantes du rôle des rapports sociaux de sexe a eu l'impact sur le statut des femmes dans le marché.¹⁶¹ Il y a également ceux qui traitent les problèmes rencontrés par les immigrées sous la question problématique de l'insécurité urbaine. Sylvie Thiéblemont-Dollet souligne que l'environnement social des femmes issues de l'immigration est primordial dans leur intégration. La dégradation de la vie commune conditionne la situation de la femme. Cette récession a différentes origines, subies, ou choisies pas le représentant de l'autorité masculine. Celles-ci, pour Sylvie Thiéblemont-Dollet sont les traditions ou traditions patriarcales du pays, une interprétation particulière de la religion ou encore de nouvelles règles imaginées par l'environnement.¹⁶²

Dans le rapport publié en 2011 par le Ministère des droits des femmes, les causes des obstacles des immigrées sont liées aux points de faiblesse de ces femmes : manque de confiance, estime de soi et méconnaissance des codes culturels dans le monde de travail.¹⁶³

Étant donné qu'il y a un manque de statistiques, la place des descendantes dans le marché de travail, le statut social des descendantes reste méconnu.¹⁶⁴ C'est pourquoi pendant longtemps leur situation est souvent liée à leur appartenance

¹⁶⁰ Feyza Ak Akyol, doktora tezi, pp.58-59.

¹⁶¹ Pour l'information plus détaillée consultez l'ouvrage suivant : İbrahim Sirkeci, Betül Dilara Şeker, Ali Çağlar, **Turkish Migration Identity and Integration**, London : Transnational Press, 2015.

¹⁶² Sylvie Thiéblemont-Dollet, "Témoignages de femmes immigrantes et construction d'un problème public", **Questions de communication**, no. 4, 2003, pp. 107-126.

¹⁶³ Olivier Noblecourt, L'égalité pour les femmes migrantes, MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES

¹⁶⁴ Dominique Meurs & Ariane Pailhé, "Descendantes d'immigrés en France : une double vulnérabilité sur le marché du travail ?", **Travail, genre et sociétés**, no. 20, vol.2, 2008, p. 87-107.

culturelle venant de leur pays d'origine. L'*Effet origine* a été considéré comme la raison pour lesquelles les femmes souffrent la vulnérabilité dans le monde professionnel. Si ces femmes de premières générations ont subi de l'inégalité due à leur appartenance culturelle, est ce que celles qui sont nées en France, c'est-à-dire celles qui n'ont pas "subi l'immigration" et celles qui ont la nationalité française, ont un statut social différent de celles qui les précèdent ? Les statistiques nous montrent que le statut social des femmes n'a pas connu un grand changement entre celui des femmes de l'immigration et celui de leurs filles.

FIGURE 5 : TABLEAU 3.4 ENQUETE ETUDE DE L'HISTOIRE FAMILIALE,1999

Génération	Emploi		Chomage		Inactivité	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Immigrés apres l'age de 10 ans (G1)	78,05	48,2	19,2	20,7	2,3	31,1
Immigrés a l'age de 10 ans ou avant (G1,5)	77,9	61,6	19,8	22,2	2,3	16,2
Nés en France de 2 parents nés a l'étranger (G2)	78,0	67,2	20,0	20,6	2,0	12,2
Nés en France d'un parent né a l'étranger (G2 mixe)	85,4	71,6	13,5	16,0	1,1	12,4
Natifs	88,3	74,3	10,1	13,5	1,6	12,2
Ensemble	86,7	71,6	11,7	14,8	1,6	13,6

(Source : INSEE)

Les femmes de seconde génération, y compris le G2 et G2 mix dans le tableau, souffrent encore du chômage. La proportion des chômeuses ne diminue pas fortement chez les femmes nées en France par rapport aux femmes nées à l'étranger. Par conséquence, le fait de lier des problèmes sociaux, comme le chômage, l'inégalité entre hommes femmes, aux appartenances culturelles ne résout pas ces problèmes. De même, nous avons évoqué précédemment que les valeurs Républicaines dominant toutes sortes de politiques d'intégration. Celles qui avaient eu un enseignement scolaire sous la méprise de ces valeurs souffrent encore l'inégalité socio-économique. Donc le modèle Républicain exalté pour mieux intégrer les jeunes issus de l'immigration ne semble pas être suffisant pour qu'elles

ne subissent plus les inégalités liées aux problèmes sociaux. Comme le tableau nous montre les femmes, peu importe l'âge de leur arrivée subissent beaucoup plus le chômage que les hommes et que les natives. Le choc culturel qu'elles ont vécu en bas d'âge pourrait être l'une des explications de leur situation.

En Turquie, j'étais en quatrième classe, ici j'ai commencé par assister au deuxième, j'étais la plus grande de la classe, j'avais envie de retourner jusqu'à notre première vacance en Turquie après 6 ans. (E18)

Quant aux femmes originaires de Turquie, elles semblent être dans une situation plus vulnérable que les autres immigrées :

FIGURE 6 : TABLEAU 3.5 ENQUETE ETUDE DE L'HISTOIRE FAMILIALE,1999

Pays d'origine	Hommes				Femmes			
	Emploi	Chômage	Inactivité	Total	Emploi	Chômage	Inactivité	Total
Italie, Espagne	88,6	10,7	0,7	100(255)	68,3	13,8	17,9	100(402)
Portugal	88,9	9,8	1,3	100(545)	72,9	10,2	16,9	100(876)
Algérie	66,9	29,6	3,5	100(396)	41,8	30,5	27,7	100(587)
Maroc, Tunisie	73,5	24,6	1,9	100(593)	36,8	26,1	37,1	100(811)
Afrique sub-saharienne	71,3	26,7	2,0	100(269)	47,9	30,7	21,4	100(565)
Turquie	72,8	24,9	2,3	100(256)	22,5	18,7	58,8	100(344)
Asie du Sud-est	80,6	16,0	3,4	100(292)	56,0	21,0	23,0	100(428)

(Source : INSEE)

D'après la statistique, la proportion de femmes qui occupe un emploi est plus faible, et l'inactivité touche fortement les femmes originaires de Turquie. Quant à l'écart entre la proportion des hommes et des femmes occupant un emploi, il se creuse : à peu près 7 hommes sur 10 occupent un emploi tandis que la proportion des femmes employées est beaucoup plus basse : seulement 2 femmes sur 10 originaires de Turquie ont un emploi.

Il faut tenir en compte des différentes variables à l'égard de la grande proportion des femmes en chômage. L'âge, le niveau de diplôme, la couche sociale à laquelle elles appartiennent sont déterminantes dans le fait de ne pas trouver un emploi.¹⁶⁵ De même, le statut social des femmes est varié en fonction du niveau d'instruction, de leur origine rurale ou urbaine, de leur orientation politique, de leur ethnicité etc. Czarina Wilpert souligne que les différentes appartenances sociales des femmes migrantes ont un poids important dans le modèle d'immigration et également dans l'insertion de ces femmes dans le marché du pays immigré. Ce constat se justifie dans le cas des immigrantes originaires de Turquie venant des différentes régions de la Turquie. Par exemple, les femmes originaires de l'Anatolie sont moins actives dans le marché que les femmes des méditerranéens.¹⁶⁶

Selon le résultat de nos interviews, 3 femmes descendantes, nées en France de deux parents nés en Turquie ont les diplômes supérieurs, l'une entre elles travaillent dans un domaine autre que sa spécialité et les 2 autres étant encore étudiantes ont exprimé leur inquiétude sur leur futur vie professionnelle :

Je suis consciente que le voile peut être une barrière dans le secteur public, c'est pourquoi j'envisage plus tard l'emploi dans le privé voire au sein d'institutions internationales. Cela-dit, une nécessité s'impose de rester optimiste et d'avoir confiance en soi et ses capacités pour réussir malgré les barrières, même si je dirais que la discrimination dès le jeune âge génère de la frustration et le manque de confiance en soi sur le long terme et que surmonter cela requière persévérance et ambition sur le long terme. (E14)

¹⁶⁵ Meurs Dominique, Pailhé Ariane, Simon Patrick, "Persistance des inégalités entre générations liées à l'immigration : l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France", **Population**, no. 5, vol. 2, 2006, p. 763-801.

¹⁶⁶ Rigani, op.cit.

Dans la mise en place de politique d'intégration des femmes à la vie sociale, les diplômes des formations que les immigrées ont obtenus n'ont pas été reconnus. Pour autant cette négligence ne pourrait pas être une véritable explication des conditions précaires des femmes originaires de Turquie. Car leur niveau de scolarité était déjà assez bas. Par ailleurs, aujourd'hui, cette négligence poserait un souci pour les immigrées de Turquie car le niveau de scolarisation a été fortement élevé par rapport aux années 1960.¹⁶⁷ La proportion des femmes immigrée en France aura de plus en plus de diplôme par rapport à leur précédente.

Quant à la première vague de l'immigration des personnes originaires de Turquie vers la France, il est important de souligner que le type d'offre emploi était "masculin" comme par exemple, les secteurs d'automobile, les secteurs de construction etc. Donc les métiers genrés n'incitaient pas autant les femmes à implémenter le secteur. Par conséquence, l'Etat ne prenait pas de mesures concernant la situation de la femme migrante. Toute l'administration est tournée, via les accords bilatéraux à traiter des problèmes de main-d'œuvre masculine. L'obtention du logement était faite pour des hommes seuls. La demande de logement plus important est soumise à un homme qui travaille, condition initiale.

Íci les hommes allaient au foret. Il y a tout à côté une usine de bois. Mon époux a travaillé par là-bas. Il y'avait d'autre usines pas loin d'ici. On n'est pas allé quoi. J'étais saisonnière dans les champs. (E12)

Les éléments issus du patriarcat ont été renforcés une deuxième fois avec les initiatives qui ont été prises par les pouvoirs publics. Dans les années 1990 l'engagement local des villes en faveur de l'intégration était devenu un axe prioritaire.

¹⁶⁷ En 1975 seulement 2.5 % des femmes étaient diplômées de lycée. Cette proportion atteint à 25.7% en 2018.

L'immigration peut être vécue de différentes façons. Dans nos recherches de terrain la majorité des femmes déclament leur déception quand elles sont arrivées. Dans ce cas, il s'agit de l'immigration subie, comme désignait Nicolas Sarkozy. Nos interviews nous montrent également que l'immigration n'est pas toujours vécue de la même façon.

Pendant 2 ans j'ai pleuré chaque nuit dans mon coin. (E15)

Nous avons ouvert notre magasin avec mon mari, depuis je suis dans ce bureau comme mon mari est un peu timide de parler c'est moi qui est le patron d'ici. (E17)

Pendant 5 ans je me sentais comme un quelqu'un resté dans la prison. Je ne pouvais plus sortir. Je ne parlais pas la langue. (E21)

L'immigration signifie pour moi que la difficulté. Si eux (les français) travaillent une fois nous devons travailler 20 fois plus. (E22)

En effet, dans le cadre de l'immigration, les expériences des femmes se différencient par rapport à leur statut socio-économique, leur appartenance culturelle, le pays d'accueil et l'appartenance locale. Il s'agit bien d'un groupe hétérogène, et cela même entre les femmes issues de même type d'immigration.¹⁶⁸ Par exemple, entre les femmes qui ont rejoint leur mari par le biais de regroupement familial et les *belles filles importées*, l'expérience se différencie l'un par l'autre. Selon Gaye Petek Şalom les belles filles importées sont plus vulnérables que les premières.¹⁶⁹ Le fait

¹⁶⁸Feyza Ak Akyol, *Parçalanmış kimlikler: Fransada'ki Türk Kadınlarının Özel-Kamusal Stratejileri, Entegrasyonun Ötesinde Türkiye'den Fransa'ya Göç ve Göçmenlik Halleri*, İstanbul: İstanbul Bilgi Üniversitesi Yayınları, 2008, pp.223-234

¹⁶⁹ Gaye Petek Şalom, "Des gendres et des brus "importés" de Turquie par les familles", **Hommes & Migrations**, no. 1232, 2001, pp. 41-50.

d'englober toutes ces immigrées sous un stéréotype dérange l'une des interviewées quand elle prend la parole :

Moi je suis voilée, je suis pratiquante, je crois en Dieu (Allah), les Français ici sont choqués que j'ai fait mes études supérieures. Je vois dans les yeux plutôt une choque. Si j'étais une vraie Française leur parole cela serait félicitations mais là c'est genre comment c'est possible quoi.(E14)

L'une des personnes qu'on a interviewée exprime sa déception quand elle est arrivée en France avec le regroupement familial.

J'étais formatrice de couture à Kayseri. Quand je suis arrivée ici j'étais perdue. Toutes les femmes autour de moi faisaient les choses mauvaises. C'est à dire ce n'était pas du tout les choses que je ferais chez nous. (..)Après quelques ans j'ai trouvé un travail chez Triumph. (E2)

La réussite d'intégration de l'Etat est plus visible chez les jeunes femmes issues de l'immigration. C'est à dire, par rapport aux femmes immigrées en bas d'âge en France celles qui sont nées en France et ont eu une éducation depuis le début ont une meilleure réussite concernant de l'insertion dans le marché de l'emploi.

Aujourd'hui encore les données actuelles concernant la proportion des femmes actives sont très restreintes. D'un côté cette situation s'explique par la négligence des conditions socio-économiques des immigrées. D'un autre côté, la situation économique des femmes s'explique par des secteurs fondés sur les rôles du genre attribués aux hommes et aux femmes. Les femmes ayant immigré dans les années 1980 sont plus présentes dans les emplois relevant de 3D (*dirty-dangerous-demandy*). Le fait de travailler dans l'emploi informel cause l'indivisibilité des femmes dans les statistiques. De même, le travail invisible accompli par les femmes comme le soin des personnes âgées, des personnes en situation d'handicape joue

également sur le faible pourcentage des femmes étant invisiblement actives dans le marché. Car ce sont les emplois majoritairement non déclarés. Le travail des femmes se concentre sur la confection, le soin des personnes, l'alimentation. La plupart des femmes que nous avons interrogé étaient soit dans le secteur de textile, soit dans le secteur de l'alimentation. La majorité était les femmes sans travail en raison des tâches domestiques et de l'éducation leurs enfants.

Je travaille. Je suis femme au foyer. Mais en tant que femme au foyer je suis la femme de ménage, la bonne et psychologue. Moi je dis comme cela Parce qu'on nous voit comme rien. (E6)

L'insertion des femmes de Turquie dans le marché du travail se réalise tardivement. Ce sont surtout les descendantes, les femmes ayant eu une éducation, suivie des études qui ont moins de difficulté à trouver un travail. Le tableau en-dessous nous montre le faible pourcentage des femmes actives originaires de Turquie :

FIGURE 7 : TABLEAU 3.6 TAUX D'ACTIVITÉ DES IMMIGRES SELON L'ORIGINE (EN %)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Espagne	77,1	67,1	72,1
Portugal	83,6	78,5	81,1
Italie	69,5	59,5	64,7
Autres EEE	78,9	63,1	69,7
Algérie	79,9	51	64,8
Maroc	75,7	46,1	59,9
Tunisie	77,3	50,8	65,4
Autres Afrique	81,8	64,6	72,2
Turquie	81,4	31,9	58,3
Autres pays tiers	75,9	59,9	66,9
Français de naissance	74,1	66,9	70,5

(Source :INSEE)

Malgré les chiffres incertains, le statut social des femmes ne semble pas très différent par rapport aux autres immigrantes des pays en voie de développement. Selon une étude INSEE qui s'intitule *les tableaux d'économie française* les femmes d'origine migratoire souffrent plus du chômage par rapport aux femmes de nationalité française. Les femmes migrantes sont majoritairement prises afin d'accomplir les emplois de 3D: En 2016, le taux de chômage des immigrés, qui représentent 6% de la masse des salariés, est le double de celui des personnes ayant la nationalité française, à savoir 20%. Hors Union européenne, le chiffre atteint alors

les 27% pour les femmes hors Union Européenne. Les immigrés représentent par contre 9-10% des ouvriers, artisans, commerçants, et chefs d'entreprise ; mais seulement 5% chez les cadres.¹⁷⁰

Les femmes, interviewées dans le cadre de notre recherche, travaillent majoritairement à mi-temps. L'une d'entre elle explique ce choix par le partage des tâches domestiques. Elle met en avant une qualité de vie pour l'ensemble de la famille :

Je ne veux pas que mes enfants mangent dans la cantine de l'école où on ne sait pas quoi ils servent. (E3)

Je cherche le travail dans mon domaine mais ce n'est pas évident. Donc pour gagner un peu de sous je fais ce travail.(E1)

Ma Méré travaillait avant. J'ai un frère de 11 ans. Elle doit s'occuper de lui (...)(E20)

La plupart des personnes de notre échantillon nous confirme qu'elles travaillent pour contribuer à la dépense domestique. Donc même si les femmes sont ciblées pour les inciter à être dépendantes de leur mari, le travail qu'elles effectuent ne leur permet pas d'être libérées des rôles attribués. Dans ce cas, deux composants se jouent sur la continuité de leur condition sociale. Premièrement comme souligne Odile Merckling, les femmes avaient la difficulté d'obtenir le titre de séjour de longue durée qui leur permettait de travailler. Cela a été renforcé une image

¹⁷⁰ Etrangers et immigrés, INSEE, Paru le 07.02.2018, (consulté le 07.07.2018)<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3303358?sommaire=3353488#tableau-T18F037G2>

stéréotypée vis à vis des femmes immigrées “soumises à époux”.¹⁷¹ Deuxièmement, pour les femmes issues de l’immigration familiale, la formation qu’elles avaient obtenue dans leur pays d’origine n’a pas été reconnue pour effectuer un travail salarié. Les femmes sont donc poussées à du travail domestique.

Cependant pour l’une d’entre elle, immigrée récemment, explique son absence dans la vie professionnelle par le barrage linguistique.

Je travaillais en Turquie étant vendeur dans un magasin. Je peux pas l’effectuer ici. Mon niveau de français n’est pas si suffisant. (E9)

Une autre femme ayant grandi en France depuis a l’âge de 13, nous évoque également son barrière linguistique pour trouver un travail.

J’ai terminé le lycée professionnelle j’ai jamais effectué mon travail. Je ne parle pas bien français et quand j’ai terminé mes études au lycée, j’avais trouvé un autre travail dans les champs de fraises. (E20)

Le faible pourcentage que représente la femme active s’explique également par l’économie ethnique. Car malgré une possible intégration des femmes à l’économie française, le travail des femmes dans ces endroits est majoritairement “invisibles”. Comme Ivan Right le souligne également, ces femmes sont prisonnières d’un emploi précaire est non déclaré, qui induit : une non déclaration aux impôts, à l’assurance maladie, entraîne l’inexistence d’aide sociale.

Pourtant dans le cadre de notre recherche deux femmes ayant été interviewées semblent être bénéficiaire de ce marché ethnique. Les deux femmes avaient été

¹⁷¹ Odile Mercling, “Politiques migratoires, compétences « féminines » et sortie du travail informel. Les enjeux de la lutte des femmes sans papiers de l’aide à domicile”, **NAQD**, vol. 28, no. 1, 2010, pp. 79-98.

payées correctement par leur patron/époux quand elles *ne devaient pas* prendre soin des enfants. Une fois qu'elles donnent naissance à leurs enfants, les deux ont pris leur congé à long terme. Cependant, si l'on interroge la distribution des tâches, comme par exemple : "si leurs époux ne cherchaient pas les enfants à l'école ?", l'une entre ces deux femmes déclare :

Non, il avait beaucoup de travail à faire. il ne pouvait pas. (E4)

Une autre femme ayant 3 enfants, 2 filles et un garçon explique que quand les filles sont grandies, elles l'ont beaucoup aidé à entreprendre les tâches domestiques.

Vue qu'il n'a pas fait ses études, mon fils aidait plutôt son père pour gérer notre marché d'alimentation. (E8)

En conséquence les rapports sociaux de sexe ont persisté aussi dans la deuxième génération.

Quand je suis mariée, j'ai arrêté de travailler dans les champs. Mon époux avait un bon travail. Il m'a dit que nous n'étions pas dans le besoin (...) Comme je suis à la maison je m'occupe de tout. (E20)

J'ai vécu un mariage difficile. Je n'ai pas travaillé j'avais deux enfants. Mon ex-mari ne voulait pas que je travaille. Je n'ai pas voulu non plus. Donc toute la responsabilité de mes enfants était sur moi. Je vois maintenant que j'ai bien fait. La présence de l'enfant pendant leurs enfants est très importante. (E22)

Pour les mères migrantes, il y a affaire pour élever les enfants. Il faut qu'ils apprennent notre culture d'origine. Ici les pères ne sont pas responsables. Donc c'est moi qui a pris la charge de mes enfants. (E14)

Les hommes sont plus présents dans le marché que les femmes. Les femmes sont le plus souvent celles qui assument les responsabilités domestiques. Une fois qu'elles deviennent mères, malgré leur présence dans l'économie française elles se trouvent à la maison afin de subvenir aux besoins domestiques.

J'étais caissière et j'ai arrêté quand j'avais eu mon deuxième fils. Je voulais travailler à nouveau, mais je voulais être une secrétaire pour un autre domaine. Puis j'ai réalisé que j'aurais un troisième enfant. Puis j'ai pleuré de nouveau j'étais triste. J'avais beau rêver. Ensuite, j'ai dû tourner la page. Mon fils a 8 ans maintenant. Je voudrais bien changer un peu faire d'autres choses. Parce que c'est dure d'être enfermée à la maison. (E7)

Auparavant il y'avait des crèches ou tu payais pour la journée. Je laissais les enfants là-bas. Comme je ne travaillais pas je laissais les enfants à l'occasion. Leur père travaillait dans la boucherie. (E4)

Il faut souligner que notre interview gérait une boucherie avec son ex-mari. Une fois où les enfants sont nées c'était elle qui a dû prendre en charge de leurs enfants. Ensuite quand on pose la question de la raison pour laquelle elle a pris en charge de leurs la réponse est :

Parce que lui, il travaillait. (E4)

En conséquence les inégalités, le rôle convenant des rapports sociaux du sexe persiste. Comme nous montre, Margaret Maurani, la participation des femmes au travail salarié ne diminue pas du tout le rôle domestique attribués aux femmes.¹⁷² Dans le cas des immigrantes originaires de Turquie fait l'exemple du résultat de leurs

¹⁷² Margaret Maurani, **Travail et emploi des femmes**, Paris: La Découverte, 2011, 128 p. 86-100.

recherches. Au contraire, leur travail à temps partiel se sert à subsister le travail invisible des femmes à la maison. Pourtant la situation des personnes qui font partie de deuxième génération c'est à dire les femmes nées en France semble être différentes.

La raison pour lesquelles les femmes s'occupent plus de leurs enfants que leur mari s'explique par l'une de nos interviewée :

Il faut que j'amène l'enfant à l'école chaque jour il faut le chercher, si je travaille on va dépenser tout mon salaire pour les nounous. Donc je reste à la maison. (E5)

Nos mecs savent qu'on (les mariées) fasse tout. Ils les laissent faire. Par exemple moi, j'ai grandi 3 enfants. Il ne savait pas à quelles écoles ils allaient. (E

Quand j'ai eu des enfants j'ai quitté mon travail chez Triomphe. J'ai eu ma retraite depuis la Turquie. (E2)

Pour rappeler, l'inscription à la crèche en France se fait souvent par le biais du service de la petite enfance de la mairie ou des services du département. Les familles sont souvent en difficultés pour trouver une place dans les crèches publiques.¹⁷³

Quant à la conscience concernant leur indépendance économique, plus de la moitié des femmes ont déclaré qu'elles travaillent par l'obligation et que si elles étaient dans leur pays d'origine elles ne travailleraient pas et préféreraient s'occuperaient des enfants.

¹⁷³VesselinaGarello, 'Pourquoi manque-t-on de places en crèche en France ?' publié le 05.06.2013, <https://www.contrepoints.org/2013/06/05/126687-pourquoi-manque-t-on-de-places-en-creche-en-france>

Les femmes qui ont immigrés surtout avec le regroupement familial en bas d'âge en France, travaillent également dans le secteur industriel. Elles nous racontent leur difficulté de s'adapter au système d'éducation. Car dès leur arrivé, elles se trouvent dans les classes où il n'y a pas des cours spéciaux visant à favoriser une intégration rapide et accompagnée. Aucune des femmes n'a continué sa formation dans le cadre d'études universitaires. Elles souffrent de la même condition précaire que les femmes immigrées à l'âge d'adulte. La non-maitrise de la langue française n'a pas été « un manque » afin d'appliquer un programme éducatif spéciale à ces enfants.

Selon nos recherches, ces manques de politiques migratoires concernant les mineurs non-francophones ont creusé l'inégalité scolaire. Et cela a joué visiblement sur la difficulté d'intégration des femmes au marché. Le fait que la quasi-totalité des interviewées n'aient pas suivi d'études universitaires pourrait être la conséquence provenant de cette inégalité scolaire. Bien que le marché turc crée par les aînés ouvre une voix moins discriminatoire, les femmes originaires de l'immigration familiale ne profitent pas de cette facilité d'accès au marché turque. La plupart que nous avons interviewées sont sujets au contrôle social formé par le rôle de mère et d'épouse. Seulement une interviewée, immigrée par rapprochement familiale a fait ses études universitaires. Elle a cependant arrêté ses études après s'être mariée.

2. L'acquisition de la langue française : Les femmes étant les dépositaires et les vecteurs de l'intégration

Dans les politiques publiques nationales et locales, la formation linguistique est devenue un acte vis-à-vis de l'intégration des femmes. A part de la volonté de s'intégrer de ces femmes, le but est également de souligner l'importance de l'acquisition d'une autonomie dans les relations familiales. Car selon l'approche étatique, l'intégration et le niveau d'indépendance, passent avant tout par l'apprentissage de la langue. L'autonomie et l'indépendance de la personne dans l'ensemble de ses actions est dépendant de la maîtrise de la langue. Sans cette

connaissance préalable, l'être sociale n'existe pas. Les gouvernements tâchent de remédier à cela.¹⁷⁴

Le rapport, préparé par le Conseil de l'Europe, mentionnait le poids important de la formation linguistique pour l'insertion sociale des femmes immigrées. Cette maîtrise de la langue évitera la stagnation dans les foyers de travailleurs et accélérant le processus d'insertion sociale des travailleurs et des femmes. Cela apporterait une base linguistique nécessaire à la rencontre avec les services publics, et ainsi une intégration dans le monde du travail.¹⁷⁵

Il est évident que l'apprentissage de la langue est un atout pour insérer les femmes dans la vie sociale. Cela faciliterait l'intégration socio-économique des femmes. Par ailleurs, le fait de donner une importance majeure à l'apprentissage de la langue pour que ces femmes s'adaptent mieux aux conditions sociales du pays et qu'elles gèrent indépendamment les tâches, l'apprentissage de la langue n'est pas une obligation nécessaire en faveur de l'émancipation. C'est à dire, l'indépendance aux rapports sociétaux du genre. L'une de nos interviewées explique l'initiative qu'elle avait pris sans savoir parler la langue :

Nos mecs se sont habitués à laisser faire les choses. Moi je travaille c'est à toi de t'en occuper. Par exemple moi j'ai élevé mes 4 enfants. Les français travaillent aussi mais eux même si c'est un couple séparé, pour leurs enfants ils participent à la réunion de l'école. Quand je dis à mon époux (y aller) il dit vas-y toi d'abord je viendrai plus tard. Par exemple moi je ne connaissais pas un mot en français mais après ce sont mes enfants quand même c'est comme cela que j'ai appris le français.
(E2)

¹⁷⁴ Le Contrat et l'Intégration, **Haut Conseil à l'Intégration**, 2003 : 83

¹⁷⁵ Conseil de l'Europe, *Les mesures et indicateurs d'intégration*, https://www.coe.int/t/dg3/migration/archives/Documentation/Series_Community_Relations/Measurement_indicators_integration_fr.pdf

Donc il arrive que malgré l'absence de l'apprentissage de la langue, les femmes deviennent des actrices dans le processus migratoire et d'intégration. De même, parfois les tâches proviennent des rapports sociaux de sexe (le fait d'être mère) favorisent un mécanisme d'intégration sociale voire, l'apprentissage de la langue. Il est souvent associé à l'indépendance et à l'apprentissage du français. Une observation concernant la formation linguistique des femmes est qu'elles sont plus aptes à avoir le courage de prendre la parole malgré leur faible niveau linguistique. Dans ce cas, paradoxalement les rôles de genre jouent un rôle émancipateur sur ces femmes. Les femmes ont donc tendance à élaborer des stratégies. Ce principe apparaît comme une capacité ou une qualité des stagiaires femmes à être dans un processus de relation à soi et aux autres qui permet des normes explicites et implicites nécessaires pour demeurer en France, de se libérer d'une forme de dépendance envisagée comme spécifique ou particulière.¹⁷⁶

Comme nous l'avons évoqué, l'apprentissage de la langue est un grand atout pour tous les immigrés. Dans le cas des femmes que nous avons interviewé, la plupart avaient eu leur formation linguistique. Cependant, elles ne trouvaient pas cette information suffisante.

Je n'ai pas pu apprendre la langue. J'ai suivi les cours obligatoires pendant 400 heures. Mais cela n'a pas marché. Après j'ai eu des enfants. (15)

En plus comme il n'y avait pas de contrôle de suite afin d'insérer ces femmes dans le marché, la plupart a continué de travailler dans le secteur informel. Ce cas, nous démontre l'une des raisons pour lesquelles les femmes migrantes sont considérées comme femme au foyer. La langue a été au centre des intérêts publics pour les femmes. Les femmes, en tant que mères, ont un rôle important pour leurs enfants. Car ce sont elles qui feront la transmission de l'intégration à leurs enfants. Nadia Ouabdelmoumen voit dans la précarité du travail des femmes et de ces

¹⁷⁶Nadia Ouabdelmoumen, « Genre et migrations », GLAD! [En ligne], 01 | 2016, mis en ligne le 15 novembre 2016, consulté le 03 février 2019. URL : <https://www.revue-glad.org/197>

conséquences, les raisons de leur disparition économique dans les statistiques nationales. Et de fait, cela entraîne l'exclusion des femmes dans toutes les démarches du développement.¹⁷⁷ Cet idéal sert également à une reproduction des rapports sociaux de sexe en assignant aux femmes le rôle de « femme au foyer » qui doivent se libérer en apprenant la langue. Cela également créé un stéréotype vis à vis des femmes migrantes. En faisant référence à son rôle déterminé (le rôle de "bonne" mère) la femme doit apprendre la langue pour garder et suivre ses enfants donc pour accomplir son rôle donné par le patriarcat. L'une des enseignantes de la langue turque en Alsace exprime son point de vue sur l'apprentissage de la langue française :

Ici les choses marchent différemment. Par exemple en Turquie quand on est enseignant, on a un respect des parents. Au prétexte de leur travail de leur manque d'argent les pères ne prennent pas soin de leurs enfants. Quand il y'a la réunion pour leurs enfants soit ils viennent soit ils ne viennent pas. Les femmes sont aussi pareilles. Elles travaillent dans les sous conditions. Quant aux enfants ils n'ont pas une vision qui pourrait élever leurs motivations. C'est à dire elles font les plonges elles gardent les enfants etc. A part leur niveau de français, leur niveau turc est également bas. Si elles parlent la langue elles peuvent suivre plus leurs enfants. (E10)

Il y a quelques jours ou une activité, papa lis moi les comtes, a été organisée au sein de DITIB, mon époux était là aussi. Mais quand j'ai vu les autres papas ils étaient timides de les lire à leurs enfants. (E9)

Ainsi, d'un côté les femmes sont conçues comme les vecteurs des valeurs et des traditions d'origine et d'un autre côté, elles seront les dépositaires de l'intégration pour leurs enfants. La formation linguistique requise par l'Etat ne

¹⁷⁷Laura Osos-Casas, **op.cit.**,38.

servait pas spécialement à l'insertion des femmes dans le marché. Car le travail non qualifié ne nécessite pas un bon niveau de français.

La plupart des interviewées qui sont arrivées en France en bas d'âge, travaillent également dans des conditions précaires. Il s'avère que la formation linguistique n'est pas un atout fondamental en faveur de l'insertion économique des femmes. En plus, le fait que le modèle français d'intégration, que nous avons évoqué, essaie d'englober toutes les diversités dans un idéal républicain n'a pas eu un effet primordial. Car comme nous avons dit les personnes d'origine française ayant grandi sous ces valeurs ont continué à rencontrer les soucis que leurs mères ont rencontré. L'une des interviewées met en avant la difficulté de trouver un travail dans les usines :

A l'époque pour les usines, les gens trouvaient le travail par le biais de leur connaissance. Ce n'est pas comme aujourd'hui. Les grandes ne parlaient que turc et elles travaillent quand même. (E12)

CONCLUSION

Dans le cadre de notre recherche, nous nous sommes centrés sur l'immigration des femmes. L'ayant traitée comme un fait social, dans le sens durkheimien du terme, nous en avons mis en lumière les différentes perspectives. Afin de mieux saisir la place de la femme dans le processus de migration, il nous a semblé important de voir les différentes théories à ce sujet. De ce fait, nous avons développé les explications de différents chercheurs quant à la décision, de la migration. Dans ces théories, l'homme est souvent vu comme un *homo economicus*. C'est-à-dire un être rationnel, apte à calculer les coûts et les bénéfices de la migration. Dans les deux approches néo-classiques mentionnées dans la première partie de notre recherche, les femmes ne sont pas considérées comme étant actrices de ce fait social. La migration s'effectuait souvent pour des raisons économiques. Il s'agissait donc d'approches concentrées sur les milieux professionnels, les activités économiques étant réalisées par les hommes. Dans le cadre de cette hypothèse, les femmes étaient absentes du processus migratoire. Nous avons observé que le milieu professionnel ne constituait pas une égalité sociale du genre. C'était la sphère privée qui était dédiée aux femmes. Donc il s'agissait d'un processus d'*invisibilisation* de la place des femmes dans la littérature migratoire. Cette invisibilité des femmes trouvait ses racines dans les rapports de pouvoir entre hommes et femmes. Par la suite, dans les années 1970, les recherches en sciences sociales ont connu une transformation à propos de la place de la femme dans le processus migratoire. Mais cette transformation reproduisait les rapports de pouvoir basés sur le genre car les femmes sont devenues un objet d'étude tout en conservant les rôles attribués par le système patriarcal. La position des femmes a été interrogée par le biais de son époux, de ses relations familiales.

Ensuite, avec les flux migratoires liés notamment au regroupement familial, surtout en France, la prise en compte de la place de la femme a évolué dans les approches. De ce fait, il s'avérait important de se pencher sur les politiques migratoires pour répondre à l'une de nos interrogations posées : est-ce que les politiques migratoires ont reproduit les rôles attribués aux femmes ? De ce fait, l'évolution des politiques concernant les problèmes sociaux des migrants était au

centre de notre recherche car nous voulions voir l'évolution du milieu politique vis-à-vis de l'intégration des femmes. En effet, l'immigré n'est jamais considéré comme étant un habitant. Il est voué à partir du pays d'accueil. Ainsi, des années 1960 à la fin des années 1970, nous avons conclu qu'il s'agissait d'une double négligence : la question de l'intégration des hommes dans la société du pays d'accueil et la place des femmes dans le processus migratoire. Par la suite, les femmes deviennent un objet d'étude mais conservent un rôle spécifique dans la migration : les femmes sont les dépositaires des politiques d'intégration car elles sont les mères des futurs descendants. Donc nous avons vu que ce regard a créé des stéréotypes avec l'exemple des formations qui ont été mises en place pour intégrer les femmes dans la société française. En effet, sans interroger leur positionnement socio-économique, les femmes sont appelées à suivre une formation civique faisant référence à des valeurs et des obligations du pays à savoir l'interdiction de polygamie, de la violence conjugale, etc. Il s'avérait évident de former les femmes et les hommes sur l'inégalité du genre. Mais nous avons vu que les politiques migratoires visant à restreindre des flux indésirables affectaient plus les femmes que les hommes puisque les femmes étaient majoritaires dans la migration des regroupements familiaux. Leur carte de séjour est valable pendant la durée de leur vie de conjointe. En cas de rupture, elles sont vouées à retourner dans leur pays d'origine. Donc, d'un côté, l'indépendance des femmes était au centre de la question d'intégration, d'un autre côté les politiques, en restreignant les flux, ont influencé la position des femmes dans le processus de migration. En revenant à notre interrogation déjà évoquée, à savoir : « est-ce que les politiques migratoires ont reproduit les rôles attribués aux femmes ? », la réponse est oui ; les politiques migratoires ont reproduit les rapports sociaux de sexe. On peut déduire que les femmes issues de l'immigration familiale ne sont pas seulement victimes des pratiques patriarcales de leur culture d'origine mais également victime du système patriarcal qui englobe les lois, les rapports des organes étatiques, les regards stigmatisant des différents acteurs.

Étant donné que dans le cadre de notre recherche nous voulons savoir si les valeurs républicaines, mises en avant dans les politiques d'éducation et d'intégration, répondent aux besoins des immigrées, nous avons décidé de faire des interviews avec les descendants des femmes originaires de Turquie. Nous avons finalement conclu

que, surtout les femmes ayant une vision conservatrice, avaient une approche critique.

D'autre part, la formation linguistique n'était pas un grand atout pour l'intégration des femmes immigrées dans la vie sociale. Même si les pratiques quotidiennes incitaient plus les femmes que les hommes à apprendre la langue française, les femmes que nous avons interviewées trouvaient le contenu des cours linguistiques insuffisant. La langue est souvent pratiquée et mieux apprise dans la pratique des relations sociales de sexe. De même, dans le cadre de notre recherche nous avons vu que l'autonomie des femmes avaient une place importante dans les politiques migratoires. L'autonomie et l'indépendance de la personne dans l'ensemble de ses actions étaient dépendantes de la maîtrise de la langue. Or, nous avons conclu à la fin de nos interviews que sans une connaissance de la langue les femmes sont aptes à s'intégrer à la vie sociale tout en développant des stratégies dans leur vie quotidienne.

Malgré une éventuelle évolution des conditions sociales des femmes par rapport à leur vie sociale dans le pays d'origine, nous avons remarqué que les traditions basées sur des valeurs patriarcales persistent. Les femmes actuellement inactives ont quitté leur travail pour mieux effectuer leur rôle de mère ou d'épouse. Ces conditions professionnelles très défavorables constituent l'une des explications mentionnées par nos interviewées. Nous avons vu qu'il y avait une double soumission rencontrée par les femmes. La première était due à leur relation familiale et la deuxième était liée à leur place dans le processus migratoire. Par ailleurs nous ne sommes pas convaincus par les recherches qui désignaient les femmes comme victimes. Dans ce cadre, ce que nous propose Joan Scott comme une lecture différente à propos des relations entre les dominants et les dominés nous semble importante. Selon elle, les relations entre les dominants et dominés sont si complexes que la résistance de ces derniers ne peut s'expliquer qu'avec l'attitude qui est la leur hors de la situation de pouvoir. En désignant une catégorie comme subordonnée, la femme migrante peut élaborer des *textes cachés* tout en résistant aux tâches auxquelles elle est assignée.

Donc avant de désigner les femmes comme victimes nous trouvons important de prendre en considération des pratiques éventuelles qui ouvraient une voie de résistance à ces femmes. Comme notre cadre de recherche était limité, nous pensons que cette approche pourrait ouvrir une nouvelle porte dans l'examen des rapports sociaux de sexe dans la migration.

Pendant nos interviews nous avons rencontré les femmes qui ont exprimé leur critique vis-à-vis des partages de tâches inégalitaires et de leur travail domestique invisible, gratuit. Donc leur inactivité n'était pas volontaire. Dans un éventuel travail ultérieur, nous souhaiterions nous centrer sur les femmes inactives tout en faisant une lecture de Scott. *Est ce qu'il y a une résistance plutôt qu'une obéissance dans les rôles basés sur le rapport de genre ? Est-ce que le fait d'être une femme migrante donnerait une zone de liberté ?* seraient les questions centrales de notre prochaine recherche.

La nouveauté de l'intérêt pour cette problématique dans les recherches et les politiques a contraint en partie notre position face aux personnes rencontrées. Les interviews ont toujours un caractère particulier. C'est un moment où quelqu'un porte de l'attention à des personnes qui n'en ont pas l'habitude ni le sentiment d'être au cœur des problématiques d'autres personnes. A ce titre, et en tant que femme turque, l'enquête a bénéficié d'une grande considération, après un peu de suspicion dans certains cas, et surtout ces femmes ont vu une interlocutrice à leurs problématiques quotidiennes et profondes. Ce facteur humain, riche en émotion, a également grandement magnétisé le débat et les entretiens, qui se trouvent grandement orientés sur la personne. Cet éventuel glissement du cœur du propos lors de l'entretien peut porter préjudice à une exploitation directe de la matière première des interviews. Il a fallu qu'elles esquissent l'ensemble du paysage pour y placer les éléments en relation directe avec ma problématique. Inscrites dans ce vaste contexte les données extraites sont moindres, mais de grande qualité. Augmenter de valeur significative le volume de matière première pour notre recherche aurait été extrêmement chronophage à la prise d'information, et de manière exponentielle au traitement. La constitution de notre échantillon se veut un optimum de recherche, dans un temps donné, avec les moyens disponibles. Malgré ce qui peut constituer une faible représentation des

données interviews, soyez sûr de leur valeur dans le cadre de cette recherche pour une réponse claire à notre problématique de départ.



BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- Ak Akyol Feyza, **Parçalanmış kimlikler:Fransada'ki Türk Kadınlarının Özel-Kamusal Stratejileri, Entegrasyonun Öteside Türkiye'den Fransa'ya Göç ve Göçmenlik Halleri**, İstanbul: İstanbul Bilgi Üniversitesi Yayınları, 2008.
- Balleix Corrine, *La politique migratoire de l'Union européenne*, Paris : La documentation Française, 2013.
- Blanc-Chaleard Marie-Claude, **Histoire de l'immigration**, Paris : La Découverte, 2001.
- Boucher Manuel, **Les théories de l'intégration entre universalisme et différentialisme : Des débats sociologiques et politiques en France : analyse des textes contemporaines**, Paris : L'Harmattan, 2000.
- Braudel Fernand, **Identité de la France : Espace et Histoire**, Paris : Flammarion, 2009.
- Brubaker William R, **Immigration, Citizenship and the Nation-State in France and in Germany : A Comparative Historical Analysis**, Harvard University Press, 1992.
- Carvalho J. Geddes A. "La politique d'immigration sous Sarkozy : Le retour à l'identité nationale", **Les politiques publiques sous Sarkozy**, éd. Yves Surel & Jacques de Maillard, Paris: Sciences Po Les Presses, 2012.
- ChahlaBeski-Chafiq, "Femmes en migration : enjeux et défis d'une approche genrée", **Migrations et mutations de la société française : L'état des savoirs**, ed. Marie Poinot, Paris : La Découverte, 2014.
- Corbin Alain, **Les filles des noces : Misère sexuelle et prostitution au XIXe siècle**, Paris : Flammarion, Réédition, 1982.
- Costa-Lascoux Jacquelin & de Wenden Catherine, **Immigres : le travail clandestine**, Paris : Encyclopédie Universelle, 1982.
- Dedeoğlu Saniye, **Migrant Work and Social Integration : Women's Labor in the Turkish Ethnic Economy**, London : Springer, 2014.
- Dubet François, **Expérience Sociologique**, Paris : La Découverte, 2017.
- Durkheim Emilie, **De la division du travail social**, Paris : Presses Universitaires de la France, 1967.
- Escafré-Dublet Angéline | **Etat, culture, immigration : La dimension culturelle des politiques française d'immigration, 1958-1991**.
- Gauchon Pascal, **Le modèle français depuis 1945**, Paris : Que je sais, 2015.
- Grawitz Madeline , **Lexique des Sciences Sociales**, Paris : Dalloz, 1998, p. 215.

Weil Patrick, **La France et ses étrangers ; L'aventure d'une politique d'immigration :1938-1991**, Paris : Folio histoire, 1991.

-Herbeth Alain, **Jacques Soustelle, l'homme de l'intégration**, Paris : l'Harmattan, 2015.

-Hondagneu-Sotelo Pierrette, **Gendered Transition, Mexican Experiences of Immigration**, London : University of California Press, 1994.

-Kadri Aissa & Moujoud Nassima, **L'institutionnalisation du genre au Maghreb et en contexte migratoire**, Paris : EME éditions, 2015.

-Küçükcan Talip, **Politics of Ethnicity Identity and Religion: Turkish Muslims in Britain**, Brookfield: Ashgate Publishing Company, 1999.

-Lequin Yves, **Histoire des étrangers et de l'immigration en France**, Paris : Larousse.

-Mansoor Ali et Quilin Bryce, **Migration and Remittances, Eastern Europe and the Former Soviet Union**, Washington : The World Bank, 2006.

-Mazella Sylvie, **Sociologie de Migrations**, Paris : PUF, 2014.

-Mercling Odile , “Politiques migratoires, compétences « féminines » et sortie du travail informel. Les enjeux de la lutte des femmes sans papiers de l'aide à domicile”, **NAQD**, vol. 28, no. 1, 2010 Margaret Maurani, **Travail et emploi des femmes**, Paris : La Découverte, 2011.

-Meurs van Wim, **The Unfinished History of European Integration**, Amsterdam : Amsterdam University Press, 2018.

-Milza Olivier, **Les français devant l'immigration. Questions au XXe siècle**, Bruxelles : Editions complexe, 1988.

-Noirel Gerard, **Le creuset français. Histoire de l'immigration XIXe- XXe siècle**, Paris : Seuil, 1988.

-Noiriel Gérard, **Le creuset français - histoire de l'immigration, XIX-XX. siècles**, Paris : Édition du Seuil, 1988.

-Ogden Philip, “ International Migration in Nineteenth and the twentieth Centuries”, **Migrants in Modern France : Population Mobility in the Later 19th and 20th Centuries**, ed. Philip Ogden & Paul White, London : Unwin Hyman, 1989.

-Palidda Salvatore, “Sur la construction de la science néo-libérale des migrations”, **Migrations critiques : Repenser les migrations comme mobilités humains en Méditerranée**, ed. Salvatore Palida, Paris : Karthala, 2011.

- Ponty Janine, **L'immigration dans les textes France, 1789-2002**, Paris : BELIN, 2003.

-Sayad Abdelmalek., **L'immigration ou les paradoxes de l'altérité 3. La fabrication des identités culturelles**, Paris : Raisons d'Agir, 2014.

-Schanapper Dominique & Pascale Krief, “French Immigration and Integration Policy : A Complex Combination”, *The Integration in European Societies*, National

- Differences and Trends of Convergence, (ed) Friedrich Hekmann & Dominique Schanapper, Stuttgart : Lucius & Lucius, 2003.
- Schanapper Dominique, **La communauté des citoyens : Sur l'idée moderne de nations**, Paris : Gallimard, 1994.
- Scott James C., **La domination et les arts de la résistance : Fragments du discours subalterne**, Paris, Éditions Amsterdam, 2009.
- Scott Joan W., "Some Reflection on Gender and Politics" **Revisioning Gender**, FERREE M.M., LORBER J., HESS B.B.(ed) Oxford : Altamira Press, 1998.
- Sirkeci İbrahim, Şeker D. Betül, Ali Çağlar, **Turkish Migration Identity and Intégration**, London : Transnational Press, 2015.
- Sjaastad Larry A., "Coûts et bénéfices des migrations humaines", Victor Piché (eds) **Les théories de la migration**, Paris : Ined Editions, 2013.
- de Tapia Stéphane, "L'immigration turque en France : Ancrages territoriaux et Identités composées", **Migrations et mutations de la société française**, ed. Marie Poinot, Paris : La Découverte, 2014.
- de Tapia Stéphane, **L'impact régional en Turquie des investissements industriels des travailleurs émigrés**, Paris : l'Harmattan, 1996.
- de Tapia Stéphane, "L'immigration turque en Europe Communauté(s), population immigrée(s) : Grille de lecture des échelles géographiques et des structures sociales", **Migrations Turques dans un monde globalisé : Le poids du local**, ed. Stéphane de Tapia, Martine Wadbled, Anne Y. Guillou, Rennes : Presses Universitaires de, 2007.
- Toren Nina, "Women and Immigrants : Strangers in a Strange Land", **Immigrant Women**, ed. Rita J. Simon, London : New Brunswick, 2001.
- Ünat Nermin Abadan, **Turkish Workers in Europe, 1960-1975: A Socio-economic Reappraisal**, Leyde : E.J Brill, 1976.
- de Tocqueville Alexis, **De la démocratie en Amérique**, Paris : Folio Histoire, 1986.
- Vincent Viet, **La France Immigrée : Construction d'une politique 1914-1997**, Paris : Fayard, 1998.
- Wilpert Czarina, Gitmez A., "A Micro Society or an Ethnic Community ? Social Organizations and Ethnicity amongst Turkish Migrants in Berlin" **Immigrant Associations in Europe**, ed. John Rex, England: Gower, 1987.

ARTICLES

- Beyond Monica, "Family and Personal Networks in International Migration:RecentDevelopments and New Agendas", **The International Migration Review**, vol. 23, no. 3, Automne 1989, p.638.

-Binzet Yiğit & Marchenko Alina, **Les difficultés devant les femmes migrantes victimes des violences conjugales a l'égard de l'accès aux services sociaux à Strasbourg : l'exemple des femmes turques et d'originaires de Turquie**, stage de terrain, Strasbourg : Institut d'Etude Politique de Strasbourg, janvier 2019, p.10.

-Boukhobza Noria, "Les filles naissent après les garçons", **Revue européenne des migrations internationales**, vol. 21, no. 1, p.10

- Boyd Monica, "Family and Personal Networks in International Migration : RecentDevelopments and New Agendas", **The International Migration Review**, vol. 23, no. 3, p.542.

-Catarino Christine & Morokvasic Mirjana, "Femmes, genre, migration et mobilités", **Revue européenne des migrations internationales**, vol. 21, no.1, pp.18-27.

-Chaïb Sabah, 'Femmes immigrées et travail salarié', **Les cahiers du CEDREF**, no. 16, pp.2019-229.

-Cohen Jim, "Les « modèles d'intégration » face aux particularismes : malentendus et dialogues France/États-Unis", **Mouvements**, vol. 2, no 38, pp.41-49.

-Cornuau Frédérique et Dunezat Xavier, "L'immigration en France : concepts, contours et politiques", **Espace Populations Sociétés**, no. 2, p.332.

-Costa-Lascoux Jacqueline, "L'intégration « à la française » : une philosophie à l'épreuve des réalités", **Revue Européenne des Migrations Internationales**, 2006, vol. 22, no : 2, pp. pp.105-126.

-Costa-Lascoux Jacqueline, "Les aléas des politiques migratoires : 1945-1981", **Migrations Société**, vol. 3, no. 117-118, pp.63-70.

-Decouflé André-Clément "L'intégration : quelques idées simples", **Revue Française des Affaires Sociales**, no. 2, p.2935.

-Deley Margo, "French Immigration Policy Since May 1981", **The International Migration Review**, no. 2 vol. 17, pp.196-212.

-Dublet Angéline "L'Etat et les cultures des immigrés, 1974-1984", **Histoire@Politique**, vol. 4, no. 1, p.15

-Douglas Massey, S. "Social Structure, Household Strategies, and the Cumulative Causation of Migration", **Population Index**, vol.56, no.1, pp.3-26.

-Firat Derya, "Population issue de migration turque en France", **Migrations études**, no. 140, p.4.

-Gaye Şalom P., "Des gendres et des brus "importés" de Turquie par les familles", **Hommes & Migrations**, no. 1232, pp. 41-50.

-Grémont François & Dewitte Philippe, "Le réseau national d'accueil. Un entretien avec François Grémont", **Hommes et Migrations**, no. 1136, p.15.

-Gubert Flore, "Pourquoi migrer ? Le regard de la théorie économique", **Regards croisés sur l'économie**, vol. 8, no. 2, 2010 pp. 96-105.

-Granovetter Mark, "The Strength of WeakTies", **American Journal of Sociology**, 1973, vol. 78, no :6, pp.1360-1380.

- Gourdeau Camille, "Une politique d'intégration au service des femmes étrangères ?", **Hommes & migrations**, no. 1311, p.25.
- Henrette-Vauchez Stéphanie et Girard Charlotte, "Théories du genre et théorie du droit", **Savoir/Agir**, vol. 20, no. 2, 2012, p. 55.
- Kastoryano Rivo "Etre Turc en France et en Allemagne", *L'immigration turque en France et en Allemagne*, CEMOTI, 1992, no. 13, p.7.
- Kastoryano Rivo, "Individus, communautés, Etats", *Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le monde Turco-Iranien*, no. 26, p.23.
- Laurens Sylvain, "1974 et la Fermeture des Frontières Analyse critique d'une décision érigée en turning-point", **Politix**, no.2 vol.2, pp.69-94.
- Meurs Dominique, Pailhé Arianne "Descendantes d'immigrés en France : une double vulnérabilité sur le marché du travail ?", **Travail, genre et sociétés**, no. 20, vol.2, 2008.
- Mogniss H. Abdallah, "La longue du mouvement associatif pour transcender les frontières politiques de la citoyenneté", **Hommes & Migrations**, no. 1229, p.12.
- Moroksavic Mirjana, "L'(in)visibilité continue", **Cahiers du Genre**, no. 2, vol. 51, 2011.
- Osos Casas Laura, "Femmes, actrices des mouvements migratoires In : Femmes en mouvement : Genre, migrations et nouvelle division internationale du travail" **Graduate Institute Publications**, pp.163-193.
- Pitti Lure. "Grèves ouvrières versus luttes de l'immigration : une controverse entre historiens", **Ethnologie française**, no. 3, vol. 31, pp. 465-476.
- Ravenstein G. Ernst, "The Laws of Migration" **Journal of the Statistical Society of London**, vol. 48, no. 2. pp.135-167.
- Rigoni Isabelle. "Migration et mutations des rapports familiaux. Le cas des femmes originaires de Turquie" **Cahier du Genre**, no. 30, pp.103-120.
- Safi Mirna, "Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation" **Revue françaises de sociologie**, vol. 47, no. 1, pp.3-48.
- Sayad Abdelmalek, "Qu'est-ce qu'un immigré ?", **Peuples méditerranéens**, no. 7, 1979.
- Scott Joan W., "Gender: A Useful Category of Historical Analysis", **The American Historical Review**, vol. 91, no. 5, pp.1053-1075.
- Soudant-Depelchin Estelle "La prise en compte des rapports sociaux de sexe dans les migrations. L'exemple des femmes migrantes dans le camp de Calais", **Pensée plurielle**, vol. 42, no. 2, pp.121-130.
- Speranta Dumitru & Abdeslam Marfouk "Existe-t-il une féminisation de la migration internationale ? Féminisation de la migration qualifiée et invisibilité des diplômés", **Hommes et Migrations**, vol.1311, p.31-41.
- de Tapia Stéphane, "Permanences et mutations de l'immigration turque en France", **Hommes & migrations**, no. 1280, pp.8-20.
- Thiéblemont-Dollet Sylvie, "Témoignages de femmes immigrantes et construction d'un problème public", **Questions de communication**, no. 4, pp.107-126.
- Tréanton Jean-René, "Genèse de la nation, naissance du citoyen" **Revue française de sociologie**, vol.36, no. 3, pp.551-558.
- Todaro Michel P., John R. Harris "Migration, Unemployment and Development: A Two-Sector Analysis", **The American Economic Review**, vol. 60, no. 1, pp.126-142.

-Victor, "Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs"
Population, vol. 68, no. 1, pp.85-103.

-Weber Serge, "De la chaîne migratoire à la migration individuelle des Roumains à Rome", *Hommes et Migrations*, no. 1250, pp.38-48.

-Withol de Wenden Catherine, "L'intégration en France à la lumière de deux rapports récents du Haut Conseil à l'intégration", *Hommes & Migrations*, no. 1294, pp.10-15.

-Withol de Wenden, "Politique de l'immigration", *Hommes & Migrations*, no. 1119, p.19.

-Wiviorka Michel, "L'intégration : un concept en difficulté", *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 2, no. 125, pp.221-240.

SOURCES ELECTRONIQUES

-Aksaz Elif, **L'émigration turque en France : 50 ans de travaux de recherche en France et en Turquie:**

<https://books.openedition.org/ifeagd/1200?lang=fr>

-Agustin Laura, **Remettre en question la notion de 'place': Quitter son pays pour le sexe:**
<http://www.nswp.org/sites/nswp.org/files/AGUSTIN-PLACE.pdf>.

-Bertossi Christophe, **French and British models of integration Public philosophies, policies and institutions:**
<http://temaasy12.episerverhotell.net/Documents/Offentliga%20dokument%20%C3%B6vriga%20EU/Bertossi%20integration%20policy%20in%20UK%20and%20France.pdf>

-Borrel Catherine, Immigration, emploi et chômage : Un état des lieux empirique et théorique:
<https://www.gisti.org/doc/presse/1999/cerc/dossier.pdf>

-Bozarslan Hamit, **Femmes originaires de Turquie en France où en est l'intégration :**
<https://journals.openedition.org/cemoti/560>

-Consil of Europe, **Measurement and indicators of integration:**
https://www.coe.int/t/dg3/migration/archives/documentation/Series_Community_Relations/

-Pour le **discours politique** lancé dans le journal télévisé d'André Postel Vinay, voir :
<https://youtu.be/DWTyI3UBsTQ>

-LesEchos.fr, France: Nicolas Sarkozy fixe un objectif de 50% d'immigration économique:
https://www.lesechos.fr/615_france---nicolas-sarkozy-fixe-un-objectif-de-50--d-immigration-economique.htm

-France Strategie, **Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration :**
https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na2015_hors_serie2_insertion_jeunes_issus_immigration-web.pdf

-Fransalı Türklerin nüfusunu açıklıyoruz! Resmi rakamlara göre 611 bin 515 :
<http://www.fransa24.com/fransali-turklerin-nufusunu-acikliyoruz-resmi-rakamlara-gore-611-bin-515/>

-Garello Vassellina, **Pourquoi manque-t-on de places en crèche en France ?**
<https://www.contrepoints.org/2013/06/05/126687-pourquoi-manque-t-on-de-places-en-creche-en-france>

-Guerry Linda, **Femmes et genre dans l'histoire de l'immigration. Naissance et cheminement d'un sujet de recherché :** <https://journals.openedition.org/genrehistoire/808#quotation>.

-Haut Conseil à l'intégration, Pour un modèle français d'intégration premier rapport annuel :

<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000544.pdf>

-INSEE, **Etrangers,** **Immigrés:**

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3303358?sommaire=3353488#tableau-T18F037G2>

-L'intégration :

<http://archives.hci.gouv.fr/-Mots-de-l-integration-.html>

-Leclère Thierry, Eric Fassin: "Et si le problème n'était pas l'immigration mais la politique d'immigration ?" :

<https://www.telerama.fr/idees/eric-fassin-et-si-le-probleme-n-etait-pas-l-immigration-mais-la-politique-d-immigration,60748.php>

-Lochak Daniele, L'intégration comme injonction, Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration :

<http://journals.openedition.org/conflits/2136>

-Loi du 10 août 1932, voir :

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Loi_du_10_aout_1932.pdf

-Ministère des droits des femmes, **L'égalité pour les femmes migrantes :**

<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/144000126/>

-Morel-Chevillet Robert, **L'immigration récente d'abord féminine,** INSEE :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1293077>,

-Ouabdelmoumen Nadia, L'autonomie à l'épreuve du volet linguistique du contrat d'accueil et d'intégration :

<https://www.revue-glad.org/197>

-Perrineau Pascal, **Analyse de l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2007:**

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-00972984/document>

-Pourette Dolores, Moujoud Nasima, **"Traite" de femmes migrantes, domesticité et prostitution : À propos de migrations interne et externe :**

<https://www.jstor.org/stable/pdf/4393532.pdf?refreqid=excelsior%3A8b0891fe1fc41763fbc0d89c081f441>)

-Portail du Gouvernement, Feuille de route pour l'égalité républicaine et l'intégration

<http://archives.gouvernement.fr/ayrault/presse/feuille-de-route-pour-l-egalite-republicaine-et-l-integration.html>.

-Safi Mirna, Une refondation manquée :

<https://laviedesidees.fr/Une-refondation-manquee.html>

-Schanapper Dominique, Intégration nationale et intégration des migrants : un enjeu européen:

<https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-90-fr.pdf>

-Vincent Elise, **Intégration: les rustines de Jean-Marc Ayrault:**

https://www.lemonde.fr/idees/article/2014/02/12/integration-les-rustines-de-jean-marc-ayrault_4364993_3232.html.

-Wilpert Czarina, **Deux générations de femmes d'origine turque en Allemagne:**

<https://journals.openedition.org/cemoti/561#quotation>

-Woods Rebecca, **England in 1966: Racism and ignorance in the Midlands :**

<https://www.bbc.com/news/uk-england-birmingham-36388761>

Sites internet

www.archives.gouvernement.fr

www.archives04.fr

www.contrepoints.org

www.fransa24.com

www.insee.fr

www.institutdelors.eu

www.journals.openedition.org

www.jstor.org

www.ladocumentationfrancaise.fr

www.laviedesidees.fr

www.lemonde.fr

www.lesechos.fr

www.nswp.org

www.revues-plurielles.org

www.telerama.fr

www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr

ANNEXES

Annexe A.1 : Le guide d'entretiens

1. Questions démographiques (Age, date d'arriver en France, niveau de scolarité, profession)
2. Questions concernant l'intégration ayant été traité comme un parcours individuel :
 - 2.1. Qu'est-ce qu'elles font dans la semaine ?
 - 2.2. Qu'est-ce qu'elles font le weekend ?
 - 2.3. La langue employée dans la vie quotidienne (dans la famille) ?
 - 2.4. Est-ce qu'elles fréquentent les relations avec les natives ?
 - 2.5. Les informations sur l'actualité sont-elles suivies ?
 - 2.6. Si c'est le cas, pour quelles raisons elles ont choisi la nationalité française ?
3. Qu'est-ce que signifie le fait d'être migrante ?
4. Questions concernant les rapports sociaux de genre
 - 4.1. Qu'est-ce que signifie la maternité ?
 - 4.2. Est-ce que le congé de maternité a été prolongé ?
 - 4.3. Le père a pris le congé de paternité ?
 - 4.5. Comment ils partagent les rôles dans la maison ?
 - 4.6. Qui amène l'enfant à l'école ou qui le cherche ?
 - 4.7. Temps quotidien consacré aux tâches domestiques ?

Annexe A.2 : Présentation des interviewés

interview	prénom	date de naissance	lieu de naissance	Etat civil	lieu de residence	niveau d'étude	langue employée pour le questionnaire	profession	type d'immigration	génération	nationalité	année d'immigration
E1	Derya	1989	France	célibataire	Strasbourg	master 2 en droit	TK/FR	secrétaire téléphonique	née en France	2	double	1985
E2	Emine	1975	Turquie	mariée	Saverne	lycée	TK	inactive	regroupement familial	1	turque	
E3	Aliye	1984	Turquie	mariée	Niederhaslach	collège		inactive	regroupement familial	1	double	2007
E4	Aynur	1965	Turquie	divorcée	Strasbourg		TK	cassière/	regroupement familial	1	double	1976
E5	Aynur	1982	Turquie	mariée	Saverne	collège	TK	inactive	regroupement familial première double		double	2000
E6	Derya	1981	France	mariée	Obernai	BTS/formasyon	TK	inactive	regroupement familial	2	double	1984
E7	Gülşüm	1978	France	mariée	Barr	collège/formation TK/FR	TK	inactive	née en France	2	français	Née en France
E8	Hikmet	1969	Turquie	mariée	Barr	lycée	TK	en retraite	regroupement familial	2	double	1975
E9	Bahar	1989	Turquie	mariée	Obernai	lycée	TK	inactive	regroupement familial	1	turque	2013
E10	Baru	1970	Turquie	célibataire	Selstat	université	TK	enseignante de la langue turque	immigration professionnelle	-	turque	2016
E11	Medine	1971	Turquie	mariée	Selstat	bac	TK	inactive	regroupement familial	2	double	1975
E12	Ayşe	1956	Turquie	mariée	Oberhaslach	collège	TK	inactive	regroupement	1	turque	1991
E13	Sümeyye	1995	France	célibataire	La Walck	étudiante en master 1	FR	étudiante	née en France	2	double	
E14	Zeynep	1972	Turquie	mariée	Mutzig	lycée	TK	nourrice	regroupement familial	2	français	1975
E15	Aslı	1981	Turquie	mariée	Niederhaslach	lycée	TK	inactive	regroupement familial	2	turque	2009
E16	Bahar	1990	France	célibataire	Niederhaslach	licence	TK/FR	commerce	née en France	3	français	
E17	Habibe	1963	Turquie	mariée	Strasbourg	abandon scolaire	TK	entrepreneure	regroupement familial	1	double	
E18	Funda	1972	Turquie	mariée	St Dié	abandon scolaire	TK/FR	inactive	regroupement familial	2	double	1981
E19	Melisa	1999	France	célibataire	Strasbourg	étudiante en licence	TK/FR	étudiante	née en France	3	français	née en France
E20	Seřina	1976	Turquie	mariée	Raon l'Etape	lycée	TK	inactive	regroupement familial	2	double	1990
E21	Nurcan	1978	Turquie	divorcée	St Dié	lycée	TK	inactive	regroupement familial	1	turque	2003
E22	Şükran	1974	Turquie	divorcée	Strasbourg	lycée	TK	infirmière	regroupement familial	2	français	1975

Annexe A.3 : ARTICLES ET LOIS

Article 432-1

En cas de rupture de la vie commune ne résultant pas du décès de l'un des conjoints, le titre de séjour qui a été remis au conjoint d'un étranger peut, pendant les trois années suivant l'autorisation de séjourner en France au titre du regroupement familial, faire l'objet d'un retrait ou d'un refus de renouvellement.

Lorsque la rupture de la vie commune est antérieure à la demande de titre, l'autorité administrative refuse de l'accorder.

Les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas si un ou plusieurs enfants sont nés de cette union, lorsque l'étranger est titulaire de la carte de résident et qu'il établit contribuer effectivement, depuis la naissance, à l'entretien et à l'éducation du ou des enfants dans les conditions prévues à l'article 371-2 du code civil.

En outre, lorsque la communauté de vie a été rompue en raison de violences conjugales qu'il a subies de la part de son conjoint, l'autorité administrative ne peut procéder au retrait du titre de séjour de l'étranger admis au séjour au titre du regroupement familial et peut en accorder le renouvellement. En cas de violence commise après l'arrivée en France du conjoint mais avant la première délivrance de la carte de séjour temporaire, le conjoint se voit délivrer, sauf si sa présence constitue une menace pour l'ordre public, une carte de séjour temporaire portant la mention " vie privée et familiale "

Loi du 10 janvier 1980 relative à la prévention de l'immigration clandestine et portant modification de l'ordonnance n°45-2658 du 2 novembre 1945

“ Art.23.- Le ministre de l'intérieur peut prononcer par arrêté l'expulsion d'un étranger du territoire français dans les cas suivants :

"1° Si la présence de cet étranger constitue une menace pour l'ordre public ou le crédit public ;

"2° Si l'étranger se prévaut d'un titre de séjour contrefait, falsifié, altéré ou établi sous un autre nom que le sien ;

"3° Si l'étranger ne peut justifier être entré régulièrement sur le territoire français à moins que sa situation n'ait été régularisée postérieurement à son entrée ;

"4° Si l'étranger s'est maintenu sur le territoire à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de son entrée en France sans être titulaire d'un premier titre de séjour régulièrement délivré ;

"5° Si l'étranger a fait l'objet d'une condamnation définitive pour défaut de titre de séjour pour n'avoir pas quitté le territoire français malgré le refus de renouvellement de ce titre ;

"6° Si l'étranger auquel le renouvellement d'une carte de séjour temporaire a été refusé s'est maintenu sur le territoire.

"L'arrêté d'expulsion doit être notifié à l'intéressé préalablement à son exécution.

"L'étranger expulsé peut être reconduit à la frontière.

"Dans les départements frontières, l'expulsion peut être prononcée par le préfet qui doit rendre compte immédiatement au ministre de l'intérieur.

"Dans les autres départements, le ministre de l'intérieur peut également déléguer aux préfets, sous les mêmes conditions, les pouvoirs qu'il tient du présent article, sauf lorsque l'expulsion est prononcée pour des motifs d'ordre public.

"L'arrêté d'expulsion peut être rapporté ou abrogé suivant les formes dans lesquelles il est intervenu. A moins qu'il n'ait eu pour motifs des faits visés au 1° ou 2° ci-dessus, il cesse de produire effet cinq ans après son exécution effective."

BIOGRAPHIE

Née en 1992 à İstanbul. Étudié dans le lycée anatolien Küçükçekmece.

Après avoir terminé ses études secondaires, elle a étudié en science politique et administration publique à l'université de Marmara.

Elle a participé au programme d'Erasmus et a étudiée dans l'université de Paris 1 Panthéon dans l'année universitaire 2012/2013.

Après avoir été diplômée de l'université de Marmara en 2016, elle a fait un master dans le domaine des sciences politiques à l'université de Galatasaray.

Elle est diplômée de l'université de Galatasaray en 2019.



TEZ ONAY SAYFASI

Üniversite : T.C. GALATASARAY ÜNİVERSİTESİ

Enstitü : SOSYAL BİLİMLER ENSTİTÜSÜ

Hazırlayanın Adı Soyadı : Begüm Şengül Wendling

Tez Başlığı : **LE ROLE DE GENRE DANS LE PROCESSUS D'IMMIGRATION**
ETUDE DE CAS : LES FEMMES DE TURQUIE EN ALSACE

Savunma Tarihi : 22 / 02/ 2019

Danışmanı :Doç. Dr. Feyza Ak Akyol

JÜRİ ÜYELERİ

Unvanı, Adı Soyadı

İmza

Doç. Dr. Feyza Ak Akyol

Dr. Öğr. Üyesi Magali Boumaza

Doç. Dr. Uğur Zeynep Güven

Enstitü Müdürü
Prof. Dr. M. Yaman ÖZTEK